



# Atelier régional sur les stratégies de lutte contre les menaces liées à l'orpaillage illégal dans les Aires Protégées des Guyanes



12-14 Février 2020



## Table des matières

<b>RENFORESAP en bref.....</b>	<b>2</b>
<b>Atelier régional sur les stratégies de lutte contre les menaces liées à l’orpaillage illégal dans les Aires Protégées des Guyanes.....</b>	<b>4</b>
<b>JOUR 1 – 12 février 2020 - CAYENNE.....</b>	<b>5</b>
Lancement de l’atelier.....	5
Présentation générale du secteur de l’orpaillage dans les Guyanes – Cadre juridique des différents pays .	7
Aires protégées et orpaillage – Points de vue des différents pays.....	14
Secteur de l’orpaillage dans les guyanes et implications pour la conservation de la nature et la gestion des aires protégées (wwf).....	21
Surveillance : Comment les aires protégées réagissent-elles aux incidents et aux impacts de l’extraction illégale ou légale de l’or ? .....	23
Partenariats innovants .....	29
Groupe de discussion .....	33
<b>Jour 2 – 13 février 2020 – CAMP CISAME.....</b>	<b>38</b>
Approches innovantes : (techniques de restauration des sites touchés, restauration de la biodiversité et des écosystèmes, etc.) .....	41
Impacts sur les communautés locales.....	47
Partage des bonnes pratiques et des expériences dans le plateau des Guyanes.....	53
<b>JOUR 3 – 14 février 2020 - CAMP CISAME .....</b>	<b>60</b>
Plan stratégique pour faire face aux conséquences de l’orpaillage dans les aires protégées.....	61
Groupe de discussion .....	66
Photos des survols .....	76
Agenda de l’atelier .....	78
Les participants .....	81
Liste de contacts.....	84

# RENFORESAP en bref

Le lancement officiel de RENFORESAP a eu lieu du 1er au 3 octobre 2018 à Paramaribo, au Suriname. Le projet « Renforcer le Réseau des Aires Protégées du Plateau des Guyanes et leurs contributions à un développement local durable et respectueux des cultures et des modes de vie en site amazonien isolé » est une action multi-partenariale transnationale portée par les gestionnaires d'aires protégées du Suriname, du Guyana et de la Guyane Française.

Le projet rassemble les différents gestionnaires des aires protégées de la région et est mis en œuvre par le Parc Amazonien de Guyane, la Commission des Aires Protégées du Guyana et le Ministère du Développement Régional et le Ministère de la Planification Spatiale et de la Gestion des Ressources Terrestres et Forestières du Suriname.

## Objectifs

L'objectif du projet est de renforcer la résilience du massif forestier du plateau des Guyanes et de contribuer à un développement local durable, dans un contexte de changement climatique. Son objectif général est de renforcer la capacité des aires protégées à répondre aux défis communs qu'elles rencontrent. Pour ses objectifs spécifiques, le projet RENFORESAP vise à consolider le dialogue entre les aires protégées et capitaliser les meilleures expériences.

## Actions prévues

Les actions spécifiques pour parvenir à ces objectifs sont l'organisation de 3 ateliers régionaux rassemblant les gestionnaires d'aires protégées et la production de 4 synthèses thématiques participatives sur les meilleures approches d'appui au développement local en site isolé, en particulier par le développement de l'écotourisme, la science participative pour la gestion durable des ressources naturelles en milieu amazonien, les stratégies de lutte contre les menaces liées à l'orpaillage illégal, et la transmission du patrimoine culturel vivant.

Si l'on exclut la période nécessaire à la préparation du projet, celui-ci se déroule sur trois années (2018-2020) et rassemble les différents gestionnaires des aires protégées de la région, ainsi que plusieurs organisations internationales de protection de la nature œuvrant dans la région (telles que Conservation International, WWF Guianas,

Frankfurt Zoological Society FZS) et une organisation internationale œuvrant pour l'amélioration des moyens de subsistance des peuples autochtones et pour la conservation de la biodiversité de la forêt amazonienne, ainsi que de la culture et des terres de ses populations autochtones (Amazon Conservation Team - ACT). La mise en œuvre a été assurée par une coordinatrice basée successivement dans les 3 pays, et plus précisément dans les villes de Cayenne, Paramaribo et Georgetown. La langue de travail est l'anglais, avec les principaux documents généraux disponibles en quatre langues (portugais, néerlandais, anglais, français).

Les résultats attendus du projet sont notamment : une meilleure visibilité au niveau mondial des problématiques de conservation de la biodiversité du plateau des Guyanes, un renforcement de la contribution des aires protégées au développement local et durable et à la conservation de la biodiversité, de meilleurs échanges sur les défis et les solutions aux problématiques de l'avenir des communautés amérindiennes et afro-descendantes de la région, un dialogue renforcé entre la collectivité guyanaise, en tant que plateforme européenne, et ses voisins immédiats sur la thématique de la gestion à moyen et long terme du plateau des Guyanes et du bassin amazonien.



# Atelier régional sur les stratégies de lutte contre les menaces liées à l'orpaillage illégal dans les Aires Protégées des Guyanes

Le troisième et dernier des trois ateliers régionaux proposés pour la réalisation des objectifs du projet s'est déroulé du 12 au 14 février 2020 à Cayenne et Régina, en Guyane Française, autour du thème « *Stratégies de lutte contre les menaces liées à l'orpaillage illégal dans les Aires Protégées des Guyanes* ».

## Objectif :

Améliorer la gestion des aires protégées à travers l'échange de bonnes pratiques et d'expériences entre acteurs et communautés locales et contribuer ainsi à la mise en place d'un plan d'action sur les stratégies de lutte contre l'orpaillage illégal dans les Aires Protégées des Guyanes, et identifier les axes de coopération. Plus de 50 représentants (80 pour le premier jour) des aires protégées et experts du domaine venant du Guyana, du Suriname et de la Guyane Française ont participé à des discussions soulignant l'action, les succès et les défis rencontrés dans chaque pays et dans quelle mesure ces éléments peuvent être intégrés dans la gestion des aires protégées.

## Résultats :

Par rapport à la problématique posée, des échanges importants ont porté sur le cadre juridique, la situation actuelle, la surveillance et les approches innovantes propres à chaque pays ; l'implication des communautés dans la prise de décision compte tenu du fait qu'elles sont directement touchées par les impacts et les menaces de l'orpaillage. Les participants ont souligné l'importance de définir de nouvelles stratégies de coopération, d'inclure les communautés locales dans la planification de la gestion de leurs territoires et de participer au développement de nouvelles activités économiques alternatives au sein et autour des zones protégées.

À travers une série de présentations, discussions de groupe et sessions de travail, les participants ont partagé leurs expériences et leurs bonnes pratiques, les trois pays s'inspirant les uns des autres par des mécanismes, des opérations et des stratégies spécifiques, ainsi que leurs relations avec les communautés locales et autochtones, pour lutter contre l'orpaillage illégal dans les Aires Protégées des Guyanes.

# JOUR 1 – 12 février 2020 - CAYENNE

La cérémonie d'ouverture de l'atelier a été suivie de trois séries d'interventions de représentants de chaque pays, d'une intervention d'un représentant d'une agence internationale, d'une table ronde et d'une discussion de groupe.



i. Jour 1 - Allocution de bienvenue

## Lancement de l'atelier

L'atelier a débuté par quelques remarques particulières formulées par le représentant de chaque pays, à commencer par l'allocution de bienvenue prononcée par **M. Claude Suzanon**, Président du Parc Amazonien de Guyane. M. Suzanon a passé en revue l'histoire de la coopération dans les Guyanes jusqu'à la création du parc et de son programme RENFORESAP. Il a souligné l'importance du plateau des Guyanes sur le plan international et a indiqué quelques-unes des caractéristiques essentielles du plateau, rappelant notamment qu'il constitue un territoire de 270 millions d'hectares couvrant 6 pays et représentant environ 15 % du volume mondial d'eau douce. Il a ensuite comparé la région à un joyau malheureusement dégradé et détérioré par l'exploitation illégale de l'or et son impact sur la biodiversité. Il a en outre appelé à la coopération et à la collaboration entre les trois pays, en rappelant que « l'union fait la force ». Objectif commun : préserver absolument ce joyau et veiller à ce que les populations puissent profiter des riches écosystèmes dans lesquels elles vivent. Enfin M. Suzanon a indiqué que 2020 est une année importante pour les Guyanes et l'Amérique du Sud, évoquant la situation actuelle de la forêt amazonienne qui a touché la communauté internationale, la réunion de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) qui se tiendra à Marseille, en France, et le fait que cette année est l'année internationale de la biodiversité. Pour conclure, il a insisté sur le destin commun que partagent les peuples des Guyanes.

**Mme Denise Fraser**, Directrice de la Commission des Aires Protégées du Guyana, a souligné l'importance des aires protégées pour la conservation de la biodiversité et de la diversité culturelle du plateau des Guyanes, ainsi que pour la conservation géologique, etc. Elle a exprimé sa satisfaction quant au fait que cet atelier ait permis de rassembler un large éventail d'expertises et d'expériences, ainsi que différents organismes, institutions et agences afin de lutter efficacement contre les menaces liées à l'orpaillage illégal auxquelles sont confrontées les Guyanes et leurs aires protégées. Mme Fraser a encouragé les personnes présentes à participer pleinement, dans les jours à venir, à l'élaboration de stratégies et de moyens pour faire face au problème.

**M. Wilco Finisie**, Secrétaire Permanent du Ministère du Développement Régional du Suriname, a abordé, pour sa part, la question du partage d'expertise et des moyens entre pays voisins afin de protéger non seulement les forêts et les écosystèmes, mais aussi les communautés autochtones et afro-descendantes qui vivent dans ces forêts. M. Finisie a attiré l'attention de l'auditoire sur le fait que tant l'exploitation légale que l'exploitation illégale de l'or constituent une menace, du moins au Suriname. Il a fait une distinction entre les permis d'exploitation minière à grande échelle et les permis d'exploitation à petite échelle et a insisté sur le fait que les deux formes d'exploitation ont de toute façon un impact négatif sur l'environnement. Il a également encouragé les participants à non seulement penser à la protection des écosystèmes mais aussi à réfléchir à la manière dont ils soutiennent les familles qui dépendent des activités d'exploitation minière.

**M. Marc Del Grande**, Préfet de Guyane a honoré l'ouverture de cet atelier de sa présence. Dans son discours, il a salué le travail de M. Claude Suzanon et son engagement à créer des partenariats sur l'ensemble du plateau des Guyanes. Il a indiqué que le fait de commencer cet atelier ce mercredi était symbolique puisque le Président de la République Française, Emmanuel Macron, juste après le Conseil des ministres qui se tient traditionnellement le mercredi, allait tenir le 3<sup>e</sup> Conseil de défense de l'environnement, conseil où l'on parle toujours de la Guyane. Lors du premier conseil, ils avaient discuté du projet controversé d'exploitation de la Montagne d'or, qui avait finalement été rejeté en même temps que tous les projets d'exploitation minière industrielle en Guyane Française. Lors du second conseil, ils avaient abordé la question de la création en Guyane de deux réserves biologiques intégrales (RBI) qui sont actuellement mises en place. M. Del Grande a également réaffirmé la volonté de la France de protéger l'extraordinaire biodiversité et les différentes communautés locales vivant à l'intérieur du pays qui sont menacées par l'orpaillage illégal et l'importance de les impliquer. Pour lutter contre les activités illégales, les forces armées et la gendarmerie sont sur le terrain et lancent des opérations de patrouille au plus profond de la forêt. M. Del Grande a insisté sur le fait que, même si ce plan doit être amélioré, la France ne baissera pas la garde. Il a souligné qu'en 2019, plus de 25 millions d'euros d' avoir criminels ont été saisis et 32 délinquants environnementaux ont été mis en prison. Il a mentionné le partenariat avec le Parc Amazonien de Guyane et la possibilité de créer une Force de Réserve Opérationnelle Amazonienne composée d'amérindiens. Il a également évoqué l'aspect économique et la nécessité de structurer l'exploitation légale de l'or selon des normes environnementales plus strictes et d'installer des orpailleurs légaux sur les sites exploités illégalement.

Il a également insisté sur la collaboration, la coopération et le partage des bonnes pratiques entre le Suriname et la Guyane sur la question des rives du fleuve Maroni, en particulier sur les moyens à mettre en œuvre pour renforcer l'interdiction de l'utilisation du mercure dans l'extraction de l'or. Il a ajouté que les relations transfrontalières s'améliorent en termes de coopération policière et de patrouilles communes et a salué la décision du Suriname de ne pas renouveler les autorisations pour les barges d'orpaillage le long du fleuve Maroni. Il a fait remarquer que cet atelier est un signal fort qui montre

que la coopération régionale en matière d'environnement a un rôle important à jouer pour lutter contre ce problème et changer rapidement la vie des populations locales.

## **PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PROJET RENFORESAP**

**M. Arnaud Anselin, Directeur Adjoint du Parc Amazonien de Guyane**, a présenté les grandes lignes du projet RENFORESAP après une courte vidéo sur le contexte et les objectifs de cette initiative. Il a précisé les différents partenaires du programme et a expliqué le financement avec un budget de 662 000 euros. Il a également insisté sur l'objectif de ce programme, qui est de faire travailler les trois Guyanes en équipe, de les aider à faire face aux défis qu'elles rencontrent et de braquer les projecteurs sur le plateau des Guyanes. Il a rappelé aux participants que cet atelier était le dernier d'une série de trois, avec quatre thèmes à traiter : l'écotourisme, la science participative pour la gestion durable des ressources naturelles en milieu amazonien, la transmission du patrimoine culturel vivant, et les stratégies de lutte contre l'orpaillage illégal, qui est le thème de ce dernier atelier. Le thème de la science participative n'a pas été abordé à l'occasion d'un atelier mais plutôt en marge d'un atelier organisé en Colombie en août 2019. Il a rappelé le lancement du projet en octobre 2018 à Paramaribo, le premier atelier organisé à Lethem, au Guyana, en mai 2019. Il a souligné l'importance de l'année 2020, avec le congrès de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). Pour conclure, M. Anselin a indiqué un exemple de bonne coopération : le fait qu'à la demande du ministre du Développement Régional du Suriname, la coordinatrice du programme a alterné entre les 3 pays pour favoriser une meilleure collaboration avec les équipes locales.

**Mme Sevahnee Pyneeandy, coordinatrice du projet RENFORESAP**, Parc Amazonien de Guyane, a présenté les différentes sessions et décliné à nouveau les objectifs de l'atelier. Elle a indiqué qu'étant donné qu'il y avait trop de participants (environ 80), la session qui devait être organisée afin de permettre aux uns et aux autres d'échanger et de mieux se connaître a été annulée. Elle a rappelé qu'il s'agissait d'un atelier de 3 jours et que tous ici, gestionnaires des aires protégées, experts dans la lutte contre l'orpaillage illégal, représentants d'institutions publiques, ONG, communautés locales, spécialistes de l'environnement, etc. étaient réunis pour discuter des problèmes et des défis que rencontre chacun des pays, ainsi que pour trouver des axes de coopération. Elle a passé en revue l'ordre du jour, présentant chaque session de travail. Elle a expliqué que les résultats de ce 3<sup>e</sup> atelier seraient une synthèse sur cette thématique, l'amélioration de la gestion des aires protégées et l'identification des axes de coopération.

## **Présentation générale du secteur de l'orpaillage dans les Guyanes – Cadre juridique des différents pays**

La première session de l'atelier a été ponctuée d'interventions des représentants fournissant une vue d'ensemble du cadre juridique du secteur de l'orpaillage dans chaque pays.

**Mme Stéphanie Mahé, de la Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM) - Unité Mine, est intervenue au nom de la délégation de la Guyane Française.** Elle a expliqué le rôle de son service, le Code minier français et les différents permis et autorisations d'exploitation minière délivrés en Guyane, que ce soit pour l'or primaire ou l'or alluvial.



**M. Quincy Thom, Responsable Environnement, Commission des Mines et de la Géologie du Guyana**, est intervenu au nom de la délégation du Guyana. Il a parlé de son organisation, de la législation minière au Guyana, du secteur minier en général et dans le contexte des aires protégées.

L'exposé final pour cette session a été présenté par les représentants du Ministère des Ressources Naturelles, **Mme Valérie Lalji, Directrice Adjointe, Ministère des Ressources Naturelles et John Johanns, Inspecteur des Mines auprès de l'OGS**, Direction de l'Exploitation Minière de l'Or, au nom de la délégation du Suriname. Mme Lalji a fourni une présentation générale du secteur minier au Suriname. L'analyse de M. John Johanns a surtout porté sur les différentes méthodes d'extraction de l'or dans le pays.

### **CADRE RÉGLEMENTAIRE EN GUYANE – Stéphanie Mahé**

Selon le Code minier français, une mine est le lieu d'exploitation de substances concessibles, définies et énumérées à l'article L.111-1. Le lieu d'exploitation d'un autre type de substance (substance non concessible) est une carrière (réglementations administratives différentes). En France, le propriétaire d'un terrain est aussi le propriétaire du sous-sol, sauf si ce sous-sol contient une substance concessible, auquel cas la propriété revient à l'État.

Selon la loi française, pour pouvoir exploiter une mine, la société doit obtenir un titre minier, puis une autorisation pour commencer à travailler sur le terrain. Les principaux documents utilisés pour réglementer l'exploitation minière sont le Code minier, le Code de l'environnement et 3 décrets : le décret n° 2006-648 supervise l'octroi des titres miniers, le décret n° 2006-649 concerne tous les travaux miniers, l'exploration et l'exploitation, et le décret n° 2001-204 établit la condition d'autorisation d'exploitation minière (« AEX ») qui est une disposition spéciale pour la Guyane Française.

Les différents types de titres miniers en Guyane sont les suivants :

- Le permis exclusif de recherches (PER), qui permet uniquement de faire de la prospection minière
- Le permis d'exploitation (PEX), qui est spécifique à la Guyane et qui permet d'explorer et d'exploiter un gisement
- La concession

Les différents types d'autorisations d'exploitation minière en Guyane sont les suivants :

- La DOTM : Déclaration d'Ouverture de Travaux Miniers qui correspond à des travaux « à faible impact »
- L'AOTM : Autorisation d'Ouverture de Travaux Miniers

Il existe également 2 autres types d'autorisations administratives qui couvrent à la fois le terrain et les travaux : l'ARM pour la prospection et l'AEX pour l'exploitation. L'ARM (Autorisation de recherche minière) et l'AEX (Autorisation d'exploitation) sont des autorisations qui couvrent un kilomètre carré, et une société peut en obtenir au maximum trois de chaque en même temps. Ces autorisations minières répondent aux besoins des orpailleurs artisanaux, très nombreux dans la région. C'est pourquoi ces titres miniers concernent de si petites surfaces. Elles sont nécessairement examinées au cas par cas par les

autorités environnementales et celles-ci décident si une étude d'impact sur l'environnement doit être réalisée ou non.

En Guyane, le SDOM, le schéma départemental d'orientation minière, définit les conditions dans lesquelles l'exploitation minière peut être menée dans le département. Établi en 2011, il est entré en vigueur en 2012 et définit 4 zones où des activités d'exploitation minières sont possibles. La Zone 0 est la zone la plus restrictive. Dans la Zone 0, toutes les activités sont interdites ; par exemple pas d'exploration, pas d'exploitation, comme dans le Parc Amazonien de Guyane. La zone 3 est la zone qui relève de conditions classiques.

Le premier type d'exploitation minière concerne l'or alluvial et représente la plupart des sites dans le pays, soit environ 80 sites actifs. Le deuxième type d'exploitation minière est l'exploitation primaire où l'or est extrait de la roche. Ce type d'exploitation nécessite des installations plus complexes. Il existe quelques sites actifs, dont un seul possède une autorisation d'extraction par cyanuration de l'or.

L'or alluvial est exploité en circuit fermé par des méthodes de triage gravimétrique. Les exploitants utilisent des pelles mécaniques pour ouvrir et fermer les bassins. Une fois que l'exploitation minière est terminée, ces pelles permettent de remblayer les bassins avec les morts-terrains et de recanaliser le fleuve. À la fin de l'exploitation, les mineurs doivent restaurer la terre et réhabiliter pour que la végétation repousse progressivement.

Enfin, le Gouvernement a l'intention de réformer le code minier avec deux objectifs principaux, la transparence et la simplification. L'intention du Gouvernement est de prendre en compte et de mieux analyser les paramètres et impacts sociaux, économiques et environnementaux du projet, avec une plus forte implication du public. Des exemples concrets de cette réforme seraient :

- Un meilleur encadrement des travaux miniers (par exemple, la consultation publique pour la restauration des sites)
- Plus de moyens pour lutter contre l'orpaillage illégal
- Une simplification de la procédure AEX



ii. Quelques représentants des 3 pays partenaires lors de la 1ère session

## CADRE JURIDIQUE DU GUYANA – Quincy Thom

Créée en 1979, la Commission des Mines et de la Géologie du Guyana (GGMC) est l'organisation en charge du contrôle de toutes les activités d'exploitation minière au Guyana. Sa mission est de surveiller et d'appliquer la réglementation minière qui régit le secteur minier. Ce secteur n'est pas limité à l'or ; il y a aussi le diamant, les carrières, l'extraction de sable, l'exploration radioactive, etc. La GGMC dispose de plusieurs divisions techniques, toutes mandatées pour contrôler et gérer le secteur minier.

Le Département du Service Géologique a pour mission d'aider les mineurs dans l'exploration, afin d'identifier les zones d'exploitation minière les plus adaptées. Cela peut atténuer certains des impacts négatifs liés à l'exploitation minière, car si les mineurs savent exactement où creuser ils ne détruiront pas toute la forêt tropicale en travaillant à l'aveuglette.

La section des Mines est composée essentiellement d'officiers des mines, l'équipe de terrain de la Commission. Ils sont déployés dans tous les districts miniers. Leur mission est de surveiller et de réglementer toute l'activité minière dans leurs districts respectifs. Ils sont également habilités à percevoir des revenus et à vendre des licences.

Cette section est une branche de la direction générale située à Georgetown. La Loi sur l'exploitation minière modifiée en 2005 définit l'activité à différentes échelles, en fonction du volume de matériaux excavés. Toute mine qui en traite plus de 1000 m<sup>3</sup> sur une période de 24 heures est considérée comme une mine à grande échelle. Une mine de taille moyenne traite 200 à 1000 m<sup>3</sup>, tandis qu'une mine à petite échelle et artisanale représente 20 à 200 m<sup>3</sup> de matériaux déplacés, y compris les morts-terrains.

L'exploitation minière artisanale n'est pas spécifiquement définie dans la Loi sur l'exploitation minière. Lorsque la loi est entrée en vigueur, l'exploitation minière artisanale n'était pas considérée comme une activité ayant beaucoup d'impacts. En revanche, elle a aujourd'hui des répercussions importantes car ces mineurs sont mobiles, ce qui rend difficile leur surveillance. À l'inverse, les mines à grande échelle sont les plus faciles à surveiller, car elles sont fixes, de grande taille et doivent faire l'objet d'une étude d'impact environnemental, si bien qu'elles sont liées par les conditions de leur permis environnemental.

En 2018, on comptait 1132 exploitations minières à petite et moyenne échelle dans les six districts miniers du Guyana. Deux mines d'or à grande échelle ont été enregistrées pendant la même période :

- « Guyana Goldfields » a produit 163 567,99 onces troy, soit 26,7 % de la quantité totale d'or produite au Guyana.
- « Troy » est la deuxième mine à grande échelle. La société a produit 90 684,37 onces troy, soit 14,8 % de la quantité totale d'or produite.
- Les mines à petite ou moyenne échelle, ainsi que les mines artisanales produisent 358 820,6 onces troy, ce qui représente 58,5 % de la production totale d'or, soit 6,1 % du PIB du Guyana.

L'exploitation minière est importante pour le Guyana car elle crée des emplois. Au Guyana, cela représente 18 000 emplois directs et 30 000 emplois indirects. En 2018, la production d'or était de 613 072,96 onces troy.

Le Guyana est divisé en 6 districts miniers. Tous ces districts contiennent des gisements miniers à l'intérieur de leurs frontières. Les gisements miniers peuvent être concédés à de grandes entreprises. On parle alors de Licences d'exploitation minière (ML). Les grandes entreprises doivent fournir des informations géologiques pendant leur phase de prospection avant de pouvoir obtenir une licence d'exploitation minière. Elles doivent montrer les capacités financières et les données géologiques qui prouvent qu'elles peuvent exploiter ces mines. Les PME, quant à elles, se voient délivrer un permis de prospection à moyenne échelle (PPMS). Elles doivent également prospecter avant de pouvoir obtenir un

permis d'exploitation minière (MP) qui est moins important que la licence d'exploitation minière à grande échelle (ML).

Le Guyana est confronté à des problèmes d'exploitation minière illégale, en particulier au problème des mineurs qui ne possèdent pas les licences requises. Outre les licences, le problème de l'autorisation se pose également. En fait, au Guyana, l'exploitation minière se fait sur consentement. Si la mine se trouve sur une réserve amérindienne, cela signifie qu'il y a eu consentement des villageois, consentement de leur conseil, consentement du ministre et de la GGMC. En d'autres mots, même si vous possédez une licence (rendant votre exploitation légale), vous avez quand même besoin que l'on vous donne la permission d'exploiter la mine.

En ce qui concerne les aires protégées au Guyana telles que Shell Beach, le parc national de Kaieteur, la forêt d'Iwokrama, les montagnes Kanuku et Kanashen, le règlement stipule que « l'exploitation minière n'est pas autorisée dans les aires protégées ou dans les zones tampons de 1 km entourant les aires protégées légalement établies ». Selon l'article 251, paragraphe 1, du règlement de 2005 portant modification de la législation minière, « l'exploitation minière n'est pas autorisée dans les réserves et parcs naturels spécifiés où l'extraction des ressources est interdite ». La plupart de ces zones offrent toutefois un réel potentiel d'exploitation, compte tenu des nombreux gisements que comptent ces aires protégées (en particulier le parc national de Kaieteur). Ces sites constituent donc les zones sensibles qui doivent être surveillées et protégées contre les menaces liées à l'orpaillage illégal.

En termes de stratégies de lutte contre le problème de l'exploitation minière illégale dans les aires protégées, la principale réponse est la collaboration avec les ONG et les agences gouvernementales entre les trois pays. D'autres stratégies doivent être également développées, telles que :

- La surveillance transfrontalière
- La formation des mineurs et leur sensibilisation aux questions de l'environnement
- Le renforcement des capacités des communautés locales et des gardes forestiers locaux, car la plupart de ces aires protégées abritent des communautés qui sont souvent touchées par l'exploitation minière illégale

### **CADRE JURIDIQUE DU SURINAME – Valérie Lalji**

Avec une population de 560 000 habitants, le Suriname est un pays avec une économie dominée par l'industrie minière. Le Ministère des Ressources Naturelles gère tous les aspects liés aux ressources naturelles, et donc l'exploitation minière. Le Suriname a rejoint en 2017 une initiative internationale, l'EITI (Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives), dans sa démarche d'utilisation optimale des industries extractives pour le développement du pays. L'objectif du ministère est d'améliorer la transparence du secteur minier, de mieux contrôler les activités d'exploitation minière et de réorganiser l'exploitation minière artisanale.

Au Suriname, il existe 2 types de permis d'exploitation minière : les permis d'exploitation à petite échelle et les permis d'exploitation à grande échelle. Le pays a également signé deux contrats miniers avec les multinationales Newmont et Iamgold qui ont été transformés en lois. Les sites des sociétés d'exploitation minière à petite échelle s'étendent sur moins de 200 hectares. Au-delà de 200 hectares, avec un maximum de 40 000 hectares, il s'agit d'exploitation minière à grande échelle.

La ceinture de roches vertes, située au nord-est du Suriname, est une zone avec d'importants gisements minéraux, notamment l'or. Dans cette zone, des permis d'exploitation minière ont été accordés aux deux multinationales mentionnées ci-dessus, à la PME nationale Grassalco, ainsi qu'au secteur de l'exploitation minière à petite échelle.

Malheureusement, le Suriname est confronté aux menaces et aux conséquences de l'orpaillage illégal. Dans la plupart des cas, l'exploitation minière illégale est associée à l'exploitation minière artisanale et aux anciennes méthodes non durables. Dans la lutte contre ce problème, le Suriname s'inspire du cadre juridique et des institutions du Guyana pour transformer ses services géologiques et miniers.

L'OGS, la Direction de l'Exploitation Minière de l'Or, a identifié plusieurs méthodes d'exploitation minière utilisées sur les sites d'extraction de l'or au Suriname :

- La méthode hydraulique, avec des tuyaux d'aspiration, avec ou sans excavatrices
- La méthode du lavage à grandes eaux, également appelée méthode Sumajé, avec utilisation d'une pompe et des versants pour séparer l'or de la terre
- La méthode du lavage de l'or à la batée et avec un détecteur de métaux, principalement utilisée par les petits mineurs artisanaux
- Les dragues mécaniques placées sur des barges qui circulent sur le fleuve
- Les concasseurs sont principalement utilisés pour l'extraction de l'or primaire. Des tunnels peuvent être creusés à environ 25 à 30 mètres de profondeur ; les matériaux sont déterrés et mis dans un concasseur, puis lavés sur des tapis
- La méthode Jin Chan, qui est une méthode chinoise de lixiviation en tas utilisant du cyanure et du carbone appauvris pour extraire l'or.

La plupart de ces méthodes sont utilisées par les mineurs à petite échelle et peuvent représenter un défi. En effet, la législation minière est obsolète et il existe peu de règles environnementales ou sanitaires. La question du mercure est importante car il est connu que le mercure est utilisé dans le secteur minier même si la loi en interdit l'importation.

Il est nécessaire d'organiser et de mieux équiper les institutions du secteur minier, surtout si l'on considère le manque de surveillance sur site et de ressources humaines qualifiées. Ainsi, le Suriname est en train de réviser son cadre juridique en matière d'exploitation minière. L'intention du Gouvernement est également de disposer d'une Direction de l'exploitation minière de l'or tout à fait indépendante. En outre, des discussions ont lieu sur la manière de classer le secteur en fonction des différentes échelles et des différents types d'exploitation minière, par exemple l'exploitation aurifère à grande échelle, à petite échelle et artisanale. Il y a place à l'amélioration car la collaboration existe déjà avec le PNUD (Programme des Nations unies pour le développement) et l'Institut National pour l'Environnement. Enfin, des programmes sont réalisés avec l'aide de l'université Anton De Kom au Suriname afin de former les orpailleurs artisanaux et de leur enseigner d'autres méthodes d'extraction.

### ***Retours des participants***

Après les présentations, les participants ont posé des questions et de plus amples informations sur le cadre juridique des différents pays ont été données :

Au Suriname, le dragage est considéré comme faisant partie de l'exploitation minière à petite échelle, mais l'objectif est de réviser la législation en la matière. En ce qui concerne le mercure, il est illégal et son importation est interdite. En outre, le Suriname a signé la Convention de Minamata sur le mercure car le pays entend trouver d'autres moyens d'exploitation minière. Enfin, le Suriname est en train de réviser également son cadre juridique afin d'apporter des réponses adaptées à la question de l'octroi de licences aux petits exploitants illégaux et au problème du reboisement lorsque les sites sont épuisés.

Au Guyana, l'utilisation du mercure est légale mais uniquement pour les étapes finales de l'extraction et elle est interdite dans l'exploitation minière à grande échelle. Le Guyana a également signé et ratifié la Convention de Minamata sur le mercure. L'objectif est d'éliminer progressivement le mercure en trouvant des alternatives car l'extraction au mercure est plus facile à utiliser, plus accessible et moins coûteuse.

En Guyane Française, l'exploitation minière est interdite dans le cœur ainsi que dans la zone tampon du Parc Amazonien de Guyane, hormis dans des zones très localisées. En termes de réhabilitation et de reboisement, elles sont incluses dans les permis accordés. Les mineurs doivent réhabiliter 100 % du site et reboiser 30 % du site. La Guyane est également en train de réviser son code minier. L'aspect environnemental sera renforcé, les impacts sur les sites miniers seront évalués plus tôt dans le processus.



*i. Pascal Vardon (PAG), Raquel Thomas-Caesar (IWOKRAMA), Filho Gomes & Jessica George (PAC)*

## Aires protégées et orpillage – Points de vue des différents pays

La deuxième session de la journée a été ponctuée d'interventions des représentants fournissant une vue d'ensemble de la situation actuelle de chaque pays en ce qui concerne les aires protégées et l'exploitation de l'or.

**M. Denis Lenganey, Responsable de la surveillance du territoire dans le Parc Amazonien de Guyane, et Jennifer Devillechabrolle, Conservatrice de la Réserve Naturelle des Nouragues à l'Office National des Forêts,** sont intervenus au nom de la délégation de la Guyane. M. Lenganey a présenté de manière générale le problème de l'exploitation de l'or dans le Parc Amazonien de Guyane. Mme Devillechabrolle, pour sa part, a présenté la situation dans la Réserve Naturelle des Nouragues.

**M. Roy Ho Tsoi, Responsable en charge des politiques au Ministère de la Planification Spatiale et de la Gestion des Ressources Terrestres et Forestières,** a parlé de la situation au Suriname, en particulier du parc naturel de Brownsberg.

**Mme Odacy Davis, Directrice Adjointe de la Commission des Aires Protégées,** a décrit la situation des différentes aires protégées au Guyana en ce qui concerne l'orpillage illégal.

### SITUATION ACTUELLE DE L'EXPLOITATION DE L'OR DANS LE PARC AMAZONIEN DE GUYANE – Denis Langaney

Le Parc Amazonien de Guyane a été créé en 2007. Le décret de création définit la réglementation pour le cœur du parc, qui stipule que les activités d'exploitation minière, y compris l'extraction de l'or, sont strictement interdites. Dans la zone tampon, qui est la zone où le développement local peut avoir lieu et qui est soumise au droit commun, des activités d'exploitation minière peuvent être menées dans les secteurs où cela est prévu par le schéma départemental d'orientation minière (SDOM).

L'orpillage illégal a lieu dans le nord du parc, où la ceinture de roches vertes s'étend du fleuve Maroni au fleuve Oyapock. Au moment de la création du parc, on comptait 100 sites illégaux. Une baisse significative a été observée entre 2010 et 2012 suite au renforcement des opérations de destruction. Mais en septembre 2019, on dénombrait 145 sites illégaux. Au cours des six dernières années, il y a eu en moyenne 125 sites illégaux dans le parc, dont 45 à 70 sites dans la zone centrale. Cette augmentation du nombre de sites illégaux peut s'expliquer en partie par la hausse du prix de l'or depuis la fin des années 90.

La plupart des sites illégaux en Guyane sont des sites d'exploitation d'or alluvial. Les impacts sont considérables : la forêt est abattue, le lit des rivières est détruit, entraînant alors une forte turbidité des cours d'eau, et la chaîne alimentaire est contaminée par le mercure. Les autres impacts négatifs sur l'écosystème sont la pollution due à l'utilisation de combustibles et les déchets laissés dans la forêt.

Des sites d'exploitation d'or primaire existent également. Ces sites nécessitent le creusement de fosses et de galeries pour atteindre les veines de quartz et enfin l'or. En outre, ces sites ont besoin d'une forte concentration de personnes travaillant en même temps, comme des charpentiers, des chasseurs, etc. Les

sites d'exploitation d'or primaire conduisent au terrassement des montagnes et à la destruction des forêts. Mais dans l'ensemble, les impacts sont moins graves que pour l'exploitation de l'or alluvial.

Les autres impacts de l'orpaillage illégal sont également la destruction des modes de vie des communautés locales, des personnes qui vivent très près de la nature, de la forêt et des rivières et qui voient leur mode de vie très gravement détérioré par toutes les activités illégales connexes telles que la consommation d'alcool, la prostitution, le trafic de drogue, etc. De plus, les communautés locales et autochtones souffrent de la contamination au mercure de l'ensemble de la chaîne alimentaire. Des études ont permis de mesurer, notamment chez les femmes enceintes, des niveaux alarmants de mercure.

75 % des sites illégaux dans le parc sont situés dans l'Ouest, dans les communes de Maripasoula et de Papaïchton avec une logistique qui vient du Suriname. Dans la partie est du parc, il existe également quelques sites illégaux permanents, entre 25 et 35, dans la commune de Camopi. Il s'agit de petits sites, sous le couvert forestier et éloignés les uns des autres, pour lesquels les opérations de surveillance et de destruction sont difficiles en raison de l'organisation des mineurs qui parviennent à dissimuler rapidement les sites. La surveillance et les opérations sur site sont du reste difficile à mettre en place dans la région.

Après une opération de destruction, dans la plupart des cas, les chercheurs d'or reviennent sur le site, ce qui peut être décourageant.

Dans la région de Saül, située en plein centre de la Guyane, il y a eu quelques succès. Des opérations régulières ont permis d'évacuer des orpailleurs illégaux dans un rayon de 15 kilomètres.

En ce qui concerne les activités les plus récentes dans la région, ces derniers mois, il y a eu une détérioration de l'état du fleuve Maroni avec une très forte turbidité observée au cours du dernier trimestre de 2019 et qui est principalement due à la présence de mines du côté surinamien, ainsi qu'à la présence de barges de dragage sur le fleuve Maroni.

### **SITUATION DANS LA RÉSERVE NATURELLE DES NOURAGUES EN GUYANE – Jennifer Devillechabrolle**

La Réserve Naturelle des Nouragues est un site différent du Parc Amazonien. Bien qu'il s'agisse d'une réserve naturelle, elle est gérée différemment. Il existe une cogestion entre l'ONF (Office National des Forêts) et une association locale à but non lucratif, le GEPOG (Groupe d'Étude et de Protection des Oiseaux en Guyane). La réserve, créée en 1995, couvre 105 000 hectares de forêt tropicale comprenant des inselbergs (2) et se trouve à environ 100 km de la côte à l'intérieur des terres. Au cœur de la réserve se trouve une station de recherche internationale gérée par le CNRS, le Centre National de la Recherche Scientifique français.

Concernant l'impact de l'extraction de l'or dans l'aire protégée, la majeure partie est concentrée dans le nord-est. La réserve des Nouragues est menacée par les activités légales qui sont menées juste à la limite de la réserve qui ne dispose pas de zone tampon. Des orpailleurs illégaux vivent et exploitent des zones à l'intérieur de la réserve. Ils déboisent, détruisent les sols et les criques. Les chiffres du début de l'année 2020 indiquent que 345 hectares ont été détruits dans la réserve. Un impact très visible de l'exploitation de l'or est la forte turbidité de certaines criques, surtout dans le nord de la réserve, car elles sont



fortement exploitées. De plus, comme ils se trouvent à proximité d'un site de recherche (le camp Inselberg), cela constitue une menace pour les chercheurs.

Ainsi, il existe des impacts écologiques mais aussi des impacts humains. Le 16 mai 2006, deux gardes forestiers de la réserve, Capi et Domingo, ont été assassinés par des orpailleurs illégaux. Ils étaient basés au camp Arataï à l'entrée de la réserve et étaient chargés de recevoir le public, les écoliers, les personnes en formation, les scientifiques qui y venaient travailler. C'était aussi un camp d'écotourisme.

Les moyens d'action de l'équipe de gestion de la réserve sont assez limités. Il y a quatre agents et seulement deux d'entre eux sont des gardes forestiers assermentés. Leur mission est de formuler des observations, d'infliger des amendes, mais ils ne peuvent pas réellement lutter contre l'orpaillage illégal. Le personnel de la Réserve Naturelle des Nouragues travaille essentiellement en étroite collaboration avec l'ONF, notamment en assurant une surveillance efficace de la réserve. L'équipe travaille aussi régulièrement avec les forces armées, la gendarmerie et la police des frontières lors d'opérations sur le terrain pour détruire du matériel ou interrompre des flux logistiques. Par ailleurs, la réserve crée actuellement des projets d'écotourisme afin d'occuper le territoire et d'empêcher ainsi le retour des orpailleurs illégaux.

En ce qui concerne les finances, le budget de la réserve est très limité, soit 245 000 euros (y compris les salaires) par an pour mener à bien trois missions : le suivi de l'état de conservation de la réserve, la formation en matière d'environnement et le travail de police.

## **SITUATION ACTUELLE DE L'EXPLOITATION DE L'OR DANS LES AIRES PROTÉGÉES DU SURINAME – Roy Ho Tsoi**

En ce qui concerne la densité de population du Suriname, 70 % de la population vit autour de la capitale, 25 % le long des zones côtières et 5 % à l'intérieur du pays.

Le Suriname compte plusieurs écorégions, telles que les plaines côtières, la ceinture de savane et le plateau des Guyanes à l'intérieur. Les communautés locales, des communautés autochtones et afro-descendantes, vivent le long des nombreux fleuves qui s'étendent dans le sud du Suriname.

La plupart des aires protégées n'ont pas de communautés locales à l'intérieur de leurs frontières en prévision de problèmes potentiels. Deux aires protégées se trouvent dans la ceinture de roches vertes où l'on rencontre la plupart des problèmes liés à l'exploitation de l'or.

Dans le parc naturel de Brownsberg, 4 opérations ont été menées pour chasser les orpailleurs illégaux du parc. Dans la Réserve naturelle du Suriname central, les menaces sont imminentes car des concessions légales ont été accordées dans les zones tampons et des orpailleurs pourraient s'introduire dans l'aire protégée. Ces zones sont éloignées et très souvent il n'y a pas de routes, et on ne peut y accéder que par les voies navigables, les fleuves.

L'unité de surveillance des forêts de la Fondation pour la gestion forestière et le contrôle et la production (SBB) est responsable de la télédétection à l'aide d'images satellites et de l'identification des zones d'orpaillage. La surveillance et les opérations sur le terrain ont permis de se rendre compte que les activités liées à l'extraction de l'or étaient menées publiquement par des entrepreneurs locaux pour la plupart et il était donc difficile de les impliquer. Afin de nettoyer le parc, 4 opérations ont été lancées.

Cependant, les défis sont de taille car les orpailleurs trouvent toujours un chemin et peuvent creuser sans découper la canopée, c'est-à-dire creuser directement sous les arbres, à tel point que la télédétection devient inefficace.

## **SITUATION ACTUELLE DE L'EXPLOITATION DE L'OR DANS LES AIRES PROTÉGÉES DU GUYANA – Odacy Davis**

On compte 5 principales aires protégées au Guyana : Shell Beach, le parc national de Kaieteur, la forêt d'Iwokrama, les montagnes Kanuku et Kanashen qui est une aire protégée amérindienne appartenant à des peuples autochtones. La Commission des Aires Protégées (PAC) est responsable de la supervision de l'ensemble du système mais gère directement Shell Beach, Kaieteur, les montagnes Kanuku et aide à la supervision de Kanashen tandis que la forêt d'Iwokrama a sa propre gestion.

En ce qui concerne les défis, les deux aires protégées où se sont produits la plupart des incidents ou activités illégales sont le parc national de Kaieteur et la forêt d'Iwokrama. La première aire protégée établie au Guyana fut le parc national de Kaieteur (KNP) qui fut déclaré espace protégé en 1929. Les limites du parc ont été réduites en 1972 pour permettre l'exploitation minière. En 1999, le parc a été étendu jusqu'à ses limites actuelles. Historiquement, l'exploitation de l'or et du diamant a toujours existé en raison de la richesse des gisements minéraux dans la région. Pendant de nombreuses années, l'exploitation minière artisanale a été pratiquée à l'aide de méthodes manuelles, mais au fil des ans, et avec l'augmentation du prix de l'or, l'exploitation minière a été davantage mécanisée dans le parc. Peu de cas d'exploitation minière illégale ont été détectés dans la forêt d'Iwokrama également.

La Commission des Aires Protégées (PAC) et la forêt d'Iwokrama ont été en mesure de surveiller et de déterminer ces sites en utilisant divers moyens et technologies. Le terrain et le dense couvert forestier empêchent de voir clairement les signes d'une exploitation minière depuis le ciel. Bien souvent, une surveillance au sol est requise. Lorsque des activités d'exploitation minière illégales sont détectées dans les aires protégées, elles sont signalées à la Commission des Mines et de la Géologie du Guyana (GGMC), qui est l'organisme chargé de réglementer l'exploitation minière au Guyana. La GGMC, en collaboration avec la PAC et d'autres organismes, coordonne la réponse.

Si l'objectif numéro 1 de la PAC est d'éradiquer l'exploitation minière illégale dans les aires protégées, l'accent est également mis sur les solutions à apporter à ce problème. Pour trouver une solution, il est essentiel de comprendre les facteurs et les incitations à l'exploitation minière illégale dans cette aire protégée.

L'extraction de l'or et des minéraux précieux au Guyana est une activité économique réglementée par la GGMC. Il existe une voie et un processus légaux pour l'exploitation minière. Le parc national de Kaieteur est situé dans une zone riche en minéraux et est également entouré de concessions minières légales. Bien que l'exploitation minière ne soit pas autorisée dans les aires protégées, le fait que la région possède des minerais et que l'exploitation minière légale se fasse en périphérie, la menace existe toujours.

En outre, l'une des principales communautés autochtones à l'extérieur du parc est quelque peu enclavée, avec des liens limités avec les autres communautés et les centres économiques/administratifs, ce qui entraîne un coût de la vie élevé et un accès limité aux besoins de base. La principale activité génératrice de revenus est l'exploitation minière qui est pratiquée depuis des années.

Au cours des dernières années, la PAC a engagé la communauté, le Gouvernement et d'autres acteurs dans une discussion très dure sur les moyens de subsistance alternatifs pour les communautés locales. Des pourparlers ont eu lieu avec le conseil communautaire pour améliorer le tourisme lié aux aires protégées et canaliser une partie de ses revenus vers la communauté, et il est également question d'un mécanisme de partage des bénéfices. L'ouverture des routes a été également évoquée car elle permet de se déplacer et d'accéder ainsi à de la nourriture et à des services moins chers.

Un autre problème qui a été soulevé lors des discussions avec la communauté était que la plupart des habitants et des mineurs locaux n'étaient pas vraiment conscients des frontières. La solution se trouve peut-être dans l'éducation de la communauté et en particulier des jeunes, ainsi que dans la sensibilisation de toutes les parties prenantes. D'autres défis tels que l'extension des terres, les activités de subsistance, l'accès à la santé et à l'éducation font actuellement l'objet de discussions afin d'atténuer ce problème.

En conclusion, la situation de l'exploitation minière illégale n'est pas seulement une question de défis et d'impacts sur la biodiversité. C'est aussi une question de communautés, ou de groupes de personnes, forcés à exploiter des mines pour gagner de l'argent, et une question urgente de moyens de subsistance des populations.

### **SITUATION ACTUELLE DE L'EXPLOITATION DE L'OR DANS LES AIRES PROTÉGÉES DU PÉROU – Astrid Aguilar**

L'équipe au sein de la Société Zoologique de Francfort (FZS) qui est en charge de coordonner les initiatives d'exploitation de l'or et de conservation de la biodiversité travaille dans trois pays d'Amérique du Sud. Elle aide la Commission des Aires Protégées (PAC) au Guyana, en particulier dans les montagnes Kanuku. Elle opère également dans le massif montagneux Serranía de Chiribiquete en Colombie, au Pérou, dans la région de Madre de Dios et dans le parc national de Yaguas, qui est une aire protégée. Elle est également impliquée dans le projet de conservation du parc d'État du Cantão au Brésil par l'intermédiaire d'une ONG.

Selon la législation, il existe différents types d'exploitation minière au Pérou :

- L'exploitation minière à grande et à moyenne échelle, avec de grandes concessions (plus de 2000 hectares) données par le Gouvernement à des sociétés privées
- L'exploitation minière à petite échelle, avec une capacité de production qui ne peut dépasser 350 tonnes par jour, une zone de concession qui ne peut dépasser 2000 hectares et une production minimale de 10 % d'une unité tributaire par an et par hectare de concession
- L'exploitation minière artisanale, avec une capacité de production maximale de 25 tonnes par jour, une concession ne pouvant dépasser 1000 hectares, une production minimale de 5 % de l'unité tributaire par an et par hectare de concession et une règle spécifique pour l'utilisation de méthodes manuelles et d'équipements de base

Une unité tributaire est une unité décidée chaque année par le Gouvernement. L'année dernière, l'unité tributaire était d'environ 4200 sols, qui est la monnaie péruvienne.

Malheureusement, l'exploitation minière illégale est un problème au Pérou comme dans les autres pays du plateau des Guyanes. Une distinction subtile est faite avec le phénomène de l'exploitation minière informelle :

- L'exploitation minière est considérée comme illégale lorsqu'elle est effectuée dans des zones interdites, principalement dans les aires protégées et les plans d'eau comme les fleuves, les lacs et les océans.
- L'exploitation minière est considérée comme informelle lorsqu'elle est effectuée dans des zones où elle n'est pas interdite et que les mineurs ont entamé le processus de formalisation.

### Exemple de la région de Madre de Dios, dans le sud-est du Pérou

La région de Madre de Dios est connue comme étant la région la plus riche en biodiversité au Pérou. Cependant, principalement en raison de l'autoroute interocéanique, qui permet d'accéder à des zones vierges dans la forêt, l'exploitation minière a littéralement explosé entre 2009 et 2019. Dans la région, une zone appelée La Pampa est révélatrice de la façon dont l'extraction de l'or peut devenir hors de contrôle. En fait, en 2014, on estimait à environ 16 000 hectares la zone de déforestation.

En réponse à l'exploitation minière illégale à Madre de Dios, depuis 2010, de nombreuses opérations militaires ont été menées pour détruire les outils et les équipements comme les dragues par exemple. Malheureusement, ces raids ne durent pas plus de 2 ou 3 jours et les mineurs reviennent et deviennent plus agressifs. Conséquence : en 2016, la réserve nationale de Tambopata, une aire protégée près de la Pampa, dans la région de Madre de Dios, a été envahie par des mineurs illégaux. 759 hectares de l'aire protégée ont été concernés. Cette situation a poussé le Service national des aires protégées par l'État (SERNANP) à développer une stratégie de lutte contre l'exploitation minière illégale. Après avoir surveillé les aires protégées et réalisé qu'il y avait une exploitation minière illégale dans les limites de 7 aires protégées et dans la zone tampon de 8 aires protégées, le SERNANP a enquêté sur les impacts de ce phénomène et révélé, entre autres, les conséquences suivantes :

- |   |                            |
|---|----------------------------|
| • Déforestation (appauvrissement des stocks de carbone) | • Émissions de mercure     |
| • Perte de biodiversité                                 | • Travail des enfants      |
| • Désertification                                       | • Traite des êtres humains |
|   | • Crime organisé           |

Avec ces informations, l'agence a travaillé sur une approche holistique et mis en place 4 actions stratégiques :

1. Identifier les actions et le soutien logistique pour l'application de la loi dans les aires protégées
2. Mettre en œuvre des actions qui pourraient atténuer les risques d'exploitation minière illégale
3. Développer des activités économiques durables
4. Récupérer les zones dégradées

Pour la mise en œuvre de ces actions, le SERNANP a identifié différentes parties prenantes :

- |   |   |
|---|---|
| • Gouvernement du Pérou   | • Agences chargées de réglementer les droits d'utilisation de l'eau |
| • Services de répression et armée                                     | • ONG, organisations internationales et académies                   |
| • Ministère des Mines et Ministère des Droits des Peuples Autochtones |   |
| • Agences chargées du commerce du mercure et de l'or                  |   |

Ainsi, la Société Zoologique de Francfort (FZS) aide le SERNANP dans la mise en œuvre de cette stratégie.

Toute cette aide a permis la réactivation d'une commission multisectorielle pour l'action gouvernementale contre l'exploitation minière illégale, créée en 2012 mais qui avait été mise en sommeil. Une nouvelle opération militaire, baptisée « Opération Mercure », a été lancée dans la région de Madre de Dios, avec une application de la loi sur 2 ans sur le terrain mais aussi avec le développement d'activités économiques formelles et de solutions aux problèmes sociaux de la région.

Suite à la mise en œuvre de la stratégie, il n'y a plus que 4 aires protégées où l'on dénombre des activités minières illégales et 6 dans leurs zones tampons. L'objectif pour 2021 est de n'avoir aucune exploitation minière illégale dans les aires protégées et les zones tampons avec le même type d'opérations.

Malheureusement, le SERNANP doit encore relever de nombreux défis :

- Les mineurs vont d'un site à l'autre, affectant ainsi d'autres aires protégées
- La coordination entre les nombreuses parties prenantes est difficile
- Il est nécessaire de procéder à des investissements à long terme pour soutenir le renforcement des capacités et mettre en œuvre des initiatives qui demandent du temps et des ressources
- Le débat sur le financement de la protection ou de la restauration est en cours
- Les impacts mettent en danger l'intégrité de l'écosystème, par exemple le cas de la rivière Malinowski, dont le cours a changé au fil des ans en raison de l'exploitation minière illégale

### ***Retours des participants***

Après les présentations, les participants ont posé des questions et de plus amples informations sur la situation actuelle des différents pays ont été données :

En Guyane, on estime que 10 tonnes d'or sont extraites illégalement chaque année alors que la production légale est de 2 tonnes. Même s'il peut sembler que des aires protégées ont été créées à proximité des gisements d'or et que l'on peut dire que c'est comme les placer sous une cloche en verre, le problème de l'exploitation minière illégale est assez récent par rapport à l'époque où les aires protégées ont été mises en place, et la biodiversité est riche dans la région et doit être protégée.

Au Suriname, l'or illégal est introduit dans le système légal, si bien qu'il est difficile d'estimer le volume d'or illégal sur le marché. Selon un rapport réalisé en 2015, 19 tonnes d'or seraient extraites illégalement chaque année, soit 65 % de la production totale d'or par an. Aucune question n'est posée lorsque l'or est vendu et il n'y a pas de traçabilité de l'or. Dans le cas de l'exploitation minière à moyenne et grande échelle, on compte 6 exportateurs d'or enregistrés possédant un permis délivré par la commission en charge des devises étrangères. Dans le cas de l'exploitation minière à petite échelle, il y en a deux. Les aires protégées ont été créées avant la ruée vers l'or des années 90 et cela a entraîné des conflits. Il existe une corrélation directe entre la hausse du prix de l'or et l'augmentation de l'activité d'exploitation minière illégale dans ces régions.

Au Guyana, il n'y a aucune estimation du volume d'or illégal produit. Tout l'or est acheté par le GGB (Guyana Gold Board) ou par des négociants et acheteurs agréés. Des licences commerciales sont

accordées par le Gouvernement à certains magasins également. Concernant les gisements minéraux au Guyane,  $\frac{3}{4}$  du pays possède de l'or et du diamant. Par conséquent, il est impossible de ne pas avoir de gisements dans une aire protégée. Cependant, les aires protégées sont essentielles pour préserver et protéger la biodiversité, et l'objectif du Gouvernement est de conserver différents types de biodiversité tels que les terres humides, les savanes, les basses terres, etc.

Au Pérou, il y aurait environ 16 à 18 tonnes d'or illégal extraites par an uniquement pour la région de Madre de Dios. Malheureusement, dans le monde, il y a un manque de transparence et de traçabilité dans le commerce de l'or, qu'il soit légal ou illégal. Dans le pays, il existe une agence chargée de surveiller les exportations d'or, mais un soutien est nécessaire pour parvenir à une traçabilité de l'or.

## **SECTEUR DE L'ORPAILLAGE DANS LES GUYANES ET IMPLICATIONS POUR LA CONSERVATION DE LA NATURE ET LA GESTION DES AIRES PROTÉGÉES (WWF)**

Clément Villien, Chargé de Programme Forêt auprès du bureau régional du Fonds mondial pour la nature (WWF) France en Guyane, a exposé les différentes implications de l'extraction de l'or pour la conservation de la nature et la gestion des aires protégées. Il s'est excusé de l'absence du Directeur Régional, Laurent Kelle, qui ne pouvait pas être présent malheureusement.

Au niveau du plateau des Guyanes, le bureau guyanais de WWF France travaille en étroite collaboration avec l'équipe WWF Plateau des Guyanes qui est l'organisation pour le Guyana et le Suriname. De plus, les activités d'extraction de l'or en Amazonie, qu'elles soient illégales ou informelles, vont au-delà du plateau des Guyanes.

Quelques chiffres :

- En 2012, près d'un million de personnes vivaient de cette activité dans le bassin amazonien, soit environ 50 000 personnes dans le plateau des Guyanes et environ 10 000 personnes en Guyane Française.
- Si l'on considère deux périodes, 2001-2006 et 2007-2013, l'exploitation minière est devenue un facteur important de la déforestation en Amazonie.
- En ce qui concerne la contamination au mercure, on a estimé à la fin des années 90 qu'environ 200 tonnes de mercure étaient utilisées chaque année pour l'extraction de l'or en Amazonie.

En outre, dans le plateau des Guyanes, il existe une continuité géologique à travers le Suriname, le Guyana, la Guyane Française et le Brésil : la « ceinture de roches vertes ». Étant donné que l'activité d'exploitation de l'or se déroule dans des zones où il y a des gisements, il est facile de voir l'étendue des activités d'orpaillage par rapport à ces différents gisements. Si l'on examine l'histoire de l'exploitation minière liée à la déforestation en 2015, on constate qu'environ 180 000 hectares ont été déboisés sur les quatre territoires, dont 113 000 hectares entre 2008 et 2015. Il y a un impact sur les aires

protégées lorsqu'elles chevauchent des gisements d'or dans la ceinture de roches vertes. Par rapport à l'échelle des territoires, la déforestation n'est pas très importante dans ces régions, mais les voies navigables sont contaminées et détériorées. Les fleuves souffrent de la turbidité ou de la pollution au mercure. La différence de réglementation dans chacun des pays est un véritable défi. Par exemple, concernant la turbidité du fleuve Maroni, la discussion entre deux territoires différents avec deux législations différentes nécessite une coopération étroite. Au contraire, les mineurs ne tiennent pas compte des frontières. Il y a des flux illégaux et des réseaux très bien organisés et ils existent depuis longtemps. Ils s'adaptent en permanence aux opérations menées sur le territoire. Ces personnes sont souvent à la recherche d'une vie meilleure ou tentent de survivre et ont donc une forte détermination et résilience.

Un autre défi est la coopération. Avec le Brésil par exemple, il existe un accord transfrontalier dans la lutte contre l'exploitation minière illégale entre les forces armées, la police, etc. leur permettant d'arrêter les mineurs. Ces accords de coopération doivent être par conséquent renforcés. En termes de nouvelle initiative, la traçabilité de l'or est essentielle pour pouvoir faire la différence entre l'or produit de manière illégale et l'or produit légalement. Pour cela, il est capital de disposer d'indicateurs et d'éléments permettant de certifier l'origine de l'or. Les recherches scientifiques initiées par le WWF (Fonds Mondial pour la Nature) puis poursuivies par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) avec le projet « Or'igin », montrent qu'en analysant l'or, il est possible de distinguer l'or qui a été amalgamé avec le mercure. Le WWF a également des partenariats avec l'ONF, le SEMA, le WWF tant en Guyane Française qu'au Suriname et au Guyana et l'ONF International, afin de cartographier régulièrement la déforestation due à l'exploitation de l'or. Enfin, le WWF prépare un projet, en collaboration avec l'ONG « Alliance pour une Mine Responsable » (ARM), financé par le FFEM, le Fonds Français pour l'Environnement Mondial, dans le cadre duquel un site pilote sera mis en place pour démontrer la faisabilité au Suriname et au Guyana d'une exploitation aurifère sans mercure afin d'aider ces pays à mettre en œuvre la convention de Minamata sur le mercure.

### ***Retours des participants***

Après la présentation, les participants ont posé des questions et de plus amples informations ont été fournies :

En ce qui concerne le mercure, il peut être difficile de déterminer s'il est naturellement présent dans le sol ou s'il est importé par des orpailleurs illégaux. Cependant, lorsqu'il y a amalgamation de l'or, c'est la preuve de l'utilisation de mercure liquide par les mineurs. Toutefois, lorsque l'or est fondu, il est impossible de savoir s'il est légal ou illégal. C'est pourquoi, il y a une demande pour de l'or durable et pour la création d'un processus de certification. Un projet, initié par le WWF et repris par le BRGM (Bureau de Recherches Géologiques et Minières) (service géologique national français), vise à créer une base de données, à collecter et à comparer des grains d'or provenant de sites légaux. Il devrait y avoir une cartographie des différents types, une sorte de carte d'identité chimique qui serait créée. Comme l'affinage de l'or élimine sa traçabilité, l'aspect affinage doit également être pris en compte car cela pourrait aussi permettre une meilleure traçabilité et certification. Au niveau mondial, on estime que 40 % de la production d'or sont affinés à Dubaï et 40 % en Suisse. En termes de demande, la Chine et l'Inde sont les principaux acheteurs d'or.

**M. Arnaud Anselin** a informé les participants que le Brésil et en particulier le Parc National des Montagnes de Tumucumaque auraient dû faire partie du projet RENFORESAP, mais ils manquent de

ressources humaines et ont décliné la proposition de partenariat pour cette raison. Néanmoins, le Parc Amazonien de Guyane a toujours l'intention de collaborer avec le Brésil et ses aires protégées.

## **Surveillance : Comment les aires protégées réagissent-elles aux incidents et aux impacts de l'extraction illégale ou légale de l'or ?**

### **SURVEILLANCE PAR L'OFFICE NATIONAL DES FORÊTS (ONF) EN GUYANE – Alexandre David**

La présentation concerne le suivi des impacts de l'exploitation minière sur le domaine forestier géré par l'ONF. Il existe plusieurs types d'aires protégées : des réserves nationales comme Les Nouragues et La Trinité et des réserves intégrales où il y a néanmoins un impact des activités minières, comme Lucifer Dékou Dékou et Petite Montagne Tortue. Il existe également d'autres réglementations sur des zones d'intérêt environnemental, avec un niveau de protection légèrement inférieur exposé aux activités. En ce qui concerne les activités légales, il existe environ 130 permis d'exploitation minière, dont 87 AEX délivrées à des concessions situées dans la ceinture de roches vertes. Certaines sont très proches de la Réserve Naturelle des Nouragues et de la réserve biologique intégrale de Lucifer Dékou Dékou. La Guyane Française est principalement concernée par l'exploitation de l'or alluvial, tant pour les activités légales qu'illégales. Des lances monitor sont utilisées dans l'exploitation illégale de l'or alluvial, ce qui est interdit dans l'exploitation minière légale. Il existe quelques sites d'exploitation minière de l'or primaire sous forme de fosses.

L'ONF dispose d'une unité spéciale composée de cinq personnes dont le travail consiste à effectuer une détection à distance des impacts. L'ONF travaille avec l'imagerie satellite et mène des opérations de surveillance de l'activité légale avec notamment des contrats privés signés avec les mineurs légaux pour vérifier leurs activités. Les activités illégales et clandestines sont également surveillées sur l'ensemble du territoire géré par l'ONF à l'aide d'images satellites Sentinel-2. En 2018, environ 150 images ont été traitées et près de 1100 hectares ont été détectés, des zones qui ont été déboisées ou où l'eau est trouble, qui pourraient être des bassins de résidus miniers légaux ou correspondre à une activité illégale. Cette télédétection donne un bon aperçu de ce qu'il se passe sur le territoire. L'historique de la déforestation peut être suivi grâce aux images radar Sentinel-1, qui donnent tous les six jours une vue des zones forestières déboisées. Cette technique est extrêmement intéressante car elle permet d'identifier de nouveaux secteurs où il existe une exploitation légale ou illégale. Il pourrait s'agir de secteurs réactivés, permettant ainsi des patrouilles directes. Cela fournit également un aperçu de la déforestation et des zones subissant l'impact des matières en suspension. Néanmoins, il demeure nécessaire d'aller sur le terrain. En 2018, environ 11 000 km de forêt ont été couverts et près de 1000 localisations GPS ont été enregistrées ainsi que des photographies aériennes. Toutes ces données GPS sont entrées dans un système de données et identifiées comme légales ou illégales, si bien qu'il est possible de voir quelle compagnie minière est à l'origine de la déforestation. Cet historique remonte à 1996.



Un rapport est ensuite créé sur ces impacts en fonction de différents indicateurs, par exemple l'impact de la déforestation sur la biodiversité ou l'impact de la destruction des lits des fleuves ou des criques sur la qualité de l'eau, avec des données disponibles remontant jusqu'à l'année 2019. En 1990, l'étendue de la déforestation était de 326 hectares, contre 27 102 hectares en 2016. Soit environ 1000 hectares par an. Un taux de 60 % de ce chiffre est dû à l'exploitation légale de l'or. L'impact direct sur les plans d'eau était de 25 km en 1990 et de plus de 3000 km en 2016, 40 % pour l'exploitation minière légale et 60 % pour l'exploitation illégale, avec 100 km détruits chaque année. Nous vérifions également que le rinçage du minerai se fait en circuit fermé et sans pompage dans le fleuve. Le projet de réhabilitation est également abordé : tous les arbres abattus doivent être gardés sur le côté ; le cours normal de la crique doit être rétabli et tous les bassins de résidus miniers doivent être remplis. Un projet est actuellement en cours pour établir des fiches complètes afin de mieux prendre en compte la réhabilitation du lit d'eau au milieu du site minier. Par exemple, il a été constaté que les arbres coupés étaient brûlés ou placés dans le bassin de résidus, ce qui n'est pas autorisé.

### **SURVEILLANCE PAR LE PARC AMAZONIEN DE GUYANE – Denis Lenganey**

Alors que les activités minières légales sont surveillées par l'ONF, l'équipe du parc national contrôle l'orpaillage illégal sur son territoire. Deux fois par an, la surveillance est effectuée par hélicoptère pendant quatre jours afin de couvrir toute la zone minière connue sur le territoire du parc. Depuis la création du parc, 31 missions de surveillance ont été menées. Des missions sont également menées sur les fleuves afin de collecter d'autres types d'informations, telles que la turbidité. En outre, des interventions sont effectuées par les inspecteurs en environnement du parc. Leurs capacités et prérogatives ont été étendues au code minier depuis 2017 pour leur permettre d'intervenir dans l'ensemble du parc et pas seulement dans la zone centrale. Cela a également permis de participer à un plus grand nombre de missions avec les gendarmes et l'armée. Les agents du parc sont maintenant armés après avoir été correctement formés (il n'existe que 3 parcs nationaux en France où les agents sont armés). Les inspecteurs en environnement effectuent environ 80 à 100 missions par an. Ils se déplacent pendant 1 à 5 jours sur les sites illégaux pour les détruire. Ces missions impliquent généralement des gendarmes et du personnel de l'armée, mais il arrive que certaines missions soient menées indépendamment.

La turbidité du fleuve Maroni est évidemment aussi un défi majeur, en particulier pour les populations vivant le long du fleuve. Il existe une directive européenne sur l'eau et la Guyane doit s'y conformer. Les techniques de télédétection développées par le BRGM et les autorités environnementales ont été utilisées. Pour contrôler la qualité de l'eau, différents paramètres, notamment la turbidité, doivent être mesurés.

Le parc a participé à une étude menée par le CNRS, l'Université de Pau, l'Université de Toulouse en France visant à analyser le transfert du mercure dans l'environnement. Des poissons provenant du secteur de Camopi ont été échantillonnés et leur chair a été analysée. Grâce à ces analyses, il a été possible de faire la distinction entre le mercure présent naturellement dans l'environnement et celui provenant de l'extraction de l'or. On peut voir que, dans le petit village de Trois-Sauts, à l'extrême sud, il n'y a pas d'exploitation aurifère mais les poissons qui s'y trouvent contiennent tout de même des quantités relativement élevées de mercure, également plus haut dans la chaîne alimentaire chez les super-prédateurs de ces voies navigables en raison du mercure naturellement présent dans l'environnement.

Des activités de surveillance sont également menées sur des espèces importantes qui sont sensibles à la pollution et à la qualité de l'eau. Par exemple, les agents du parc ont été formés pour surveiller et contrôler l'état de santé de deux espèces : la loutre géante et le tapir. Bien que le tapir semble bien supporter l'eau trouble, une baisse de la population de tapirs permet de mesurer la pression de chasse provenant des orpailleurs dans des zones normalement inhabitées.

## **SURVEILLANCE AU SURINAME, ACT (AMAZON CONSERVATION TEAM) – Katia Delvoye**

L'ACT dispose de plusieurs bureaux (dans le nord-est et dans le nord-ouest de l'Amazonie, ainsi qu'en Europe) et d'un siège aux États-Unis. Le bureau du Suriname a été fondé en 1996. L'ACT collabore avec les populations autochtones et autres communautés locales afin de protéger Les forêts tropicales et renforcer leur culture traditionnelle.

Les stratégies de l'équipe sont les suivantes :

- *Terre* : *préserv*er les forêts et tout ce qu'elles renferment,
- *Moyens de subsistance* : soutenir la vie des populations locales en leur offrant des possibilités de revenus alternatifs (à la place d'activités générant des revenus non durables telles que l'exploitation minière et le commerce d'espèces sauvages), et
- *Gouvernance* : renforcer les cultures et accroître l'autodétermination des communautés.

L'ACT a produit une carte narrative en ligne qui fournit de nombreuses informations sur l'extraction de l'or au Suriname et explique ce qu'il s'est passé dans le pays entre les années 1980 et 2015. Par exemple, 73 % de la production d'or au Suriname provient des activités d'exploitation de l'or dans le pays. Le site Web montre également l'ampleur de la déforestation effectuée au cours des 10 à 20 dernières années et fournit des informations sur la pollution des fleuves.

L'ACT a également créé un portail de surveillance environnementale géospatiale pour le Suriname, qui permet aux utilisateurs de superposer et d'analyser des ensembles de données sur le couvert terrestre et forestier de l'application Global Forest Watch (GFW) en quasi temps réel, telles que les données sur la déforestation et les incendies, ainsi que les couches et les images satellites récentes spécifiques au Suriname.

## **SURVEILLANCE AU SURINAME, MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION SPATIALE ET DE LA GESTION DES RESSOURCES TERRESTRES ET FORESTIÈRES DU SURINAME – Roy Ho Tsoi**

Seules deux aires protégées se trouvent dans la ceinture de roches vertes. Depuis 1996, quatre opérations ont été menées pour chasser les orpailleurs illégaux de ces aires protégées et faire place nette. Après chaque opération de ce type, les orpailleurs sont revenus en force et il est devenu de plus en plus difficile de gérer la situation car ils étaient mieux préparés à l'intervention de la police. Il s'agissait de grandes opérations auxquelles participaient les gardes champêtres, la police et l'armée. Les mineurs étaient inventifs et poursuivaient leurs activités minières sous la canopée. Des lois sont en place pour tenter de protéger les moyens de subsistance de la population, mais cela crée des problèmes pour la Réserve Naturelle de Brinckheuvel où des entrepreneurs locaux ont obtenu des concessions leur permettant de quitter le parc naturel de Brownsberg. Des tentatives sont faites pour gérer la situation à distance, en suivant le système utilisé en Guyane, mais cela s'avère difficile en raison du grand nombre de zones concernées, de leur dispersion et de la difficulté d'accès.

Une grande partie de la déforestation a lieu autour des monts Brownsberg et une superficie de cent acres est réservée dans le parc naturel de Brownsberg où les populations locales sont autorisées à exploiter des mines. Des opérations de nettoyage de grande envergure ont été menées pour chasser les orpailleurs dans cette zone où des dégâts considérables ont été causés. Deux orpailleurs brésiliens travaillent actuellement dans le parc naturel et sont difficiles à détecter par satellite en raison de leurs méthodes

inventives. L'une des approches mises en œuvre est l'implication des communautés locales, dont beaucoup ne sont pas engagées dans des activités minières illégales et qui peuvent suivre la situation et fournir des informations. Après chaque opération de délogement, il est important d'assurer un suivi en continu, ce qui nécessite des moyens financiers. Le Suriname manque actuellement d'hélicoptères pour la surveillance et est donc limité dans cet aspect, même si la télédétection peut être utilisée. Il existe une zone d'environ 1000 acres dans laquelle l'extraction de l'or est autorisée. Jusqu'en 2016, les gardes champêtres, l'armée et la force de police surveillaient régulièrement cette zone, mais cette opération a été arrêtée par manque de moyens financiers.

### **SURVEILLANCE AU GUYANA, COMMISSION DES AIRES PROTÉGÉES (PAC) – Timothy Babb**

Comment les mines illégales et légales sont-elles surveillées au Guyana ? Au sein de la PAC, le département de recherche et de surveillance des menaces écologiques est chargé de surveiller l'exploitation minière illégale. L'équipe du département est composée du responsable du SIG (système d'information géographique), du responsable de la recherche et du responsable principal des aires protégées, ainsi que du responsable du site et des gardes forestiers, également chargés d'élaborer et de mettre en œuvre des protocoles de surveillance des menaces.

Les activités comprennent des protocoles de survol, des protocoles de test du mercure et de la qualité de l'eau, et des protocoles basés sur l'intervention des gardes forestiers et des patrouilles. Au Guyana, la PAC gère directement trois aires protégées : Shell Beach, le parc national de Kaieteur et les montagnes Kanuku, les deux dernières aires protégées étant principalement touchées par l'exploitation minière illégale. Le parc national de Kaieteur, qui est la plus ancienne des aires protégées, se trouve dans l'une des régions les plus riches en minéraux du Guyana. Les montagnes Kanuku ne sont pas fortement touchées par l'exploitation minière mais ont connu quelques phénomènes légers au début.

La principale méthode de surveillance des mines illégales est le survol et le contrôle au sol. Au Guyana, on utilise un Cessna 206 plutôt qu'un hélicoptère car il peut passer environ quatre heures dans les airs à tourner et à chercher des mines. Ce type de surveillance permet d'observer des détails importants. Durant les vols, des données sont collectées : coordonnées, type d'exploitation (exploitation minière alluviale terrestre ou drague fluviale), type d'équipement, présence de moteurs, de véhicules tout-terrain, de bateaux, nombre d'individus, de sentiers. La taille de l'exploitation est également estimée.

Une autre méthode utilisée est le test du mercure et de la qualité de l'eau. Une sonde est placée dans l'eau et mesure environ 18 paramètres, en se concentrant principalement sur la turbidité. Pour le test du mercure, des tissus des principales espèces de poissons consommées par la population locale sont analysés. Des échantillons de sédiments sont également prélevés. Les efforts sont concentrés sur les principaux fleuves traversés par les populations et où une exploitation minière en amont peut avoir des effets. Il existe également des patrouilles de gardes forestiers qui incluent des tests de turbidité, l'observation de la biodiversité le long des sentiers et la détection de tout signe d'exploitation minière illégale. Il existe quelques cas d'exploitation minière avec des dragues fluviales qui traversent les frontières des aires protégées, entrant éventuellement la nuit et sortant le jour pour éviter d'être détectées. Les mineurs modifient fondamentalement la géomorphologie du fleuve en créant des barrages localisés.

Une fois qu'un signalement est effectué, une intervention concertée est alors organisée pour appréhender les individus qui pourraient commettre ces actes. La surveillance des aires protégées au Guyana présente de nombreux défis : ces zones sont très éloignées et ne disposent d'aucun service de réseau. Il y a également un problème de sécurité car, contrairement aux gardes forestiers des autres aires protégées, les gardes forestiers de la PAC ne sont pas armés. La capacité est également limitée car les montagnes Kanuku constituent une vaste aire protégée de 610 000 hectares et ne sont patrouillées que par quelques personnes, qui ont également pour mission de servir quotidiennement de guides touristiques. Ces gardes forestiers n'ont la possibilité d'aller surveiller ces zones qu'une fois par mois car ce n'est pas une opération qu'il est possible d'effectuer rapidement et tous les jours. Cela donne aux mineurs la possibilité de retourner constamment dans ces zones. Ainsi, même lorsque des interventions sont effectuées, il y a toujours une récurrence de l'exploitation minière illégale.



ii. Membres du panel de discussion sur la surveillance de l'orpaillage dans les aires protégées

### **SURVEILLANCE AU GUYANA, FORÊT D'IWOKRAMA – Micah Davis**

Le garde forestier en chef est principalement chargé de veiller à ce que les activités de surveillance soient menées dans l'aire protégée d'IWOKRAMA. Cette aire abrite également une zone de nature sauvage, qui est préservée, et qui constitue une sorte de zone vierge. Normalement, seules des recherches sont menées dans cette zone. Il existe également une zone d'utilisation durable, dans laquelle de nombreuses activités touristiques sont menées, ainsi que d'autres activités comme l'exploitation du bois, la formation et la recherche. Cela permet de soutenir les activités qui génèrent des revenus pour soutenir l'organisation. Les activités d'exploitation minière peuvent être surveillées car il y a de nombreuses communautés autour de cette aire protégée et celle-ci est basée sur un accord de gestion collaborative avec ces communautés, qui comprennent qu'il est important de protéger leurs ressources et la génération future. Elles sont donc les yeux et les oreilles de l'organisation en ce qui concerne toute activité minière illégale, et leurs rapports sont pris en compte dès leur réception. Les activités de surveillance sont menées par bateau car de nombreuses zones sont accessibles par le fleuve. Deux checkpoints sont également prévus aux deux extrémités de la route qui traverse la réserve. On dénombre quelques activités minières à petite échelle dans la zone qui sont difficiles à détecter car elles sont très mobiles. Lorsque l'on arrive en bateau, les mineurs peuvent entendre le bateau arriver de loin et se cacher dans

la forêt, ce qui rend leur localisation très difficile. Bien que les gardes forestiers ne soient pas armés, leur principale arme est d'éduquer les gens. C'est pourquoi ils se rendent dans les communautés pour partager leurs connaissances avec la population locale. Cela signifie que lorsqu'une opération majeure est menée, en collaboration avec différentes agences comme le service de police du Guyana, l'Agence pour la Protection de l'Environnement ou la Commission des Mines et de la Géologie du Guyana pour nous aider à faire respecter la loi, personne ne peut prétendre ne pas savoir que ce type d'activité est interdit dans cette aire protégée. De nombreux mineurs clandestins campent près de l'aire protégée et franchissent la frontière en sautant. Les activités de surveillance permettent également de recueillir différentes données en termes d'analyse de la faune et de la qualité de l'eau, ainsi que d'observer tout impact négatif ou positif sur la forêt et les différents impacts de l'opération.

### ***Retours des participants***

Les participants ont discuté de la question de la corrélation entre le retour des mineurs dans la zone restaurée et l'augmentation du prix de l'or. Quels sont les mécanismes mis en place pour empêcher le retour des orpailleurs illégaux dans une aire protégée ? Une solution qui a été proposée est la mise en place de groupes de travail spécialement pour l'exploitation minière à petite échelle. Après avoir délogé les mineurs des zones exploitées et restaurées, ils sont réinstallés dans des zones de travail afin qu'ils puissent y poursuivre l'extraction de l'or.

En Guyane Française, les opérations au sol doivent être menées de manière répétée pour avoir un impact. Après deux ou trois opérations de destruction, il devient difficile pour les mineurs d'investir à nouveau dans des équipements, etc. Cependant, plus le prix de l'or est élevé, plus le point de rupture est bas. À titre d'exemple, en un an, le prix de l'or a connu une hausse de 50 %, passant de 30 €/g à 45 €/g. Les aires protégées ont besoin de plus de moyens pour pouvoir répéter et maintenir les efforts. Il y a l'exemple de Saül qui est un petit village du centre de la Guyane où le Parc Amazonien de Guyane a réussi à récupérer une zone qui était fortement envahie par des mineurs illégaux. Les forces armées et les gardes forestiers ont réussi à les harceler et à perturber leur activité illégale. Ensuite, ils ont pris des mesures pour renforcer les activités touristiques. Cependant, les caractéristiques du village sont spécifiques. Il est difficile d'y accéder et il était difficile pour les garimpeiros de revenir avec leur matériel. Néanmoins, une fois que la circulation des équipements et du carburant est coupée, il y a une chance de gagner le combat.

Les participants ont également abordé la question du budget, en particulier pour les opérations de surveillance. Le Parc Amazonien de Guyane consacre un budget de 70 000 à 100 000 euros par an pour les campagnes de surveillance et les opérations de contrôle en hélicoptère, ce qui représente environ 10 % du budget global consacré à la lutte contre l'orpaillage illégal. L'ONF dépense presque le même montant pour les campagnes de surveillance et les opérations de contrôle en hélicoptère.

Au Suriname, en ce qui concerne l'application de la loi et les amendes, il existe des sanctions et elles ont été renforcées. Toutefois, les mineurs peuvent toujours récupérer leurs équipements s'ils indiquent leur localisation GPS et acceptent d'être enregistrés par les autorités.

## Partenariats innovants

Le thème principal de cette session était les partenariats innovants, en termes de partenariats diplomatiques transfrontaliers, de partenariats entre agences et de partenariats entre aires protégées et communautés locales.

### **PARTENARIATS INNOVANTS AU SURINAME, MINISTÈRE DU DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL – Wilco Finisie**

Le Suriname connaît le phénomène de l'exploitation minière illégale à petite échelle depuis longtemps maintenant et il est très difficile d'avoir une politique spécifique face à cela. Le problème doit être abordé de manière holistique, en tenant compte des moyens de subsistance, des revenus, de l'emploi et autres aspects socio-économiques. Le Suriname a commencé à envisager une approche participative stricte au lieu d'une simple approche du Gouvernement face au problème, soit une approche verticale. On note également une meilleure coopération avec les communautés locales. Des mécanismes ont été mis en place dans le district de Brokopondo, en particulier dans les aires protégées. Par exemple, les communautés ont été encouragées à ne pas parler avec les orpailleurs individuellement mais à travers une association d'orpailleurs. De cette manière, une plus grande participation du groupe est créée, le groupe cible des orpailleurs, ainsi qu'une plus grande participation des communautés locales. Grâce à cette approche participative, des zones sont attribuées aux orpailleurs illégaux où ils peuvent mener leurs activités minières avec l'approbation du Gouvernement. En procédant ainsi, il y a moins de chances qu'ils aillent travailler dans d'autres zones car ils peuvent maintenant être contrôlés.

### **PARTENARIATS INNOVANTS AU GUYANA, RÉSERVE FORESTIÈRE D'IWOKRAMA – Raquel Thomas-Caesar**

L'aire protégée d'Iwokrama au Guyana est gérée de manière légèrement différente des autres aires protégées et n'est pas prise en charge par la Commission des Aires Protégées. En 1989, cette aire a été désignée par feu le Président Desmond Hoyte comme une zone dédiée à la recherche et au développement en relation avec la forêt tropicale. En tant que telle, elle peut être utilisée pour le développement de modèles d'utilisation durable, qui comprennent l'écotourisme et l'exploitation forestière. La zone est unique en ce sens que le public peut y accéder par une route allant de Georgetown à la ville frontalière avec le Brésil, ce qui signifie que l'accès est possible au reste de l'Amérique du Sud. L'existence de cette route présente des avantages mais aussi des défis, et un tel accès doit être impérativement surveillé. Les fleuves qui bordent l'aire protégée sont également accessibles au public.

Plusieurs partenariats sont en place, notamment un protocole d'accord avec le Commonwealth. Iwokrama est un programme du Commonwealth et du Gouvernement du Guyana au niveau international, mais des partenariats existent également au niveau national. Il existe une coopération étroite avec la Commission Forestière du Guyana, l'Agence pour la Protection de l'Environnement et divers organismes de réglementation, notamment la Commission des Mines et de la Géologie du Guyana, etc.

La chasse illégale étant un problème, des agences de réglementation œuvrent également dans ce domaine et un partenariat a été établi avec la Commission de la faune sauvage.

Des officiers de police sont postés dans la forêt d'Iwokrama sur la base d'un accord de partenariat avec les forces de police. Des postes de gardes forestiers, composés de membres du personnel de la réserve forestière d'Iwokrama et de policiers, sont prévus à ces endroits le long de la route. Les collaborations en place sont très efficaces et fonctionnent bien. Un domaine de collaboration particulièrement important est celui avec les communautés. La réserve forestière d'Iwokrama a des liens avec 20 communautés autochtones et il y a neuf nations indigènes en tout au Guyana. L'une des communautés autochtones est installée dans l'aire protégée et, contrairement au Suriname et à la Guyane Française, ces populations possèdent des terres. Cela rend la situation plus facile dans le sens où elles ont plus de contrôle sur leur espace de vie et sont également protégées par la loi amérindienne. Iwokrama a également élaboré sa propre loi (la Loi d'Iwokrama de 1996). Des accords spéciaux sont mis en place pour surveiller et procéder à des arrestations pour activités illégales, y compris l'exploitation minière illégale.

### **PARTENARIATS INNOVANTS AU GUYANA, COMMISSION DES AIRES PROTÉGÉES – Francisco Gomes**

L'accent est mis sur les moyens à mettre en œuvre pour encourager les communautés locales dans les aires protégées à s'impliquer davantage dans la gestion des activités illégales. Une étude CAP (Connaissances, Attitudes, Pratiques) a été menée sur les populations qui vivent autour de l'aire protégée dans les montagnes Kanuku.

Il y a 21 communautés vivant aux alentours de l'aire protégée des montagnes Kanuku qui ont également un titre de propriété sur les terres qui bordent la zone. La Commission des Aires Protégées a fait un gros travail pour savoir ce que ces populations comprennent à propos des aires protégées en termes de droits de pêche, de chasse et d'agriculture. Une relation de confiance a ainsi été établie avec ces communautés et la Commission est en contact avec les chefs des communautés qui lui font part de toute activité illégale et lui fournissent des informations précieuses sur la région. Heureusement, une seule activité illégale a été signalée jusqu'à présent où un moteur a été trouvé et désactivé dans une aire protégée.

Il est considéré comme essentiel d'impliquer les communautés dans ces activités de surveillance et, en retour, la Commission souhaite contribuer à leur apprendre à utiliser les terres de manière durable afin qu'elles puissent être léguées aux générations futures.

### **PARTENARIATS INNOVANTS EN GUYANE, PRÉFECTURE ET EMOPI (ÉTAT-MAJOR CONTRE L'ORPAILLAGE ET LA PÊCHE ILLICITES) – Anne Suard et Sébastien Linares**

Le gouvernement français mène diverses actions diplomatiques pour sécuriser les aires protégées et lutter contre les activités illégales qui menacent les réserves naturelles, les populations et les ressources. Du point de vue des populations locales, l'action diplomatique menée semble assez lointaine et a pris la forme de la Convention de Minamata sur le mercure signée par 115 pays. L'objectif de cette convention est de réduire autant que possible l'utilisation du mercure, en particulier dans les régions minières. Il s'agit de l'une des premières missions diplomatiques françaises à aborder cette question et des diplomates guyanais et surinamiens ont également été impliqués. Des actions bilatérales sont également menées et la France travaille avec le Brésil et le Suriname pour conclure des accords et avancer ensemble, par exemple dans les mesures à mettre en œuvre dans le plateau des Guyanes. La France a également signé avec le Brésil des conventions de coopération en matière de police et d'assistance

juridique, ainsi qu'une coopération militaire qui permet aux forces armées et de police française de travailler avec des partenaires brésiliens.

Le travail est synchronisé avec le partage d'informations, la coordination des actions et l'intervention sur le terrain. Les modèles de coopération utilisés varient en fonction du pays dans lequel ils sont appliqués et différent, par exemple, entre le Brésil et le Suriname. Une opération d'envergure a été menée en juin dernier au Brésil contre l'extraction et le retraitement illégaux de l'or, dans laquelle la France était impliquée. Les plans de coopération progressent avec le Suriname et des patrouilles communes vont probablement reprendre sur le fleuve Maroni, avec une collaboration entre les surinamiens de leur côté de la frontière et les guyanais. La question spécifique de la délimitation de la frontière des fleuves Maroni et Lawa au Suriname appelle une solution à court terme afin que les droits des populations locales puissent être reconnus, mais les délimitations nationales doivent d'abord être discutées et c'est l'objectif actuel des diplomates français avec leur pays voisin.

L'orpaillage illégal est une préoccupation en Guyane et a toujours été traité par le Gouvernement par des moyens répressifs. La politique a été révisée en 2018 et est maintenant devenue une politique en 4 volets : approche répressive, approche économique, approche sociale et approche de coopération. Concernant la lutte sur le terrain, 600 personnes sont actuellement engagées dans la répression de l'orpaillage illégal et l'aspect opérationnel est géré par la gendarmerie qui coordonne les activités. Une particularité française est le soutien militaire des forces armées, qui est exceptionnel dans le cadre du droit français. L'objectif est de détruire les sites illégaux et d'empêcher les flux logistiques qui alimentent ces sites. La politique est menée par deux organes : le Gouvernement, représenté par le préfet, et le Procureur de la République.

De nombreuses condamnations ont été enregistrées au cours de l'année écoulée et le préfet travaille à la gestion de ces problèmes.

Il convient de noter que plus de 90 % des mineurs sont brésiliens et que la plupart des flux logistiques proviennent du Suriname ou du Brésil. La coopération est donc essentielle.

D'autres solutions et modèles ont également été proposés au niveau économique, tels que l'introduction de projets économiques, l'exploitation minière durable (hors des aires protégées), l'écotourisme et les efforts pour relancer les activités dans le Parc Amazonien de Guyane et dans la Réserve Naturelle des Nouragues. Concernant le volet social, un des enjeux les plus importants est l'inclusion des populations locales. Le projet de Réserve Opérationnelle Amazonienne, lancé par l'EMOPI (coordination concernant l'exploitation minière et la pêche illégales), vise à impliquer la jeunesse locale afin qu'elle puisse participer et soutenir les forces armées et la gendarmerie, à temps partiel pendant l'année, grâce à sa connaissance du territoire.

Différents acteurs sont impliqués dans la politique de lutte contre l'orpaillage illégal, notamment le préfet, la gendarmerie et les forces armées. Il existe une structure spécialisée au sein de la gendarmerie, le Centre de coopération et d'opérations, qui travaille à la coordination des opérations de police.

Deux autres acteurs majeurs dans ce domaine sont l'Office National des Forêts (ONF), qui lutte depuis toujours contre l'orpaillage illégal, qui constitue une menace majeure pour l'écosystème forestier, et le Parc Amazonien de Guyane (PAG). Les autres acteurs importants sont les autorités douanières et la police des frontières ainsi que la Direction Générale des Territoires et de la Mer (DGTM), qui supervise



l'exploitation minière légale. Il existe maintenant, depuis 2018, une petite instance de décision (EMOPI) qui est composée de trois personnes chargées de développer une politique diversifiée dans un cadre interministériel, directement sous l'autorité du préfet. Un plan stratégique est actuellement en cours d'élaboration pour les quatre prochaines années afin de lutter contre l'exploitation illégale de l'or ainsi qu'un soutien administratif et de communication pour coordonner les actions de tous les départements d'État concernés.

### ***Retours des participants***

De plus amples informations ont été données lors du débat qui a suivi les présentations.

En Guyane, lorsque des équipements sont saisis, la plupart sont détruits ; certains peuvent être redistribués, comme les pirogues, le carburant et les moyens de communication qui sont considérés comme utiles sur le terrain. En ce qui concerne l'or, il est inscrit au budget de la France. Des pourparlers sont en cours pour injecter l'or saisi dans la lutte contre l'orpaillage illégal, au profit donc de la Guyane. L'année dernière, l'équivalent de 24 millions d'euros de matériel a été saisi.

Afin d'empêcher la corruption de s'installer, la coopération entre les différents acteurs et la surveillance des troupes lorsqu'elles sont envoyées dans la forêt sont essentielles.

Au Guyana, certains peuples autochtones se livrent à des activités d'orpaillage, contrairement à la Guyane Française où la plupart des populations locales et autochtones sont contre ces activités. Même si l'on peut se demander s'ils ne contribuent pas ainsi à la déforestation, les niveaux de déforestation au Guyana sont très faibles. 87 % de la couverture forestière sont préservés. De plus, les communautés autochtones cogèrent les aires protégées et possèdent le droit



**v. Membres du panel sur les partenariats innovants**

à leurs terres. Comme l'or et bientôt le pétrole sont des secteurs économiques importants au Guyana, les communautés locales développent différents types de moyens de subsistance. L'exploitation minière se fait par consentement dans ces communautés, et certaines communautés sont impliquées depuis longtemps dans l'extraction de l'or, plus précisément dans l'exploitation minière traditionnelle appelée « pork-knocking », comme dans la communauté du village de Chenapau (près du parc national de Kaieteur). La situation de cette communauté est particulière car elle est isolée et l'exploitation minière est leur seule activité, ce qui peut mettre la pression sur le parc national de Kaieteur. Ainsi, la gestion des aires protégées doit les aider à trouver d'autres moyens de subsistance et à changer leur mentalité vis-à-vis de l'exploitation minière.

Enfin, la question de la tradition a été abordée car, lorsqu'elle est utilisée pour définir les peuples autochtones, elle est associée à des coutumes anciennes. Certains participants ont eu du mal à considérer que l'orpaillage était une tradition amérindienne et se demandent si ce n'était pas la seule activité qui leur restait à faire dans leurs villages. Une communauté entière ne pourrait pas considérer l'exploitation minière comme faisant partie de son patrimoine culturel. Une réponse sensible a été donnée par la délégation du Guyana ; en effet, les traditions changent et évoluent. L'exploitation minière en tant que tradition n'est pas un héritage ancestral, mais si la communauté exploite des mines depuis 60 à 80 ans, l'exploitation minière est devenue une activité économique traditionnelle pour ce village particulier.

## Groupe de discussion

Les participants ont été divisés en 5 groupes de travail. Un animateur a été affecté à chaque question et toutes les 15 minutes les groupes changeaient pour aborder une autre question. Voici les 5 questions débattues :

1. Quels sont les défis similaires/communs auxquels sont confrontées les aires protégées des différents pays ?
2. Quelles sont les faiblesses des différentes législations minières des pays ?
3. Quelles sont les autres axes de coopération possibles entre les aires protégées des différents pays ?
4. Comment RENFORESAP peut-il améliorer et maintenir une action coordonnée après le projet ?
5. Que peut-on faire d'autre pour empêcher les orpailleurs de retourner dans les aires protégées après une opération de délogement ?

### **1. Quels sont les défis similaires/communs auxquels sont confrontées les aires protégées des différents pays ?**

Les défis similaires/communs identifiés par les groupes de travail sont les suivants :

- Les aires protégées sont attrayantes pour les mineurs car il y a moins de concurrence car aucun mineur légal n'y opère
- Manque de ressources financières et humaines pour faire appliquer les lois, pour patrouiller, pour surveiller l'orpaillage illégal, en particulier dans les grandes zones
- Manque d'opportunités économiques et de moyens de subsistance alternatifs durables pour les communautés locales
- Influence des orpailleurs brésiliens
- Lacunes dans les cadres législatifs de chaque pays
- Importance du secteur minier pour l'économie de chaque pays car les 3 pays possèdent d'importants gisements de minéraux
- Absence d'aménagement du territoire ou difficulté à faire appliquer les lois sur l'aménagement du territoire
- Gouvernance :
  - Nécessité d'un meilleur dialogue entre communautés locales et aires protégées
  - Manque de participation aux processus décisionnels

- Absence d'outils (efficaces) pour la gestion des fleuves transfrontaliers
- Manque de partage des connaissances scientifiques sur les impacts de l'orpaillage illégal entre les 3 pays
- Difficulté à évaluer avec précision les pertes dues à l'exploitation de l'or
- Sentiment des habitants qu'ils ne profitent pas de l'exploitation de l'or (sentiment d'injustice)
  - Effet dépressif sur les populations locales
  - Tentation de s'engager dans l'orpaillage comme une forme d'autonomisation
- Mépris de l'environnement de la part des orpailleurs
- Faiblesse des réglementations
- Difficulté à envisager l'avenir pour les jeunes locaux confrontés à l'orpaillage illégal
- L'orpaillage illégal menace le mode de vie traditionnel
- Différents moyens de subsistance des communautés locales (traditionnels/intervention de l'État/marché/société civile)
- Difficulté à aborder l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en termes d'application de la réglementation et de surveillance, par exemple
- Accès facile aux ressources pour démarrer une activité minière illégale
- Implication récente des chinois dans la logistique nécessaire à l'orpaillage + nouvelles techniques
- Nécessité d'un partenariat avec d'autres institutions policières

## 2. Quelles sont les faiblesses des différentes législations minières des pays ?

Les faiblesses identifiées par les groupes de travail sont les suivants :

- Les amendes et les sanctions pour les activités illégales sont trop faibles et l'application de la réglementation n'est pas efficace car les pays manquent d'outils et de moyens financiers
- Les lois ne sont pas complètement appliquées
- Différents points de vue, normes, politiques, nécessités, défis économiques dans les 3 Guyanes concernant la réglementation minière et les produits dérivés
- Bonne gouvernance : pour la future loi minière, nous devons impliquer les communautés locales, en prenant en compte les aires protégées et l'environnement. FPIC (principe du Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause) = doit être mieux défini en termes d'étapes et de ce qu'il signifie dans la pratique (codifier)
- Absence d'organismes d'exécution reconnus dans les différents pays
- Les conditions doivent être renforcées de sorte qu'il ne soit pas facile d'obtenir une licence
- Nécessité d'une définition commune de la criminalité environnementale
- Manque de techniques/méthodes d'exploitation pour réduire la pollution des fleuves

### Spécificités pour le Guyana et le Suriname :

- La loi minière doit être flexible pour tous les types d'exploitation ; elle est dépassée et doit être révisée, notamment en ce qui concerne l'exploitation de l'or. De nouvelles politiques et lois environnementales doivent être mises en place
- Besoin d'harmonisation des réglementations ; le défi est le manque de planification et de gestion de l'utilisation des terres ; nécessité de surveiller la mise en œuvre de la planification de l'utilisation des terres (LUP)

Spécificités pour la Guyane Française :

- Le code minier actuel est trop complexe ; il devrait être simplifié afin que les mineurs légaux remplacent les mineurs illégaux
  - Les normes écologiques françaises sont impossibles à appliquer
  - Conflits possibles entre la réglementation et les normes
  - La définition de l'exploitation minière à petite et grande échelle doit être révisée et étendue ; outre l'échelle et la taille, la production et les techniques sont également importantes
- Les législations devraient inclure des garanties financières pour la restauration
- Même lorsqu'une infraction a été commise, il arrive que le coupable ne paie aucune amende en raison de la lenteur du système français

Spécificités pour le Suriname :

- Les communautés locales ne sont pas impliquées dans les lois
- Lacunes dans les lois et les règlements ; ils doivent être révisés

**3. Quelles sont les autres axes de coopération possibles entre les aires protégées des différents pays ?**

Les axes de coopération identifiés par les groupes de travail sont les suivants :

- Visites d'échange entre le personnel des aires protégées sur le terrain et pour les opérations : gestionnaires, gardes forestiers, police, personnel judiciaire
- Connaissance des projets qui sont réalisés dans d'autres domaines
- Ateliers d'échange
- Partage des stratégies, priorités et résultats de recherche
  - Trouver des moyens d'impliquer les universités et les chercheurs, etc.
  - Partage de données, bases de données et protocoles
  - Sites Web (par exemple, ACT)
- Imagerie radar et satellite pour la surveillance (Projet Bio-Plateau pour le Suriname/ le Brésil/ la Guyane Française)
  - Partage d'images
  - Logiciel
  - Partage de méthodes
- Visites d'échange entre les communautés tribales
- Construction d'un projet commun, collecte de fonds pour développer et partager des techniques communes - par exemple via le GSF et l'IBG
- Opportunités transfrontalières :
  - Coopération en matière de sécurité : armée et police, par exemple Brésil-Guyane et Suriname-Guyane (pour le partage d'informations)
  - Surveillance et gestion communautaires : contrôle accru de l'accès aux fleuves à travers les communautés ainsi que des pistes d'atterrissage, systèmes d'alerte précoce et assistance aux communautés locales
- Renforcement des capacités :
  - Justice
  - Connaissances traditionnelles et règles
  - Compétences techniques - gardes forestiers

- Comment traiter les problèmes suivants :
  - Traite des êtres humains et prostitution
  - Trafic de drogue
  - Trafic de mercure et de carburant
  - Impacts sur les communautés et problèmes psycho-sociaux (Amérique du Sud, accord d'ESCAZU, par exemple)
- Expérience au-delà des Guyanes, par exemple au Pérou, en Colombie, en Équateur, etc.

#### **4. Comment RENFORESAP peut-il améliorer et maintenir une action coordonnée après le projet ?**

Les idées, identifiées par les groupes de travail, pour que le projet RENFORESAP améliore et maintienne une action coordonnée sont les suivantes :

- D'autres projets existent actuellement, par exemple un partenariat entre WWF, CI et le Gouvernement (EPA - Guyana). RENFORESAP doit viser à associer les résultats du projet à ces projets/initiatives existants.
- L'accent devrait être mis sur l'intégration de la biodiversité dans le secteur minier. Un projet (PNUD – CBDGEF) est actuellement en cours au Guyana et pourrait être mis en œuvre dans les autres pays du plateau des Guyanes. L'équipe RENFORESAP devrait enquêter à ce sujet.
- Une deuxième phase du projet RENFORESAP devrait faire des ressources en eau une thématique clé. Il est actuellement prévu de mettre l'accent sur « l'eau » lors du prochain congrès de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature). Cette thématique présente des opportunités pour une future coopération transfrontalière sur la question de l'eau (voir le projet BIOPATEAUX).
- Il est nécessaire de procéder à une analyse approfondie de la situation des Guyanes afin d'identifier les lacunes. Dans toute deuxième phase de RENFORESAP, il conviendra de concentrer davantage les efforts sur des actions tangibles « sur le terrain ».
- RENFORESAP devrait offrir plus d'opportunités aux communautés/parties prenantes locales de se rendre dans d'autres pays/régions pour voir et expérimenter des approches pratiques des problèmes (échanges au niveau local/communautaire).
- Plus grande implication des mineurs et des associations dans ces efforts/actions de coopération, notamment pour participer à des ateliers et des visites d'échange.
- Formation à l'environnement : soutenir l'enseignement de pratiques minières durables + d'autres pratiques environnementales dans les écoles (dans les différentes langues).
- Des recherches coordonnées sur des sujets spécifiques devraient être menées par les universités des Guyanes. Une plateforme de coordination des universités existe déjà par le biais de l'IBG–RENFORESAP qui étudie cette mesure.
- Il est nécessaire de procéder à une analyse de la situation de la législation minière dans l'ensemble des Guyanes et, si possible, de simplifier les actions visant à lutter contre l'exploitation minière illégale dans les aires protégées. Une première étape peut consister à assurer une coordination des stratégies pour la réglementation et l'interdiction du mercure, tous les territoires ayant signé la convention de Minamata.

- Les partenaires du projet RENFORESAP devraient se mettre d'accord sur un mode de coopération au-delà de 2020. Cet accord devrait intervenir avant la fin du projet en décembre 2020 et préciser également les interlocuteurs/coordonateurs dans les trois pays.

#### 5. Que peut-on faire d'autre pour empêcher les orpailleurs de retourner dans les aires protégées après une opération de délogement ?

Les actions identifiées par les groupes de travail pour empêcher les orpailleurs de retourner dans les aires protégées sont les suivantes :

- Surveillance, avec l'appui de l'armée et de la police
- Mise en place de checkpoints et augmentation des contrôles
  - Nouvelles stratégies autour de la frontière
  - Patrouilles régulières
- Maintenir les aires protégées dans un état de propreté □ établissement de nouvelles études
  - Inclure les communautés locales vivant à proximité des zones d'activités illégales afin de leur donner des permis miniers
- Impliquer les communautés locales
- Proposer des terrains miniers alternatifs
- Retourner régulièrement sur les sites et augmenter les patrouilles et la surveillance
- Politique nationale/mécanisme juridique visant à empêcher les orpailleurs de retourner dans les aires protégées sur le long terme
- Mécanismes de coopération transfrontalière pour coordonner les actions
- Station de surveillance permanente dans les « zones sensibles »
- Formation et sensibilisation des communautés locales afin de « gagner » leur soutien et renforcer la surveillance avec leur aide
- Trouver d'autres moyens de subsistance afin de briser le cercle vicieux de l'orpaillage illégal



vi. Session de groupe

## Jour 2 – 13 février 2020 – CAMP CISAME

Le deuxième et le troisième jour de l'atelier se sont déroulés au Camp Cisame à Régina.



La première session de travail de la journée a été animée par **Mme Sevahnee Pyneeandy**.

M. Damien Ripert, EMOPI - Chef d'état-major contre l'orpaillage et la pêche illicites, a présenté sa structure.

L'objectif de l'EMOPI (État-major contre l'orpaillage et la pêche illicites) est de renforcer la coordination des départements préfectoraux qui luttent contre l'exploitation illégale de l'or (et la pêche illégale en mer). En Guyane, 4 approches sont adoptées face à cette situation :

- 1) Une approche répressive avec des opérations menées contre les sites illégaux et leurs fournisseurs
- 2) Une approche diplomatique avec une coopération régionale avec le Brésil, le Guyana et le Suriname, cet atelier étant un parfait exemple de cet effort
- 3) Une approche économique
  - a) Préventive, en renforçant la détermination des instances légales locales à lutter contre les sites illégaux
  - b) Curative, après le nettoyage d'un site, avec l'exemple d'une activité écotouristique à Saül après 2008.
- 4) Le renforcement des relations avec les populations locales

Dans toutes les aires protégées des 3 pays formant le plateau des Guyanes, il est entendu que les populations les plus vulnérables à l'exploitation minière illégale sont installées à l'intérieur des terres. Ils vivent le phénomène directement sans vraiment le comprendre et n'ont pas connaissance des opérations de sécurité mises en place pour lutter contre l'orpaillage illégal. L'objectif est donc d'atteindre les populations autochtones.

Un travail important a été réalisé avec le Conseil coutumier sur la communication avec ces populations. Une méthode plus pratique consiste à les impliquer directement dans la lutte. Par exemple, dans le sud, les recrues amérindiennes au sein du RSMA (Régiment du Service Militaire Adapté de la Guyane) sont spécialement engagées pour lutter contre l'orpaillage illégal. Elles sont ensuite formées dans la forêt par les renforts de la gendarmerie. L'objectif est de promouvoir leurs succès et de les ériger en exemples locaux pour montrer qu'il est possible de lutter contre l'orpaillage illégal. C'est un moyen de mettre fin à la victimisation de ces populations locales et de les impliquer directement dans la lutte. En 2015, une initiative parlementaire s'est penchée sur les problèmes d'identité des jeunes amérindiens et sur le problème du suicide. Cette réflexion est relancée, avec un espoir renouvelé cette année de disposer d'un programme autonome à part entière.

### ***Retours des participants***

Les participants ont eu l'occasion de donner leur avis sur la présentation qui a précédé.

- Mme Jessica George, de la Commission des Aires Protégées du Guyana, a félicité l'EMOPI pour avoir impliqué les communautés autochtones. Elle a insisté sur le fait que, lorsqu'elles sont impliquées, les communautés locales se sentent propriétaires de l'aire protégée et collaborent ainsi beaucoup plus facilement. Ce sont elles qui vivent au quotidien au sein de l'aire protégée et leurs connaissances sont un atout pour la gérer.
- Mme Astrid Aguilar de la Société Zoologique de Francfort (FZS), en Amérique du Sud et M. Samagnan Djo du Comité de Vie Locale (CVL) du Parc Amazonien de Guyane ont abordé l'idée de l'EMOPI d'ériger quelques jeunes locaux en exemples et se sont posés la question de savoir si cela ne les exposerait pas au danger, M. Djo ajoutant qu'en Guyane notamment, la plupart des orpailleurs illégaux de la région de Maroni et Lawa sont non identifiés, sans-papiers et difficiles à surveiller.
- M. Damien Ripert de l'EMOPI a indiqué que les recrues locales peuvent être impliquées en tant que réservistes et être envoyées dans des zones où elles ne vivent pas afin que leur famille soit en sécurité, avec le risque cependant de perdre les avantages de leur expertise de l'environnement, ou alors elles peuvent travailler dans leurs propres régions, mais là, les agences doivent trouver les moyens de les aider. La solution réside également dans la communication avec les communautés locales sur les effets désastreux de l'exploitation minière illégale sur elles. M. Ripert a également déclaré que ce projet sera suivi par le Parc Amazonien de Guyane, le sous-préfet pour les communautés isolées, le RSMA et la gendarmerie, l'EMOPI et d'autres acteurs. En ce qui concerne l'identification des personnes qui participent à l'orpaillage illégal, l'EMOPI n'est pas en train de travailler spécifiquement sur cet aspect.
- Mme Raquel Thomas-Caesar, de la PAC et d'Iwokrama International au Guyana, a voulu en savoir plus sur le phénomène des suicides chez les jeunes autochtones, et M. Roy Ho-Tsoi, du Ministère de la Planification Spatiale et de la Gestion des Ressources Terrestres et Forestières, a insisté pour qu'il y ait également un aspect écologique et biologique dans la formation standard des gardes forestiers afin qu'ils apprennent à se connecter à l'écosystème.
- M. Ripert a expliqué que la connaissance de l'environnement est un aspect important d'une intervention réussie et regrettait que la plupart des formations soient essentiellement militaires et



policières, sur le fonctionnement de la gendarmerie plutôt que sur l'environnement. La jeunesse locale et autochtone apporte au programme son savoir-faire et ses connaissances en matière d'environnement. La Réserve Opérationnelle Amazonienne s'inscrit dans l'idée d'un échange entre l'expertise des personnes qui sont recrutées localement et le travail des forces de sécurité intérieure.

À la suite de ces échanges, M. Pascal Vardon, Directeur du Parc Amazonien de Guyane et M. Claude Suzanon, Président du Parc Amazonien de Guyane ont fait un bref discours car ils devaient retourner à Cayenne.

M. Pascal Vardon a salué l'organisation du séminaire et la volonté des participants de partager leurs expériences et leurs solutions. Il a parlé d'un nouveau projet du Parc Amazonien de Guyane visant à créer une coopérative dans le sud de la Guyane. Il a ensuite abordé la question du taux élevé de suicides chez les populations autochtones de Guyane, un taux huit fois plus élevé qu'en France, et a énuméré plusieurs causes possibles, telles que le manque d'estime de soi chez les jeunes. La plupart d'entre eux sont obligés de quitter leur famille et leur village dès leur plus jeune âge pour aller au collège ou au lycée sur la côte. Cependant, beaucoup d'entre eux ne parviennent pas à s'adapter et échouent dans leurs études, puis finissent par revenir dans leur village avec un faible niveau d'éducation mais aussi sans avoir bénéficié de la transmission des connaissances et du savoir-faire traditionnels. Ils échouent à l'école, dans le monde moderne et même dans leur propre culture. Les programmes de formation sont comme une seconde chance pour eux, tels que les projets d'insertion professionnelle. Cependant, même après la formation professionnelle, il n'y a pas d'emploi réel dans le village, du moins dans le secteur formel. Ainsi, l'un des projets consiste à créer une coopérative permettant à ceux qui ont une formation professionnelle de commencer à travailler. M. Vardon a ajouté qu'un autre projet consistait à créer deux offres d'emploi pour permettre aux communautés locales de monter des projets et de recevoir des subventions publiques. Cela leur permettrait de voir l'avenir avec espoir, de se sentir intégrés et, accessoirement, d'être la solution au problème du suicide. Il a, pour finir, rappelé la nécessité de continuer à collaborer même après la fin du projet RENFORESAP et a souhaité que lors du congrès de l'UICN, les questions environnementales et sociales de l'ensemble du plateau des Guyanes soient abordées.

M. Suzanon a encouragé les participants à travailler et à réfléchir sérieusement dans cet endroit isolé. C'est grâce à ces échanges qu'ils pourront faire la différence lorsqu'ils tenteront d'influencer leurs autorités respectives. Il a parlé de l'effort de collaboration avec les pays du plateau des Guyanes, le Venezuela, la Colombie et le Brésil, notamment en ce qui concerne la protection de l'environnement et le développement local. Il leur appartient également de s'assurer que leurs populations partagent la même vision et d'influencer les gouvernements et les prises de décisions.

## **Approches innovantes : (techniques de restauration des sites touchés, restauration de la biodiversité et des écosystèmes, etc.)**

La session de travail a été animée par M. Arnaud Anselin. Il a donné la parole à M. Xavier Richard (société SOLICAZ) de la Guyane, M. Ramon Finkie (université Anton De Kom) du Suriname, M. Colis Primo (Agence pour la Protection de l'Environnement), M. Rene Edwards (Conservation International Guyana) et Mme Astrid Aguilar (Société Zoologique de Francfort (FZS), Amérique du Sud).

### **PROJECTION PAR SOLICAZ – Xavier Richard**

SOLICAZ est une entreprise guyanaise fondée en 2009 avec le partenariat des centres de recherche scientifique AgroParisTech, EcoFog et CNRS. La société dispose d'un laboratoire à Kourou, d'une pépinière à Macouria et d'un centre de développement commercial à Paris. Cette entreprise d'ingénierie écologique est spécialisée dans les solutions contre la dégradation des écosystèmes basées sur des approches bio-inspirées ou sur le biomimétisme. Elle est agréée par le ministère français de l'Éducation Nationale et emploie une dizaine de personnes : médecins, ingénieurs, techniciens et ouvriers agricoles. Solicaz répond à 4 objectifs de développement durable des Nations Unies.

Les domaines d'expertise de Solicaz sont le reboisement des terres exploitées, les plantations et la gestion de biomasse, l'agriculture et la sylviculture, et l'utilisation des terres agricoles en Guyane Française. L'objectif est de restaurer la fertilité du sol, ce qui devrait rétablir la biodiversité qui, à son tour, augmentera la fertilité du sol. À cette fin, l'entreprise utilise des plantes endémiques pour fixer l'azote dans le sol. L'ingénierie écologique de Solicaz consiste également à créer une symbiose entre les champignons et les bactéries par inoculation. Les bactéries et les champignons développent un nodule qui s'accroche à la racine. L'interaction entre les bactéries et les champignons est bien connue, mais pour trouver la bonne dose et la bonne combinaison de bactéries et de champignons (ou biostimulants), il faut une technologie et un savoir-faire de pointe. Le processus comprend une analyse du sol, la production de plantes, la plantation, puis un suivi et une vérification.

Dans l'exemple fourni (un site d'orpaillage), il est possible de voir la cartographie utilisée. Dans l'exemple d'une crique déviée, Solicaz a enlevé les morts-terrains pour permettre la réintégration de la terre et la plantation. Le terrain est nivelé par des machines. Le bois est utilisé pour injecter du carbone dans le sol. En phase 2, les graines sont sélectionnées à partir de plantes endémiques fixatrices d'azote. Dans la pépinière, la mycorhization des plants de semis est contrôlée, et au bout de 4 à 6 mois, les plants sont souvent plantés à la main sur site, parfois avec l'aide des compagnies minières. Il s'agit de la phase 3. Les plantes héliophiles, qui poussent et recherchent la lumière du soleil, sont choisies également pour leur croissance rapide. Les plantes qui aiment pousser à l'ombre sont plantées en dessous d'elles. L'homogénéité des plantes est vérifiée ; le retour de la biodiversité est également surveillé avec des preuves de traces d'animaux par exemple. Bien entendu, les résultats diffèrent selon la typologie du terrain et du sol. Solicaz ne travaille qu'avec des mines légales. La loi française leur impose de réhabiliter tout le site après une exploitation minière et de reboiser 30 % des terres. L'objectif de la société est d'aider les mines légales à trouver des fonds pour reboiser 100 % des terres.



vii. Projection par Xavier Richard de Solicaz

## CONTRIBUTIONS DES MEMBRES DU PANEL

### UNIVERSITÉ ANTON DE KOM, SURINAME – Ramon Finkie

L'université du Suriname développe des équipements et des méthodes pour augmenter la production d'or et réduire l'utilisation du mercure. Des travaux sont en cours sur les méthodes de gravitation et de concentration basées sur la densité du matériau et la taille des grains du minerai, et différentes méthodes sont disponibles. En particulier, le séparateur en spirale Humphrey, qui doit encore être testé, a également été placé sur la liste des méthodes visant à réduire l'utilisation du mercure dans l'industrie minière. Cet équipement peut être utilisé sur site et favorise une méthode de classification précise. Les essais réalisés avec le séparateur de minéraux à l'Université du Suriname peuvent être consultés. Un groupe d'étudiants travaille actuellement avec le séparateur pour se familiariser avec son fonctionnement et déterminer quel type de séparateur fonctionne le mieux. Des essais ont été réalisés avec le parrainage du Fonds Mondial pour la Nature (WWF) et l'équipement a été testé sur le terrain dans la région de Brokopondo. Un cours de formation a été donné à de petites sociétés d'orpaillage. Ce fut un succès et une façon efficace de les initier à ce type d'équipement. L'idée est de tester l'équipement séparément et d'essayer ensuite de voir s'il peut être utilisé en circuit fermé dans une exploitation minière à petite échelle. Lors de l'utilisation du séparateur par gravité Icon, la granulométrie peut également être utilisée pour s'assurer que la taille des grains est idéale pour que la méthode soit efficace.

De plus amples informations ont également été données quant au fonctionnement du séparateur Icon et au projet de formation d'étudiants entre l'Université des Sciences Appliquées et de la Technologie (UNASAT) et l'Université Anton De Kom. Un exemple de ces méthodes alternatives utilisées sur un site appartenant à la compagnie minière nationale Grassalco a également été présenté, en donnant des détails sur le processus lui-même, qui devrait conduire à une augmentation de la production. Le type de

matériel utilisé par les petits orpailleurs a également été présenté pour démontrer dans quelle mesure la méthode décrite permettra d'augmenter la production.

Les travaux de l'Université du Suriname ont également mis en évidence que les mineurs à petite échelle n'identifient pas leur matériel et n'utilisent pas de classificateurs, si bien que leur travail n'est pas assez efficace. Ce problème est traité en expliquant la classification et en dispensant une formation afin qu'ils comprennent quelle méthode ou quel matériel est le mieux adapté en fonction du matériau, du type d'or ou de la granulométrie, et que des paramètres doivent être fixés pour le matériel en fonction de la qualité de l'or. Cela contribue à l'objectif d'éliminer le mercure du processus d'extraction de l'or, un objectif sur lequel l'université a beaucoup travaillé. Il a été démontré qu'il est possible d'utiliser du borax pour séparer l'or, même s'il s'agit d'un procédé difficile en raison de la mauvaise qualité du matériau. Cependant, lorsque la concentration d'or est élevée dans le matériau, il est possible de l'amalgamer avec du borax.

### **CONSERVATION INTERNATIONALE, GUYANA – Rene Edwards**

La restauration des sites d'orpaillage est un nouveau domaine pour CI Guyana depuis l'année dernière et répond à la nécessité de travailler davantage sur la science de la restauration des sites, qui reste assez limitée au Guyana, et au besoin de renforcer les capacités dans le pays. CI Guyana collabore par conséquent avec une université américaine et l'Université du Guyana. Le projet est axé sur la cartographie des possibilités de restauration. Dans le passé, les travaux de restauration des zones anciennement exploitées étaient effectués par la Commission des Mines et de la Géologie du Guyana (GGMC) à l'aide d'acacia. CI Guyana veut prendre du recul et examiner les possibilités de restauration dans l'ensemble du pays afin d'élaborer une cartographie pour le Guyana. Cela signifie qu'il faut utiliser des informations obtenues par télédétection pour examiner les zones de régénération naturelle et les zones de non régénération. Cette cartographie sera utilisée pour indiquer aux principaux acteurs en charge de la restauration au Guyana les zones qu'il faut cibler en priorité. Un des défis rencontrés par la GGMC dans ses projets de restauration est que la commission a identifié et restauré des zones qui contiennent encore de l'or. Il existe un risque que les mineurs reviennent exploiter ces zones restaurées si elles ne sont pas gardées ou pendant une période de vacances.

La cartographie permet de se concentrer sur les zones de régénération naturelle, tandis que les interventions dans les zones de non régénération dépendront de la présence d'or.

La première idée est donc d'établir une carte de restauration nationale. La deuxième démarche est de réduire cette carte pour l'adapter à la situation locale. Une communauté autochtone appelée Campbelltown a été identifiée dans le centre du Guyana. Cette communauté exploite des mines et voudrait mettre en place des initiatives de restauration naturelle. Concrètement, les zones de régénération et de non régénération sont identifiées et validées sur le terrain par des études de la flore, des études sur les insectes et des analyses de sol. Un des objectifs du village pour les zones restaurées identifiées est l'agroforesterie. Bien entendu, si le site est contaminé par du mercure, cela ne sera pas possible. La carte peut être réduite pour aider la communauté à élaborer une analyse de rentabilité pour la restauration, ce qui permet au village de décider de la méthode à utiliser pour la restauration. Le troisième objectif du projet est l'élaboration d'un cours de science de la restauration à l'Université du Guyana, mais en raison du manque de capacité de restauration, Conservation Internationale (CI) travaille actuellement en étroite collaboration avec le centre universitaire d'études biologiques et les départements de biologie et de science et va élaborer un cours pour les gestionnaires de ressources naturelles, afin de former des personnes du Gouvernement, du secteur privé et des communautés à la

science de la restauration. Cette initiative permettra de définir les conditions de base pour la restauration au Guyana.

Les résultats de ce travail aideront le pays à respecter certaines de ses obligations internationales, par exemple le « Bond Challenge ». Il est également évident que cela contribue à la séquestration du carbone et à la restauration des écosystèmes dans les communautés locales. C'est pourquoi Conservation International en réduit actuellement une partie à Campbelltown car l'idée est de pouvoir non seulement faire de la science et enseigner, mais aussi de démontrer réellement ce qui est possible. Ce travail a commencé en octobre 2019, et deux étudiants ont été recrutés par l'Université du Guyana : un étudiant en maîtrise, qui est rattaché à la Commission Forestière du Guyana, et un étudiant de premier cycle. Une partie du travail de télédétection a été effectuée spécialement pour Campbelltown et certaines cartes de restauration ont été créées pour Campbelltown et des modèles sont en cours d'exécution pour le pays. CI a également mené des travaux sur le terrain, des enquêtes sur la flore et les insectes, et les données sont en cours de collecte et d'analyse, avec l'élaboration d'une carte au niveau national d'ici le mois d'août. Une réunion des différentes parties prenantes est prévue pour décider de la marche à suivre. Le Gouvernement est intéressé par le développement d'une stratégie nationale de restauration et ces informations seront utilisées pour renseigner cette stratégie.

### **AGENCE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, GUYANA – Colis Primo**

L'Agence pour la Protection de l'Environnement (EPA) au Guyana reconnaît que l'exploitation minière est un facteur majeur de déforestation, de dégradation des forêts et de dégradation des terres au Guyana. En collaboration avec d'autres acteurs comme la Commission des Mines et de la Géologie du Guyana (GGMC), la Commission Forestière du Guyana et d'autres organismes du secteur concernés, l'EPA a décidé d'élaborer un projet visant à intégrer la biodiversité dans le secteur minier, en s'attaquant plus particulièrement à la réduction de l'utilisation du mercure dans les opérations d'exploitation minière à petite échelle. Comme cela a déjà été précisé, le Guyana compte de nombreuses agences qui supervisent les activités minières, notamment l'EPA. Il est donc nécessaire d'harmoniser la législation. Un des résultats attendus du projet est donc le renforcement du cadre politique et réglementaire des agences de réglementation afin de centraliser les efforts, en particulier dans les zones où les impacts sur l'exploitation minière sont très importants. Le deuxième résultat attendu est le renforcement de la capacité institutionnelle et de la coordination inter-agences pour gérer l'impact des activités d'orpaillage à petite échelle. Même s'il y a probablement une réglementation individuelle, ainsi que des organisations individuelles qui surveillent l'exploitation minière, nous reconnaissons également la nécessité de renforcer les capacités au sein de ces organisations pour surveiller et gérer efficacement les impacts qui peuvent résulter des activités minières à petite échelle. En tant que tel, l'objectif du projet est de renforcer les capacités en termes de formation et d'approvisionnement en matériel, et nous accueillons donc favorablement toute opportunité de formation visant à renforcer les capacités de suivi des impacts de l'exploitation minière.

Les efforts de restauration peuvent constituer un défi majeur au Guyana en raison des écarts de production résultant de la stratégie de prix sur le marché international. La question de la hausse du prix de l'or sur le marché international a également été soulevée : quel mécanisme existe-t-il pour empêcher un mineur de retourner sur un site protégé ? Le Guyana ne dispose pas d'une telle politique, ni des méthodologies ou approches nécessaires pour atténuer ce problème. Avec bon espoir, ce projet permettra d'identifier de telles initiatives. En 2014, l'EPA a collaboré avec le WWF pour fermer un site dans la région de Konawaruk (une communauté minière), mais le problème est que les travaux de restauration

du cours d'eau seraient vains si le prix de l'or augmente sur les marchés locaux et internationaux et que les activités minières reprennent dans ladite zone qui a été restaurée.

Le troisième résultat attendu du projet est l'adaptation de pratiques de gestion environnementale saines pour les mineurs. L'objectif est de travailler avec des organisations comme le WWF, Conservation International, la GGMC pour examiner comment nous pouvons améliorer la capacité des mineurs à utiliser une méthodologie alternative, similaire à celle présentée par le Suriname. Le quatrième résultat attendu est l'évaluation des connaissances des mineurs : nous concluons qu'ils manquent de capacités et de connaissances, ce qui aura un impact significatif sur la biodiversité et, par extension, sur les moyens de subsistance des communautés qui dépendent de cette biodiversité.

### **SOCIÉTÉ ZOOLOGIQUE DE FRANCFORT (FZS), AMÉRIQUE DU SUD, PÉROU – Astrid Aguilar**

Une des actions stratégiques que le SERNANP (Service national des aires protégées par l'État) au Pérou a décidé de développer est la restauration des aires dégradées, et il a réalisé qu'il y avait de nombreux défis, tels que le renforcement des capacités. Pour pallier le manque de connaissances, le SERNANP a lancé un projet pilote de reforestation sur un site de 5 hectares. L'analyse du sol a été effectuée par un centre de recherche, et il a été constaté que le mercure restait dans les zones contenant de l'eau, où sa concentration était plus élevée que dans le sol lui-même qui était tellement dégradé qu'il ne pouvait pas retenir le mercure. Cela signifiait qu'aucun assainissement n'était possible ; une replantation directe du site a donc été privilégiée. 6000 jeunes arbres endémiques ont été plantés et en retournant sur le site 5 mois plus tard, on a constaté que 96 % des arbres étaient restés. Cette situation fera l'objet d'une surveillance supplémentaire pour vérifier si la croissance se poursuit ou non. La restauration de la biodiversité sera également surveillée. Une autre dimension importante de la restauration est le budget, qui s'est avéré étonnamment élevé. La question a été soulevée en fonction des ressources disponibles de savoir s'il fallait donner la priorité à la restauration ou à la protection. Il était également nécessaire de comprendre comment définir une restauration ou un reboisement réussi(e). Par exemple, un retour de la moitié de la biodiversité d'origine peut-il être considéré comme un succès ? Peut-on considérer comme un succès le repeuplement avec uniquement des arbres ? Etc. Il était également intéressant de comprendre combien de temps il faudrait pour arriver à ce point de réussite. En ce qui concerne la protection, la restauration et le reboisement, il est apparu que concernant les CDN (Contributions Déterminées au niveau National), l'Accord de Paris, etc., même si ce reboisement et cette restauration peuvent aider, ils ne seront pas nécessairement aussi efficaces que la forêt primaire (c'est-à-dire la forêt amazonienne) en termes d'absorption de carbone. Enfin, il n'existe pas de législation concernant la restauration et si le Pérou veut développer une stratégie nationale, il faudra répondre à de nombreuses questions et élaborer une telle législation.

#### ***Retours des participants***

Des questions ont été posées aux membres du panel et de plus amples informations ont été données sur la question de la restauration et du reboisement.

Il a été demandé à la société Solicaz si ses techniques sont utilisées pour restaurer des sites d'extraction d'or primaire en Guyane. Le représentant de la société a expliqué que les activités d'exploitation d'or primaire sont rares en Guyane Française et que soit l'impact sur la forêt est moins visible car les mineurs creusent des galeries, soit les grandes mines présentent un énorme terrassement et les résultats peuvent

être inégaux. Le représentant de Solicaz a donné l'exemple du Suriname et de deux entreprises avec lesquelles la société a travaillé, Iamgold et Newmont. Dans ces cas, le sol est vraiment dégradé avec de gros trous, des cratères et des galeries, donc le travail doit être fait rapidement. En outre, les entreprises peuvent envisager de revenir à l'activité d'extraction minière en fonction du prix de l'or, si bien que la réhabilitation des sites n'est pas un problème pour elles.

Il a été également rappelé que plusieurs sites en Guyane exploitent de l'or primaire, par exemple à Saint Élie et Maripasoula, et que les entreprises n'ont pas les compétences nécessaires pour restaurer et reboiser, surtout lorsque les terres sont complètement érodées et que les sols ont été emportés par les rivières. La société Auplata avait une succursale destinée à développer une pépinière mais les résultats n'ont pas été particulièrement positifs et il est nécessaire aujourd'hui de regarder ce qui se fait ailleurs pour éviter la dégradation et l'érosion des montagnes et des sols.

Le Suriname a manifesté un vif intérêt quant à l'idée du Guyana d'impliquer les communautés locales dans le processus de restauration. Le pays a accepté de partager ses expériences. Rene Edwards de Conservation International a indiqué qu'ils n'en sont qu'à leurs débuts et qu'un élément clé du succès de cette initiative est qu'au Guyana, les communautés sont ouvertes au partage et l'agence respecte le principe de la propriété intellectuelle.

M. Arnaud Anselin a indiqué que le Parc Amazonien de Guyane accueillera, en tant que stagiaire, un étudiant de l'Institut AgroParisTech pour étudier la capacité à mener des opérations de restauration dans le parc.

Enfin, la question a été soulevée concernant l'objectif final de la réhabilitation des sites. L'objectif était-il seulement de réhabiliter les sites ou était-il aussi de permettre des activités productives pour un développement durable des aires ? En ce qui concerne le Guyana, le pays a d'abord utilisé l'acacia pour le reboisement, qui est une espèce étrangère et envahissante, et que les communautés locales ont désapprouvé. Elles ont préconisé à la place l'utilisation d'espèces endémiques naturelles pour la restauration. Le village où a été mis en œuvre le projet de CI avait deux objectifs, d'abord de retrouver ses forêts naturelles et ensuite de développer des activités durables, telles que l'agroforesterie ou encore la sylviculture. Afin de faciliter la prise de décision, un arbre de décision a été utilisé. En fait, s'il existe un risque que les mineurs retournent dans la zone, ce n'est pas une bonne idée de la restaurer.



*viii.* Participants lors des sessions de travail au Camp Cisame

## Impacts sur les communautés locales

La session de travail a été animée par **Mme Odacy Davis** et était axée sur les communautés locales, les communautés autochtones et la manière dont elles sont affectées par l'exploitation minière, qu'elle soit légale ou illégale.

### IMPACTS SUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES DU SURINAME

#### **Ipomadi Toko Pelenapin, VIDS (Association des chefs de villages autochtones au Suriname)**

M. Pelenapin est le chef du village de Kawemhakan, situé au Suriname près de Maripasoula. La région est fortement touchée par les conséquences de l'exploitation minière. Eaux troubles, présence de déchets dans le fleuve, trafic aérien, présence d'étrangers (en provenance du Brésil, d'Haïti, etc.) avec usage de véhicules tout-terrain : tout cela échappe au contrôle de la population locale. Il existe un sentiment général d'irrespect et de violation. Les autorités ont été contactées pour rétablir la sécurité du village. Les brésiliens exploitent également l'or de manière illégale du côté de la Guyane et traversent le fleuve à leur guise pour se rendre sur le territoire du village.

#### **Rudi Harold Clemens, KAMPOS (Organisation des tribus afro-descendantes au Suriname)**

Il est nécessaire de souligner l'importance d'impliquer les communautés locales dans la protection et la conservation de la nature. Les Kwintis et les autres tribus ont le devoir traditionnel de préserver l'environnement. Bien que les autorités tentent, par le biais de lois et de règlements, d'agir, les traditions établissent un lien spirituel avec la nature. Les communautés locales y vivent en permanence alors que les autorités peuvent décider de s'en retirer quand elles le souhaitent. Les Kwintis sont une tribu de l'arrière-pays présente près de la Réserve naturelle du Suriname central, la plus grande du Suriname. M. Clemens peut citer 5 à 10 cas où les autorités traditionnelles ont décidé d'éloigner les indésirables de leur village et de leur région. Selon lui, les communautés locales sont indispensables à la protection de la nature.



ix. Rudi Harold Clemens de Kampos



**Marie-Josée Artist, VIDS (Association des chefs de villages autochtones au Suriname)**

Il n'y a pas beaucoup de mines d'or dans les territoires des peuples autochtones, mais il y en a plus dans les territoires où vivent les populations afro-descendantes. Quant à la région de Lawa, il y a beaucoup d'activités minières en cours. Mme Artist a tenu à souligner les nouvelles initiatives et opportunités. Par exemple, les ICCA (zones de consultation des peuples autochtones et des communautés locales) peuvent financer des programmes en faveur des communautés locales. Des projets peuvent être mis en place (bien qu'ils soient soumis à l'approbation du Gouvernement). Les directives d'une ICCA sont définies par les peuples autochtones eux-mêmes. Dans ces projets, des règles spécifiques doivent être définies et une coopération établie avec les organismes gouvernementaux qui doivent accepter les règles traditionnelles. Pour avoir des projets innovants, les communautés doivent être formées aux technologies innovantes pour permettre la cartographie numérique et l'utilisation de drones, etc. Il existe également des sites archéologiques dans la région de Lawa, où il y a des activités minières. Une législation forte est nécessaire pour les protéger. Comme des collègues l'ont souligné, les communautés sont en train de perdre le contrôle alors qu'elles doivent avoir leur mot à dire sur les personnes qui entrent et qui sortent de leurs communautés.

**IMPACTS SUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES DU GUYANA****Micah Davis, Garde forestier en chef, Aire Protégée d'Iwokrama et membre d'une communauté locale, Guyana**

Bien qu'ils soient proches des communautés, les gestionnaires des aires protégées doivent comprendre la culture et défendre les droits des populations autochtones. La combinaison des connaissances locales et des technologies peut être efficace en termes de sélection et de gestion des aires protégées. Il est connu que l'exploitation minière illégale détruit de nombreux sites historiques. Les dirigeants de certaines aires protégées n'ont pas réalisé toute l'ampleur de la dépendance des populations autochtones vis-à-vis des ressources naturelles. Depuis des générations, ces ressources ont été préservées. Mais si la technologie et les connaissances locales sont fusionnées, il pourrait y avoir un meilleur résultat pour ces aires protégées. Les communautés doivent être par conséquent consultées avant de créer des aires protégées. Les communautés locales doivent également être conscientes de leurs droits au sein des aires protégées. Une forme d'accord de gestion collaborative doit être mise en place pour faire comprendre qu'en créant des solutions alternatives d'emploi, les ressources sont protégées pour ces communautés, pour le pays, mais aussi pour le monde entier.

**Francisco Gomes, Commission des Aires Protégées et membre d'une communauté locale, Guyana**

M. Gomes vit dans une communauté proche de l'aire protégée des montagnes Kanuku où il y a peu d'incidents dus à l'exploitation minière illégale. Néanmoins, le dialogue avec la population locale et l'éducation sur l'utilisation des ressources sont nécessaires en tant que moyens de prévention. Il convient d'explorer d'autres moyens de subsistance pour les communautés locales. Il est indispensable de renforcer des capacités qui soient durables, dans le temps. Pour cela, l'éducation est la clé.

**Jessica George, Commission des Aires Protégées et membre d'une communauté locale, Guyana**

Mme George vit dans un village situé juste à côté de l'aire protégée des montagnes Kanuku. Un des avantages pour les villageois est l'accès à l'emploi dans une aire protégée. Deuxièmement, une bonne sensibilisation et connaissance de la valeur des ressources des aires protégées constitue un autre avantage et permettra de mieux prendre soin de ces ressources. Il serait utile de définir précisément la forme que

pourraient prendre les moyens de subsistance alternatifs dans ces zones et communautés, par exemple l'agrotourisme qui met en valeur la nature et nos précieuses ressources sans les détruire.

## **IMPACTS SUR LES COMMUNAUTÉS LOCALES DE GUYANE**

### **Sylvio Van der Pijl, Conseil coutumier, Guyane Française**

M. Van der Pijl est le chef coutumier du petit village de Balaté depuis 10 ans maintenant. Le village compte environ 1000 habitants. Il est également Président du Conseil coutumier des populations indigènes et Bushinengué qui défend les intérêts juridiques, économiques, sociaux et éducatifs de ses membres. À ce titre, il organise des réunions tous les deux mois pour entendre les auteurs de projets et les organismes gouvernementaux. Les communautés du centre et du sud de la Guyane sont directement touchées par l'orpaillage. Cette question a été soulevée l'année dernière par le Conseil auprès du ministre des Territoires D'outre-Mer. Plusieurs demandes ont été formulées, notamment un contrôle plus strict. Il a également été demandé d'impliquer le Conseil des chefs coutumiers et les chefs coutumiers du côté du Suriname et de la Guyane dans les futures discussions que le Gouvernement français aura sur la question des frontières dans la région de Lawa. Les communautés locales de la région côtière sont très sceptiques quant à l'orpaillage. Elles sont témoins des problèmes causés à l'intérieur du pays et ne vivent pas les mêmes problèmes. Le Conseil travaille également sur des questions telles que la propriété des terres et l'éducation.

### **Samagnan Djo, Comité de Vie Locale (CVL) - Parc Amazonien de Guyane, Guyane Française**

M. Djo est également originaire de la région de Lawa, qui est fortement touchée par le phénomène de l'orpaillage. Les photos prises par le Gran Man de la rivière Lawa et par le WWF ont révélé la situation au monde entier. La situation n'a pas beaucoup changé. La couleur et la turbidité de la rivière Lawa montrent les effets de l'orpaillage.

La criminalité est un sujet qui n'a pas été beaucoup discuté. Premièrement, la criminalité environnementale. Tel qu'observé, l'environnement est contaminé du fait d'une mauvaise gestion des déchets, mais aussi du fait du manque de sensibilisation des communautés aux problèmes des déchets. Des tonnes de déchets, de polluants et de carburant sont injectées dans l'environnement. Il y a également le problème de la déforestation. Il y a une pression sur le gibier qui est chassé par les orpailleurs et vendu à la communauté. La responsabilité est donc partagée. Il y a aussi la criminalité humaine. Les concentrations de mercure présentes dans les poissons entraînent de graves malformations chez les nouveau-nés. Sachant que certaines personnes peuvent manger 1 à 3 kg de poisson par jour, c'est un véritable problème. La criminalité économique est également un facteur présent. Les gens viennent dans le secteur, extraient des tonnes de ressources de la terre mais rien n'est réinjecté dans la communauté. Cela crée des conflits, notamment avec les travailleurs brésiliens, mais aussi avec les Ndyuka qui sont chargés d'assurer la logistique fluviale et le transport des marchandises. Il y a aussi un sentiment d'injustice. Il est difficile pour les communautés locales d'obtenir des actes, des droits de propriété et des permis d'exploitation minière, en comparaison avec leurs voisins du Suriname. Pourtant, l'exploitation minière illégale est omniprésente autour d'elles. Les populations ont maintenant tendance à se regrouper autour des villages par crainte pour leur sécurité. La liberté d'errer sur les rivières ancestrales Waki, Tampok ou Litani a été perdue.

En conclusion, la confiance s'effrite. Le gouvernement français envoie des militaires pour combattre le problème à grands frais. Il y a même eu des pertes humaines récemment lors d'un incident à Awarasoula,

du côté du Suriname. Cependant, il y a peu de résultats. Au final, il faudra de nombreuses stratégies différentes et l'implication de toutes les populations autochtones (les Ndyuka à Grand Santi et les Tapanahoni, les Amérindiens installés en amont avec les Alukus) pour surmonter le problème. Il est fondamental de continuer à échanger, partager et écouter pour contenir cette problématique dans ces territoires.

Après ces présentations, Mme Odacy Davis a demandé comment les questions relatives à la gestion des aires protégées sont traitées et quelles sont les options offertes aux communautés locales. M. Arnaud Anselin, Mme Denise Fraser et M. Roy Ho Tsoi ont décrit la manière dont les aires protégées dans leurs pays respectifs abordent la question de l'implication des communautés locales.

### **PARC AMAZONIEN DE GUYANE – Arnaud Anselin**

Il existe différentes stratégies qui impliquent les communautés locales : les populations locales, les populations autochtones ou les populations afro-descendantes. Le Parc Amazonien de Guyane dispose d'une équipe composée d'une quinzaine de gardes forestiers assermentés, pour la plupart locaux. Cela offre un atout précieux, à savoir la connaissance du terrain (en comparaison avec les militaires dépêchés sur place, par exemple).

Le Parc Amazonien vise à encourager le développement d'activités durables en son sein, afin d'éviter l'orpaillage illégal. Il s'agit notamment d'ateliers d'intégration pour les jeunes de Camopi avec une formation en menuiserie.

Il existe également un projet visant à former des guides pour promouvoir l'écotourisme. Une coopérative est actuellement mise en place pour apporter aux jeunes qui souhaitent créer leur propre entreprise un soutien administratif.

Un soutien est apporté pour la gouvernance et l'expression locales. Le Comité de Vie Locale, créé pour faire entendre la voix des communautés, est composé de locaux qui ne sont pas élus et qui ne sont pas des chefs de tribu. Le soutien consiste à former les membres, à leur fournir des informations et un savoir-faire afin qu'ils puissent contribuer à la vie de leur communauté et de la Guyane dans son ensemble. Une aide est même offerte pour l'organisation de réunions, notamment les réunions transfrontalières. L'objectif général est de renforcer l'expression civique pour donner du poids à la voix des gens.

### **COMMISSION DES AIRES PROTÉGÉES, GUYANA – Denise Fraser**

Le partenariat fait partie intégrante de la stratégie à quatre volets de la Commission des Aires Protégées (PAC). Les communautés locales sont impliquées dans la gestion des aires protégées. La plupart des membres du personnel (gardes forestiers, gardes forestiers en chef, coordinateurs au niveau site ou assistants gestionnaires de site) sont issus des communautés locales. Les communautés sont consultées à propos de certaines décisions, par exemple, l'emplacement des postes de gardes forestiers, car ce sont elles les mieux placées pour donner des conseils sur la base de leurs connaissances locales.

La Banque Allemande de Développement finance un projet de 4,8 millions d'euros visant à construire des infrastructures indispensables dans trois des aires protégées du Guyana. (Le système national des aires protégées du Guyana a été mis en place bien plus tard que ses homologues de la Guyane Française

ou du Suriname). Le projet soutiendra le travail de la PAC auprès des communautés sur la gestion de l'utilisation des ressources et le renforcement des capacités.

La PAC dépend fortement des connaissances locales et des communautés locales pour aider à la surveillance des tentatives d'exploitation minière illégale. Le respect et l'application de la loi relèvent de la responsabilité de la police et de la Commission des Mines et de la Géologie du Guyana (GGMC), avec l'aide d'autres organismes.

Des efforts sont en cours pour inciter les autorités gouvernementales à relier la zone enclavée de l'une des communautés proches du parc national de Kaieteur et à trouver d'autres moyens de subsistance pour les communautés engagées dans l'exploitation minière. Si d'autres moyens de subsistance peuvent être trouvés pour la population, l'attrait de l'exploitation minière illégale pourrait être réduit. Le problème est de persuader la population des avantages à long terme de ces moyens de subsistance par rapport à l'argent gagné rapidement dans l'exploitation minière.

## **MINISTÈRE DE LA PLANIFICATION SPATIALE ET DE LA GESTION DES RESSOURCES TERRESTRES ET FORESTIÈRES, SURINAME – Roy Ho Tsoi**

Deux cas illustrent la stratégie de sauvegarde des aires protégées. Premièrement, les orpailleurs du parc naturel de Brownsberg, dont une grande partie a été détruite malgré les opérations répétées pour les déloger, exercent une pression énorme. La situation a été atténuée par la médiation entre le Gouvernement et les communautés locales. Le deuxième cas concerne une situation spécifique au Suriname, où les communautés locales peuvent posséder des terres dans des aires protégées. Par exemple, dans la forêt intérieure où vivent les Kwinti, près de la Réserve naturelle du Suriname central, il était prévu de lancer une activité d'extraction de l'or. Dans ce cas, le groupe ethnique Kwinti, ainsi que d'autres communautés installées sur les rives du même fleuve, ont signalé les activités qui allaient démarrer. Il a été possible de réagir et d'arrêter les activités d'orpaillage, prouvant ainsi qu'une action anticipée demeure la plus efficace. Il est très important que les communautés locales soient impliquées dans la protection des aires protégées.

### ***Retours des participants***

Les participants ont été encouragés à poser des questions et des informations complémentaires ont été données par le représentant du Comité de Vie Locale de la Guyane. Il a insisté sur le fait que les communautés locales ont l'impression qu'il est plus facile pour les personnes qui ne sont pas issues des communautés ou même du pays d'exploiter légalement des mines. Il a parlé des initiatives prises au sein de la communauté pour lutter contre ceux qui sont impliqués dans des activités illégales. Malheureusement, ils ne disposent pas de moyens importants. Le Comité de Vie Locale est toujours en train de s'organiser, et actuellement il traite principalement des sujets d'actualité, comme le problème des décharges à ciel ouvert, les checkpoints au niveau du fleuve dans la commune de Maripasoula. Heureusement, les populations locales n'hésitent pas à se battre. Les peuples Aluku et Wayana ont mené des actions contre les pirogues ou les orpailleurs. Ce n'est peut-être pas la solution, mais des séminaires et des ateliers comme celui-ci peuvent les aider à trouver des moyens sûrs de jouer leur rôle.

Mme Kaminie Tajib, du Ministère de la Planification Spatiale et de la Gestion des Ressources Terrestres et Forestières du Suriname, a souligné le fait que les communautés locales réclament à grands cris la sécurité. Les populations locales et autochtones veulent contrôler leur culture, leur mode de vie.

On a demandé à M. Samagnan son avis sur l'efficacité des stratégies et du soutien du Gouvernement. Il a indiqué qu'il ne représente pas toutes les communautés locales mais a insisté sur son lien spirituel et son attachement émotionnel à sa terre. Il a rappelé la difficulté d'être citoyen français d'une part, et d'autre part d'être originaire de Guyane et de faire partie d'une communauté locale et autochtone. Il a parlé du fait que les Bushinengués et les Amérindiens ne font pas vraiment de différence entre le côté Guyane Française et le côté Suriname. Ils considèrent que toute la zone leur appartient. M. Djo a pris l'exemple du fleuve, qui est pollué des deux côtés, sur les deux rives. Il a poursuivi en indiquant ce que les communautés attendent du Gouvernement. Elles veulent pouvoir utiliser leurs rivières, pêcher, retrouver leur nourriture et leur culture locales. Les communautés locales sont les gardiens des rivières, les gardiens des terres ancestrales, et en tant que tels, elles veulent que ce statut soit reconnu et que les communautés soient respectées.

Il a été demandé aux contributeurs du Suriname et du Guyana si et comment leurs gouvernements ont répondu à cette volonté des communautés de se voir accorder plus de pouvoir, plus de contrôle. En Guyane Française, par exemple, certains membres de la tribu Wayana avaient demandé au gouvernement français de leur donner des armes s'il était trop difficile pour lui de lutter contre l'orpaillage.

Au Guyana, la situation est particulière car les communautés autochtones possèdent des terres et prennent des décisions pour leurs terres. S'il y a une exploitation minière, elle s'est faite nécessairement avec le consentement de la communauté. Les communautés autochtones ont une voix qui compte au Guyana. Elles ont un ministère, un cadre juridique spécifique.

Au Suriname, les villages des Kwinti sont situés près de la Réserve naturelle du Suriname central et la réserve a été créée il y a 20 ans sans les consulter, sans les inclure. Les Kwintis veulent simplement cogérer la réserve. Ils veulent que leur voix soit renforcée ; ils souhaitent être informés des questions relatives à leur région et être impliqués.

En Guyane, le Conseil coutumier travaille avec le ministère de la Justice pour qu'il puisse rédiger des lois. Malheureusement, le Conseil coutumier n'a pas de pouvoir de décision à l'heure actuelle. C'est donc un des combats qu'il mène avec les chefs coutumiers de Guyane.

En clôturant la session, Mme Odacy Davis a rappelé aux participants que le Guyana a travaillé sur des plans de développement pour les communautés autochtones et les municipalités, afin que les activités aient du sens. Les ressources financières étant limitées, il est important de ne pas susciter trop d'attentes et d'éviter que les communautés se sentent à nouveau exclues.

## **Partage des bonnes pratiques et des expériences dans le plateau des Guyanes**

Cette session de travail a été animée par Wilco Finisie. Les délégations du Guyana et de la Guyane Française sont intervenues. M. Rene Edwards, du Guyana, a évoqué les principaux enseignements tirés du point de vue de Conservation International Guyana. Il y a eu deux présentations pour la Guyane. Mme Jennifer Devillechabrolle a présenté les pratiques et les expériences pour la Réserve Naturelle des Nouragues et M. Arnaud Anselin et M. Antonio Lopez ont décrit une initiative réussie et inspirante à Saül.

### **PARTAGE DES BONNES PRATIQUES ET DES EXPÉRIENCES DANS LE PLATEAU DES GUYANES – CONSERVATION INTERNATIONAL (CI) GUYANA – Rene Edwards**

Un des principaux enseignements tirés jusqu'à présent est l'importance de la coopération régionale. Si l'on considère le territoire du Suriname, du Guyana et de la Guyane Française sans les frontières politiques, cette partie de l'Amérique du Sud, cette partie majeure du plateau des Guyanes est une zone qui présente des écosystèmes intacts mais aussi une grande diversité de peuples issus de différents groupes, qui sont installés ici depuis très longtemps, ou qui sont arrivés plus récemment. Il est nécessaire de travailler ensemble. La diversité doit également être respectée, en termes de diversité ethnique, de diversité des connaissances, en plus de la biodiversité et de la diversité des écosystèmes dans cette zone. Le travail s'appuie notamment sur les communautés autochtones locales, les Commissions des Aires Protégées (PAC), les Agences pour la Protection de l'Environnement, la Commission des Mines et de la Géologie du Guyana (GGMC), la Réserve Forestière d'Iwokrama et le Ministère des Ressources Naturelles. Il est souhaitable de bien gérer les aires protégées car elles s'inscrivent dans un paysage relié à d'autres bassins hydrographiques, à des terres indigènes et à d'autres communautés locales, et sont liées à d'autres activités, notamment l'agriculture à différentes échelles. Elles sont également liées à la sylviculture, aux infrastructures, au tourisme et, même dans le Rupununi, à l'exploitation minière. Par conséquent, il est nécessaire de prendre en compte les autres utilisations des terres autour de ces aires protégées. S'il est possible de combiner une gestion exceptionnelle, une conservation parfaite et de magnifiques écosystèmes au sein d'une aire protégée, si la situation dans les zones contiguës ou reliées à l'aire protégée n'est pas correctement prise en compte en termes de connectivité des paysages, des problèmes importants peuvent se poser.

À cela s'ajoute la question de l'équité et de la justice. De nombreuses communautés au Guyana ont des liens avec des zones qui sont en cours de conservation, et comme l'ont décrit divers membres de la communauté, un point très important est que les communautés autochtones et locales doivent être impliquées dans le développement, la décision d'établir des aires protégées, ainsi que dans leur gestion, car il existe de nombreux problèmes liés à l'équité et à la justice. Un des grands problèmes rencontrés au Guyana est que de nombreuses communautés demandent : « notre taux de déforestation est faible et la situation est bien gérée », « mais en quoi cela est-il profitable à moi-même et à ma famille ? Quels sont les types de contrôle dont nous disposons en ce qui concerne la gestion de ces aires ? Où sont les avantages en termes de notre propre développement humain ? ».

Ce sont des questions difficiles auxquelles les défenseurs de la nature au Guyana doivent répondre, et cela nécessite de repenser non seulement la gestion des aires protégées mais aussi les autres mesures de

conservation au Guyana. La connectivité des écosystèmes est donc importante pour les aires dans lesquelles CI Guyana travaille.

Pour la zone des savanes, il y a les savanes du Nord et du Sud, les savanes boisées, et ces savanes sont entourées de forêt. De nombreux décideurs politiques se sont penchés sur cette zone et ont déclaré à plusieurs reprises qu'il s'agissait d'une terre stérile car elle n'était pas boisée. Mais ce que les chercheurs ont montré, c'est qu'il existe une biodiversité et une diversité des écosystèmes importantes. Et les zones des savanes sont reliées à la forêt par les différents corridors de connectivité, tels que les forêts riveraines et les réseaux fluviaux. Le travail de CI Guyana avec les communautés locales et autochtones est la preuve que beaucoup de temps a été consacré à lancer le processus de gouvernance locale et régionale, qui consiste à essayer de se reconnecter aux communautés locales. Voici un autre enseignement majeur tiré des expériences précédentes, en particulier de la création de l'aire protégée des montagnes Kanuku : l'importance pour les communautés locales de pouvoir définir leur propre vision et leurs priorités comme base de tout développement qui se produit sur leur territoire mais aussi dans les zones voisines. Et cela s'est fait dans le cadre d'un processus de planification de village qui se rapporte à des plans régionaux et nationaux. Le village fait partie d'un processus au cours duquel ils passent par divers ateliers, sur une période donnée, pour définir une vision et des domaines prioritaires, des actions prioritaires, des actions stratégiques, une cartographie et un zonage des ressources, et aussi pour examiner dans quelle mesure une surveillance communautaire peut être obtenue. Il s'agit là d'une seule communauté dans le nord qui est mise en évidence, mais il existe plusieurs communautés contiguës à l'aire protégée des montagnes Kanuku. Ce processus a commencé par une demande de ces villages en réponse au développement des aires protégées. Ils ont donc été impliqués dès le début de la mise en place de ce modèle de planification du développement communautaire.

Ces villages étant tous contigus et ayant généralement accès au fleuve ou, par l'intermédiaire des communautés, à l'aire protégée, l'idée est que, pour maintenir l'intégrité de l'aire protégée, les communautés devront être en mesure de définir ce qu'elles veulent faire en ce qui concerne leurs propres priorités de développement et également être en mesure de maintenir l'intégrité des écosystèmes sur leurs terres. Ce ne sont là que quelques points spécifiques pour souligner la connectivité des paysages.

Bien que les zones soient des aires protégées et des terres autochtones, il existe d'autres utilisations des terres autour de ces aires. Dans le sud du Rupununi, l'exploitation minière est limitée. Dans le nord et le centre du Rupununi, on observe des activités d'élevage de bétail, et d'autres activités agricoles à grande échelle sont actuellement introduites. Ainsi, même s'il y a de bonnes aires protégées et une excellente planification et gestion communautaire, il faut prendre en considération ce qu'il se passe en dehors de ces aires et l'impact sur la biodiversité et la nature à l'intérieur de ces aires. Comme nous l'avons déjà indiqué, la région est fortement sculptée par l'eau, avec des liaisons importantes entre les régions du Guyana et du Brésil. Par exemple, dans le nord du Rupununi, les gens qui viennent dans la région voient une savane qui semble dénudée, mais juste en dessous de la surface, ça grouille de poissons. Tout type de planification et de développement dans la zone doit tenir compte de la nature.

En conclusion, un des points importants est d'assurer une planification connectée entre les villages et la région. Cette approche pose quelques problèmes quant au mode d'application des pratiques de travail, en particulier le financement de ces plans, ou quant au mode d'application de l'approche elle-même aux zones présentant des menaces liées à l'exploitation minière. C'est ce que CI Guyana tente de résoudre dans une autre région, au centre du Guyana, dans un village indigène appelé Campbelltown. Un processus de planification de village a été mené avec leur équipe. Ceci est un exemple de certains des

projets prioritaires de CI Guyana. Des travaux sont également en cours pour relier cette approche de paysage durable, avec une approche conjointe de planification et de développement, et une approche intégrée de l'exploitation minière. L'approche adoptée est essentiellement une approche de chaîne de valeur et de système de marché. L'idée est qu'en réponse à l'exploitation minière, on examine comment développer un système d'exploitation minière responsable au Guyana qui tienne réellement compte de l'ensemble du processus et qui soit, dans de nombreux cas, motivé par les incitations du marché, en examinant également l'exploration, les techniques de prospection appropriées, afin de garantir que l'exploitation minière ne soit menée que là où il existe des gisements d'or commercialement exploitables. Ce serait la première étape.

La deuxième étape concerne l'exploitation minière sans mercure et l'amélioration des processus de récupération. La troisième étape concerne la réhabilitation des sites anciennement exploités. La quatrième étape consiste à trouver des marchés pour l'or exploité de manière responsable et la traçabilité. Concernant l'expérience de Campbelltown, cela a été un projet très controversé pour l'ONG CI Guyana, à qui l'on demande souvent pourquoi elle est engagée dans l'exploitation minière responsable étant donné le risque important. Cependant, à CI Guyana, on estime qu'il s'agit de problèmes insolubles qui existent depuis de nombreuses années et que CI Guyana, en tant que défenseur de la nature, ne pouvait pas rester sans rien faire. Cela signifie également que les aspects d'équité et de justice peuvent être abordés. Il y a également une description claire du processus d'identification des acteurs avec lesquels CI Guyana collabore, en termes de pièges juridiques. Il s'agit également de savoir comment s'engager auprès des communautés et des mineurs, en termes de sauvegardes, et réfléchir très clairement et appliquer, de manière pratique, des approches fondées sur les droits. Pour conclure, on peut dire qu'au cours des trois années pendant lesquelles CI Guyana a travaillé dans cette zone, cela a été une expérience enrichissante. En s'engageant auprès des mineurs, ceux-ci sont souvent en mesure de proposer de nombreuses solutions. Grâce aux enquêtes menées, il est également clairement établi que les mineurs, du moins au Guyana, valorisent la nature, ce qui semble paradoxal, mais il existe de nombreux domaines d'intérêt qu'ils partagent avec CI Guyana.



x. Membres de la délégation du Guyana au Camp Cisame



### ***Retours des participants***

Les participants ont été encouragés à poser des questions et des informations complémentaires ont été données.

Au Guyana, l'exploitation minière responsable est définie dans les lois nationales. Le Guyana est également signataire de conventions internationales telles que la Convention de Minamata sur le mercure et, à ce titre, a des responsabilités d'un point de vue international. Le Guyana est également attentif aux remarques et suggestions des communautés autochtones et à ce qu'elles souhaiteraient voir en termes de pratiques d'exploitation minière responsable. L'initiative d'exploitation minière responsable est cofinancée par le Gouvernement, la GGMC, le WWF et le Ministère des Ressources Naturelles.

En ce qui concerne la planification des villages indigènes, il existe une planification du développement communautaire. Elle comporte des éléments de planification rurale et des éléments de planification urbaine. Les communautés définissent les ressources au sein de leur région, au sein de leurs aires coutumières, et décident où elles souhaiteraient être dans 10 ans. Il s'agit d'une politique au sein du ministère des Affaires Autochtones.

En ce qui concerne la mesure des impacts de l'exploitation minière responsable sur la biodiversité, les actions qui sont actuellement mises en œuvre consistent à définir des zones de démonstration et à tester le matériel de démonstration. Trois démonstrations vont être mises en place et les impacts de l'exploitation minière ainsi que la restauration seront mesurés.

Au Suriname, une des activités de l'ACT (Amazon Conservation Team) est le lancement de la planification de la vie avec le village de Sipaliwini. C'est un processus et il est actuellement mis en œuvre dans d'autres villages. L'idée est de définir les priorités, la gestion des terres pour les moyens de subsistance, en préservant la culture et la biodiversité.

### **PARTAGE DES BONNES PRATIQUES ET DES EXPÉRIENCES DANS LE PLATEAU DES GUYANES – RÉSERVE NATURELLE DES NOURAGUES, GUYANE FRANÇAISE – Jennifer Devillechabrolle**

La Réserve Naturelle des Nouragues travaille sur des stratégies qui fonctionnent aujourd'hui et qui devraient fonctionner à l'avenir. L'impact de l'orpaillage est visible dans l'eau trouble des criques et à travers la déforestation et les sols détruits. Les partenariats et les projets sont essentiels pour lutter contre ce phénomène.

La première approche est interne pour les enquêtes car la Réserve Naturelle des Nouragues est cogérée par le GEPOG (Groupe d'Étude et de Protection des Oiseaux en Guyane) et l'ONF (Office National des Forêts), permettant ainsi à l'organisation d'avoir des yeux sur le terrain. Quatre enquêtes par an sont effectuées par hélicoptère pour détecter les sites illégaux. Ces surveillances sont financées par la réserve et pilotées par l'ONF. De plus, des méthodes de détection telles que les SIG avec détection radar permettent de surveiller la déforestation. L'ONF transmet les données SIG à l'Observatoire des Activités Minières, un organisme qui regroupe tous les partenaires.

La deuxième approche consiste à développer des partenariats pour des actions sur le terrain. L'équipe de la réserve n'est composée que de 4 personnes, sans pratiquement aucun pouvoir de police et sans autorisation de se rendre sur des sites illégaux, d'où l'importance des partenariats. Il est nécessaire de faire appel à la gendarmerie pour les interventions légales et à l'armée pour les ressources humaines sur le terrain. Heureusement, le personnel de l'ONF (appartenant à une section spécifique, et non à la réserve) est également présent sur le terrain, avec des missions similaires à celles du personnel du Parc National, bien qu'il ne dispose pas des mêmes prérogatives légales. Malgré cela, les gardes forestiers de l'ONF ont une bonne connaissance du terrain mais ils ne peuvent pas intervenir sans la gendarmerie qui a le pouvoir légal de détruire les sites illégaux. La clé du succès est la collaboration des différents partenaires sur le terrain. Résultat : les opérations de destruction sont plus efficaces et plus souples. Par exemple, une opération d'une journée avec un hélicoptère peut être exécutée, ou des opérations au sol avec le soutien des forces armées et de la gendarmerie.

Cependant, il peut y avoir des défis à relever. La communication et la coordination sont très importantes, sinon les opérations peuvent être contre-productives. Les différentes organisations n'ont pas les mêmes objectifs. La communication peut parfois être difficile : par exemple, une mission de destruction a été organisée avec l'ONF, mais les forces armées se sont rendues dans la même zone deux jours auparavant pour une mission de reconnaissance sans le communiquer. L'opération de destruction a dû être annulée car les mineurs illégaux auraient été à l'affût. Ceci est un exemple de partenariat qui parfois ne fonctionne pas.

Le troisième type d'action consiste à soumettre des projets, qui servent de justification pour lancer des actions et proposer une occupation différente du territoire. Comme il n'y a pas de communautés locales dans ou autour de la Réserve Naturelle des Nouragues, notre moyen d'action pour mettre fin à l'orpaillage illégal à l'intérieur de la réserve est de mener des activités dans la zone et de créer des projets pertinents. Par exemple :

- Le projet Coracines est une façon de réinventer le Camp Arataï, un camp d'accueil pour le public et les écoles à l'entrée de la réserve naturelle. Ce camp a accueilli des écoliers, des groupes d'écotourisme et des cours de formation, jusqu'à l'assassinat en 2006 de deux gardes de la réserve. Grâce à des opérations de destruction conjointes et au renforcement des actions dans la région, l'insécurité a diminué. La réouverture du camp est envisagée depuis 5 à 10 ans. D'où l'idée du projet Coracines. Dans le projet Coracines, l'idée est de travailler avec tous les partenaires de la Guyane pour trouver un type de gouvernance qui permettra un fonctionnement durable du Camp Arataï. Il est déjà ouvert aux ateliers nature dans lesquels les jeunes de la MFR (Maison Familiale Rurale - structure dédiée à la formation des jeunes adultes) aident à la reconstruction du camp. Ils viennent pour la plupart des communes de Camopi, Trois-Sauts et Saint-Georges dans le Parc Amazonien de Guyane, d'un établissement d'enseignement basé à Régina, d'où partent les bateaux pour venir ici. Ce site est également utilisé par les forces armées et la gendarmerie comme base temporaire dans leur lutte contre l'orpaillage illégal dans le haut du fleuve Approuague.
- Il existe d'autres projets, tels que le projet Orion qui vise à combiner la recherche et la défense dans des zones anciennement exploitées avec une composante de restauration. Le projet Orion permettrait d'abord d'assurer le succès des partenariats mentionnés plus haut. Il serait alors possible d'imaginer des travaux de restauration, et en établissant une présence humaine dans une station de recherche appliquée, les orpailleurs ne reviendraient pas.

- On peut citer aussi des projets purement scientifiques car il y a un manque de compréhension scientifique de l'impact sur le réseau hydrographique. C'est pourquoi une campagne de prélèvement d'échantillons a été lancée, financée par l'Office de l'Eau, pour étudier les poissons, les macro invertébrés, la chimie physique de l'eau.
- Il existe également un projet pour que la réserve naturelle serve de zone test pour un projet sur le développement de méthodes permettant de détecter le flux d'immigration illégale. Il s'agit du projet FOLDOUT, un projet européen qui vise à mettre en place un réseau de capteurs pour détecter les flux et les entrées d'immigrants clandestins. Le projet a été développé pour contrôler les frontières européennes, mais l'idée est de le tester à Nouragues et de l'utiliser contre l'orpaillage illégal. Une première visite des partenaires du projet est prévue cette année. L'idée est d'activer tous les niveaux de la télédétection, les satellites, les drones et même les capteurs au sol.

Pour conclure, le succès de tout cela dépend des hommes politiques et de leur volonté de soutenir et de financer ces projets et partenariats.

### **PARTAGE DES BONNES PRATIQUES ET DES EXPÉRIENCES DANS LE PLATEAU DES GUYANES – PARC AMAZONIEN DE GUYANE : CAS DE SAÛL – Arnaud Anselin et Antonio Lopez**

Saül est une des rares succès stories dans le domaine de la lutte pour repousser durablement les orpailleurs. Saül est un petit village créé à l'origine par des chercheurs d'or au XIXe siècle. Aujourd'hui, le village compte à peine 70 habitants permanents. Les problèmes sont apparus dans le village dans les années 90 avec une ruée illégale vers l'or. En un mot, Saül est rapidement devenu comme un village du Far West, comme dans les films sur la ruée vers l'or en Californie, avec son lot de problèmes : alcool, drogue, prostitution. Voilà la situation jusqu'en 2009. Il n'y avait pas de matériel de détection comme aujourd'hui et il y avait deux ou trois fois plus de sites miniers illégaux. Aujourd'hui, il est possible de localiser ces sites grâce à la télédétection. En termes d'impacts, il y a eu des cas de maladies comme le paludisme, jusqu'à 5 épisodes par an, des problèmes d'insécurité, avec des vols et une perturbation des activités économiques. Saül était connu pour des activités telles que l'écotourisme, l'agriculture et l'exploitation forestière sous le contrôle de l'ONF, bien sûr. Les opérateurs d'écotourisme ont quitté le village. La population a lancé un appel à l'aide aux autorités qui ont organisé une contre-attaque avec les forces armées, la gendarmerie et le Parc Amazonien de Guyane. Le nombre de patrouilles a été augmenté dans cette zone difficile et montagneuse, et il a été possible de récupérer le territoire en harcelant les mineurs illégaux. La seule façon de gagner est d'être plus fort et plus motivé que les garimpeiros. Le temps était du côté des autorités car les mineurs illégaux avaient besoin de temps pour organiser leurs équipements. L'objectif était de réduire ce temps par un harcèlement continu. Une fois que le matériel n'était plus productif, ils essayaient d'obtenir des prêts auprès d'autres sites, mais au final cela ne fonctionnait plus. Ils ne pouvaient pas rembourser et ont dû partir. Heureusement, à Saül, il n'y avait que de petits sites illégaux, si bien que l'impact sur la forêt n'était pas trop important. En 2 ou 3 ans, la forêt a repoussé, les voies navigables sont devenues plus propres, la faune a repris ses droits. Heureusement, contrairement à d'autres régions (Maroni, Oyapock, etc.), les mines illégales à Saül ne peuvent pas être approvisionnées facilement à partir des pays voisins. Cette situation géographique a permis de reconquérir le village.

Après un certain temps, les forces armées ont dû quitter Saül pour se rendre sur d'autres sites illégaux et les autorités du parc ont dû organiser leurs propres patrouilles. Il a donc été décidé de maintenir une présence dans l'aire protégée par le biais d'activités économiques responsables : l'écotourisme. Au bout de deux ans, il est apparu qu'il y avait peu de cas de paludisme, aucun vol et que le village était propre. L'activité économique avait été relancée par l'écotourisme. La créativité et l'imagination sont deux éléments indispensables. Une personne locale connaît vraiment la forêt et peut assez facilement travailler dans l'écotourisme. C'est ce que veulent les touristes. Par ailleurs, heureusement que l'accès à Saül est très difficile et qu'il se fait uniquement par avion, si bien que la destination est sélective. Des sentiers ont été ouverts et les opérateurs touristiques reviennent, et un soutien est apporté à ces initiatives. Il existe un programme de formation et de soutien aux demandes de subventions. Il existe plusieurs types d'activités touristiques, et un soutien sera accordé pour nettoyer les sentiers de découverte de la nature, les allonger, etc. Plus il y a de présence sur le terrain, plus les garimpeiros restent à l'écart. Il a été possible de créer des pistes cyclables, des activités touristiques telles que le kayak, les promenades en pirogue, l'accrobranche, etc. Des activités touristiques pour les personnes handicapées ont également été développées, avec des sentiers et des outils adaptés. Des tests ont été effectués, et les personnes malvoyantes et à mobilité réduite peuvent avoir accès à certaines activités à Saül.

Des campagnes destinées à promouvoir cette destination ont été lancées, le réseau de sentiers a été réhabilité et on compte aujourd'hui environ 45 km de sentiers de découverte de la nature à Saül. 50 % des sentiers de découverte de la nature en Guyane se trouvent à Saül. L'isolement de ce village fait à la fois partie de l'attractivité et de la stratégie de développement. Environ 3000 visiteurs débarquent chaque année, par avion, le seul moyen d'y accéder. Il est difficile de promouvoir la biodiversité, notamment en utilisant les programmes scientifiques et en essayant de rendre la biodiversité accessible à tous, avec l'objectif fondamental de cette lutte permanente contre l'orpaillage illégal en remplaçant les orpailleurs par des touristes. Une application innovante pour smartphone connectée à GeoTrek fonctionne à Saül et dans tous les autres sentiers du parc. Le projet « Amazonie pour tous » vise à favoriser l'accès pour les personnes handicapées. Saül a été une zone test et a accueilli des groupes avec différents types de handicaps. Une personne malvoyante a été recrutée pour une période de 8 mois pour configurer une application permettant aux personnes aveugles de se promener sur certains sentiers.

Saül a été un précurseur. Il y eu d'autres types de promotion. Par exemple, l'énorme fromager du village de Saül a été élu Arbre de l'année en France en 2015, après une vaste campagne de vote par Internet menée par le Parc amazonien, attirant ainsi l'attention sur cette destination. Depuis 2016, d'autres événements ont été organisés tels qu'un événement sportif de trail, une manifestation difficile à organiser dans un endroit aussi isolé, pour promouvoir davantage le village. Enfin, un projet en cours très important, appelé « Atlas de la biodiversité communale de Saül », vise à faire participer les gens à la science, en réunissant des scientifiques, des écoliers, des habitants et des élus locaux. Pour toutes ces raisons, Saül est aujourd'hui un village attractif malgré ses spécificités.

### **Retours des participants**

Les participants ont été encouragés à poser des questions et des informations complémentaires ont été données. En Guyane et en France en général, il existe de nombreux types d'aires protégées. Lorsqu'un parc national est créé, une institution publique est également créée pour le gérer et les parcs nationaux ont deux vocations, la protection et le développement rural.



Quant aux réserves

*xi.* Astrid Aguilar (FZS Amérique du Sud), Rene Edwards (CI Guyana), Ramon Finkie (Université Anton De Kom du Suriname), Colis Primo (EPA Guyana)

naturelles, elles sont souvent plus petites en termes de superficie et de ressources financières et humaines, et aucune institution n'y est rattachée. Le gouvernement lance un appel à candidatures pour savoir qui veut gérer la réserve naturelle. Les réserves naturelles se concentrent davantage sur la conservation et la plupart du temps, ces zones ne sont pas peuplées. Les cadres juridiques des zones centrales de la réserve naturelle et du parc national sont assez similaires. Le Parc Amazonien de Guyane présente plusieurs spécificités car il est tout à fait nouveau et des droits spécifiques ont été accordés aux populations locales et autochtones qui y vivent. Elles sont autorisées à circuler, à pêcher et à chasser, ce qui n'est généralement pas autorisé dans les réserves naturelles.

L'animateur a prononcé la clôture de la session et fourni des détails sur les activités du jour suivant.

## **JOUR 3 – 14 février 2020 - CAMP CISAME**

La première session de travail de la journée a été animée par Mme Odacy Davis. Elle a passé en revue la planification stratégique au Guyana avec ses collègues du Guyana, Mme Sara Henry de la Commission des Aires Protégées, Mme Raquel Thomas-Caesar d'Iwokrama International et M. Quincy Thom de la Commission des Mines et de la Géologie du Guyana. M. Arnaud Anselin du Parc Amazonien de Guyane et Mme Jennifer Devillechabrolle de la Réserve Naturelle des Nouragues sont intervenus pour la Guyane Française. Les intervenants pour la délégation du Suriname étaient Mme Kaminie Tajib du Ministère de la Planification Spatiale et de la Gestion des Ressources Terrestres et Forestières, Mme Valerie Lalji du Ministère des Ressources Naturelles et M. Wilco Finisie du Ministère du Développement Régional.

# Plan stratégique pour faire face aux conséquences de l'orpaillage dans les aires protégées

## PROJECTION – Odacy Davis

La Commission des Aires Protégées (PAC) gère les aires protégées au Guyana et est régie par une certaine législation. Elle a deux objectifs principaux : le premier est de protéger et de conserver le capital et le patrimoine naturels du Guyana, le second est de maintenir les écosystèmes d'importance nationale et mondiale en les reliant aux réglementations relatives au changement climatique.

Il y a cinq aires protégées dans le système et l'objectif est d'étendre le projet de manière à ce que d'autres aires protégées soient ajoutées dans le pays. Ces cinq aires couvrent actuellement 8,3 % de la superficie du Guyana. Quatre de ces cinq aires protégées sont entourées par des communautés autochtones et locales. Les communautés autochtones du Guyana ont un titre légal de propriété sur leurs terres et sont également responsables de leur gestion. Outre la propriété foncière privée, principalement le long de la côte, les terres restantes sont soit le domaine de l'État, soit des forêts d'État. Les forêts et le domaine de l'État peuvent être utilisés pour l'agriculture, la sylviculture, l'exploitation minière, la location pour le tourisme et d'autres activités. En conséquence, le processus de planification de nouvelles aires protégées au Guyana est donc très long et coûteux car il faut tenir compte de l'utilisation d'autres ressources et des droits des utilisateurs dans le pays. Les aires protégées comme le parc national de Kaieteur qui ont été déclarées avant les années 1900 l'ont été simplement sans grande planification, mais de nouvelles approches sont maintenant envisagées pour que l'établissement des aires protégées soit participatif, basé sur la science et ait une approche globale de développement durable.

La décision d'étendre les aires protégées dans le pays a été prise pour plusieurs raisons. La constitution du Guyana stipule qu'il est important de veiller à ce que l'environnement soit sain et bénéfique pour l'ensemble de la population du Guyana. Une convention sur la diversité biologique a déjà été ratifiée et on s'achemine vers la création de 17 % d'aires protégées terrestres et 10 % d'aires protégées côtières et marines. Lors de la signature de l'Accord de Paris sur le changement climatique en 2015, le Président du Guyana a promis d'ajouter 2 millions d'hectares au système national des aires protégées et de conservation. La stratégie de développement de l'État vert a également été élaborée pour l'ensemble du pays. Enfin, il faut que le système des aires protégées soit représentatif pour refléter la véritable richesse de la biodiversité du Guyana. Actuellement, 4 des 5 aires protégées sont des forêts denses et une aire protégée côtière qui protège nos 4 espèces de tortues marines. Le système n'est pas représentatif des terres humides et des vastes savanes.

Le Guyana dispose d'une abondance de richesses minérales qui ont été explorées et exploitées pendant des siècles et qui ont apporté de nombreux avantages au peuple du Guyana. Il est prévu que pour que l'exploitation minière reste une pierre angulaire de l'économie du Guyana, elle doit être gérée de manière durable. Il faut également tenir compte des besoins des communautés autochtones et de leur degré de dépendance à l'égard de diverses ressources, ainsi que de la localisation des ressources minérales et de la faisabilité de leur gestion.

Lors de la planification de nouvelles aires protégées, la détermination des coûts et des conflits potentiels fait partie intégrante du processus global. Comment le pays peut-il se développer en empruntant une voie durable du point de vue environnemental ? Où sont installées les communautés autochtones ?

Quelles extensions aux terres indigènes sont actuellement à l'étude ? Les communautés soutiendraient-elles une aire protégée dans cette région particulière ? Quel est le niveau de dépendance socio-économique vis-à-vis des différentes ressources du pays ? Où les gens gagnent-ils leurs revenus et grâce à quelle activité ? Ces questions ont aidé la PAC à déterminer le rapport « coût-valeur » et les conflits potentiels. Le dernier point à prendre en considération est de savoir si la biodiversité/les écosystèmes uniques d'une zone particulière ont plus de valeur. Y a-t-il une représentation du même écosystème dans une autre zone où il y a moins de conflits ? Il s'agit là de sérieux compromis à prendre en compte dans le processus.

La PAC a utilisé l'outil de planification de la conservation « Marxan » pour identifier les points chauds de biodiversité au Guyana. Cet outil a permis de superposer diverses catégories de données, notamment des cartes de la végétation, ainsi que des données sur la biodiversité et les écosystèmes, les sols, l'agriculture, la sylviculture, le développement des routes et autres infrastructures, le développement de l'habitat et le développement industriel, l'or, le diamant et autres minéraux. À la fin de l'analyse, le modèle a identifié au moins 22,5 % du pays qui peut être placé sous protection. Le modèle a également montré que la plupart des zones de grande valeur en termes de biodiversité étaient également riches en gisements minéraux.

En tant qu'agence, nous travaillons actuellement avec de nombreuses agences et les communautés autochtones pour ajouter une aire protégée qui favorise la connectivité avec les autres corridors de biodiversité en formation. Les terres humides du nord du Rupununi ont été identifiées dans le modèle comme la zone de plus haute importance pour la protection.

L'étude de cas du Guyana montre qu'il est important d'avoir une approche stratégique de la gestion et de l'extension des aires protégées à la lumière de l'extraction des ressources naturelles, en particulier dans les pays qui dépendent des revenus générés par ces activités pour le développement de l'État.

## **CONTRIBUTIONS DES MEMBRES DU PANEL**

### ***Plan stratégique pour faire face aux conséquences de l'orpaillage dans les aires protégées du Guyana***

#### **Commission des Aires Protégées – Sara Henry**

La Commission des Aires Protégées (PAC) au Guyana a élaboré un certain nombre de plans pour identifier les menaces actuelles dans les aires protégées et développer des stratégies en réponse à ces dernières. Les deux instruments clés utilisés sont le Plan Stratégique de la PAC et le Plan du Système National des Aires Protégées qui est toujours en cours d'élaboration.

#### **Forêt d'IWOKRAMA – Raquel Thomas-Caesar**

IWOKRAMA a également différents plans axés sur des activités telles que la récolte du bois, le tourisme, l'exploitation minière, l'exploitation forestière et la chasse illégale et menés en coopération avec la police. L'accent est également mis sur les communautés autochtones de ces régions et des accords formels ont été établis avec elles par le biais d'un protocole d'accord et d'un accord de gestion

collaborative. La communication avec ces communautés est bilatérale car elles ont beaucoup à offrir en termes de connaissances traditionnelles.

### **Commission des Mines et de la Géologie du Guyana (GGMC) – Quincy Thom**

En ce qui concerne l'exploitation minière, cette activité est illégale dans les limites des aires protégées légalement définies. Au Guyana, l'exploitation minière est effectuée avec le consentement des villageois et de leur conseil, lorsqu'elle est menée dans les limites des réserves amérindiennes visées par des titres. Les aires protégées ne sont pas des zones qui seraient ouvertes à l'exploitation minière ou à la prospection et la Commission des Mines et de la Géologie appliquerait des sanctions légales à tout mineur ou toute société d'exploitation minière qui exploiterait illégalement des mines dans les limites de nos aires protégées.

### ***Plan stratégique pour faire face aux conséquences de l'orpaillage dans les aires protégées de la Guyane Française***

#### **Parc Amazonien de Guyane – Arnaud Anselin**

L'orpaillage est un problème sérieux depuis la création du Parc Amazonien de Guyane, d'autant plus que la présence des institutions est rare dans le sud du pays et que la population a rappelé certaines des déclarations faites lors de la création du parc. Il règne une certaine confusion autour des objectifs du Parc Amazonien et de ses missions, et une faible compréhension du contexte institutionnel.

Lors de la création du parc, une charte a été élaborée qui comprenait des objectifs et des activités se rapportant à la surveillance des impacts de l'orpaillage illégal et à la lutte contre ce phénomène. L'évolution a été telle que des gardes forestiers armés patrouillent désormais dans les aires protégées.

Les gardes forestiers participent à des formations sur les armes à feu trois fois par an, ce qui soulève des questions sur le bon positionnement de l'aire protégée par rapport à ce phénomène.

Une autre question complexe concerne la manière d'intégrer, dans un nouveau parc, des éléments de stratégie qui font partie d'une stratégie plus globale de lutte contre l'orpaillage illégal qui est principalement coordonnée par le préfet.

En ce qui concerne les réserves naturelles, la stratégie de la Guyane Française est similaire à celle du Guyana. Dans le cadre du Réseau des réserves naturelles en France, la Guyane applique une stratégie similaire avec des plans de gestion pour chaque aire protégée.

La Réserve Naturelle des Nouragues est la seule réserve à abriter une exploitation minière illégale. Des plans de gestion quinquennaux sont mis en œuvre ainsi que des missions de renseignement en étroite collaboration avec l'ONF (Office National des Forêts) et d'autres organismes. L'implication du personnel de l'ONF sur le terrain s'avère très efficace.

La Réserve Naturelle des Nouragues prévoit actuellement de revoir ses plans de gestion quinquennaux en se concentrant sur l'exploitation minière illégale et d'élaborer des plans décennaux dans le cadre d'une collaboration continue, de missions de renseignement et d'accords signés avec des partenaires.



## ***Plan stratégique pour faire face aux conséquences de l'orpaillage dans les aires protégées du Suriname***

**Ministère des Ressources Naturelles et Ministère du Développement Régional – Valerie Lalji et Wilco Finisie**

Le Suriname applique une politique stricte pour la protection de ses aires protégées. L'exploitation minière illégale est interdite dans les réserves naturelles qui sont régies par une loi spécifique. La loi sur la conservation de la nature est en cours de révision et divers plans de gestion sont en cours d'actualisation.

Des stratégies sont mises en place dans le pays pour protéger les réserves naturelles et lutter contre l'exploitation minière illégale. Des activités illégales ont lieu dans le parc naturel de Brownsberg et le Ministère de la Planification Spatiale et de la Gestion des Ressources Terrestres et Forestières a collaboré avec le Ministère des Ressources Naturelles pour organiser des activités et des opérations afin de lutter contre l'exploitation minière illégale. Certaines des opérations ont été couronnées de succès, mais il s'agit d'un problème permanent car les mineurs ont tendance à revenir.

Les mineurs seront naturellement attirés par les aires protégées du Suriname car les gisements d'or dans la région sont extrêmement lucratifs. Le Ministère des Ressources Naturelles a modifié les limites du parc en éliminant la zone nord et en étendant la partie sud, ce qui a permis d'autoriser l'exploitation minière légale dans le nord. Les mineurs présents dans les aires protégées sont encouragés à s'enregistrer en tant que sociétés légales formant ainsi une sorte d'accord de coopération.

Au Suriname, la stratégie et la planification sont également axées sur le développement communautaire. L'objectif étant de réduire au maximum l'impact de l'exploitation minière dans les aires protégées, le Gouvernement a décidé de créer une source alternative de revenus pour les communautés locales travaillant dans le secteur minier.

Le Gouvernement du Suriname a accordé des permis forestiers et des concessions d'exploitation forestière aux communautés locales pour leur permettre de développer des activités économiques alternatives. Les activités agroforestières, l'agriculture et la protection des produits forestiers non ligneux sont également soutenues. Il existe également des conventions stratégiques et des accords fixes avec Iamgold et Newmont avec des financements accordés aux communautés locales pour promouvoir des activités durables. Des négociations ont également eu lieu avec ces deux multinationales qui travaillent au Suriname afin de les encourager à acheter des produits et des fournitures aux communautés locales.

### ***Retours des participants***

La délégation du Guyana a été invitée à fournir des informations complémentaires sur les différents statuts des aires protégées au Guyana. Par exemple, en France, il existe de grandes aires protégées mais aussi des aires plus petites, telles que les réserves. Au Guyana, le statut d'aire protégée prévoit de grandes aires protégées comme les parcs nationaux. Dans la classification internationale de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature), elles sont toutes considérées comme appartenant à la catégorie 6. Des discussions sont en cours pour d'abord modifier la législation afin

d'avoir des aires plus petites et des réserves de biosphère ou de petites aires de conservation. L'exemple de la Guyane Française avec des réserves plus petites gérées par des ONG et des agences est intéressant, mais il n'existe pas de législation réelle pour celles-ci. Il convient de noter que la Commission des Forêts peut créer des réserves, comme les zones de mangrove, mais les mécanismes doivent être améliorés.

Mme Josee Artist de VIDS, au Suriname, a insisté sur le fait que les populations autochtones doivent être impliquées dans la protection de leurs propres zones. Elle a souligné le fait qu'au Guyana, les communautés locales sont impliquées dans le processus de gestion et a fait remarquer que, tout comme elles, les communautés locales du Suriname aimeraient développer leurs propres stratégies et les mettre en œuvre correctement. Il est important d'avoir une bonne collaboration entre l'institution, le Gouvernement et les populations autochtones dont les projets doivent être entendus et soutenus.

En réaction à son intervention, plusieurs réactions ont été observées. La prochaine session, qui a pour thème « Comment promouvoir l'inclusion des gestionnaires des aires protégées et des communautés locales dans le processus de planification stratégique du secteur minier », sera un espace supplémentaire pour discuter de la question. Le Guyana a indiqué qu'il partageait beaucoup d'informations sur les droits des autochtones et sur le pouvoir politique, et qu'il continuera de le faire. Les communautés autochtones ont également leurs propres plans de gestion pour la terre sur laquelle elles vivent. Elles déterminent comment les autres agences soutiennent et travaillent dans leur cadre.

## **SURVOLS EN HÉLICOPTÈRE**

Des participants volontaires ont été invités à effectuer des survols de 20 minutes en hélicoptère. Il y avait deux hélicoptères et ils étaient environ 4 à 5 personnes par hélicoptère. Pendant ce temps, les autres participants, ceux qui attendaient leur tour et les participants réticents, ont pris part à des discussions de groupe.

### ***Retours des participants après les survols***

Des questions ont été posées à propos de l'aide financière aux entreprises effectuant les travaux de restauration. En ce qui concerne la Guyane Française, lorsqu'elles demandent le droit d'exploitation d'une concession minière, les entreprises s'engagent à réhabiliter 100 % des terres et à en reboiser 30 %. C'est ce que prévoit la loi, et elles peuvent le faire elles-mêmes ou alors payer une autre entreprise pour le faire. La plupart du temps, les entreprises assurent la partie réhabilitation, c'est-à-dire le remplissage des fosses et des puits qu'elles ont creusés et la recanalisation du fleuve avec leurs propres employés. Quant au reboisement, certaines d'entre elles ont leurs petites pépinières de plantes. Elles prennent donc les graines qu'elles trouvent sur leur site avant le reboisement. Mais cela a des limites, car cette opération est très spécifique et nécessite des personnes spécialisées, et ce n'est pas facile dans les mines ici. En Guyane, il existe quelques entreprises spécialisées dans cette activité comme Solicaz. Elles ont une véritable expertise des plantes endémiques mycorhizées et nodulées.

En ce qui concerne le financement, les entreprises ne bénéficient d'aucune aide. Normalement, elles sont censées constituer une réserve et prélever sur leurs bénéfices, de sorte qu'à la fin de l'activité, elles disposent de l'argent nécessaire à la réhabilitation des sols. En général, on estime qu'il en coûte environ

5000 euros par hectare pour les travaux de génie civil et de restauration du terrain, plus 5000 euros pour la partie reboisement, c'est-à-dire si elles le font avec leurs propres ressources, en interne. Le reboisement coûte environ 7500 euros par hectare en ayant recours à une entreprise externe. Le coût de la main-d'œuvre en Guyane Française peut expliquer ce prix. Il a également été indiqué qu'en Guyane, l'utilisation de l'espèce d'arbre *Acacia mangium* est désormais interdite.

En ce qui concerne le contrôle des activités pour s'assurer qu'elles sont respectueuses de l'environnement et de la législation, ce sont l'ONF et la DGTM, l'institution chargée de l'exploitation minière, qui interviennent. L'ONF assure une gestion durable de la forêt. Les entreprises signent un contrat avec l'ONF qui surveille la mine. Si la restauration et le reboisement ne sont pas effectués, l'entreprise ne pourra pas obtenir un autre permis d'exploitation minière. L'ONF peut également dresser des contraventions ou des amendes qui peuvent conduire à des peines de prison.



xii. Valerie Lalji du Ministère des Ressources Naturelles du Suriname

## Groupe de discussion

Les participants ont été divisés en quatre groupes et ont travaillé sur les thèmes suivants :

- 1) Comment promouvoir l'inclusion des gestionnaires des aires protégées et des communautés locales dans le processus de planification stratégique du secteur minier (par exemple, plans d'occupation des sols, prospection, octroi de permis miniers, surveillance des impacts, restauration) ?
- 2) Stratégies de contrôle adaptées aux défis de l'orpaillage illégal et légal à proximité et dans les aires protégées :
  - a. Stratégies internes : Qu'est-ce qui peut être fait par l'aire protégée elle-même ? Quelles ressources peuvent être mobilisées ?
  - b. Stratégies externes : Se rapportent à la mobilisation d'autres institutions.

## GROUPE 1

1) *Comment promouvoir l'inclusion des gestionnaires des aires protégées et des communautés locales dans le processus de planification stratégique du secteur minier (par exemple, plans d'occupation des sols, prospection, octroi de permis miniers, surveillance des impacts, restauration) ?*

- Partenariat
- Révision des lois qui régissent la gestion des aires protégées afin que davantage de communautés puissent être impliquées dans la gestion des activités menées dans l'aire protégée et sa zone tampon. Le principe du Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause (FPIC) devrait être inclus dans les lois de révision et avec sa définition. On pense que cela permettrait une meilleure inclusion des communautés autochtones.
- Le principe FPIC doit être clairement défini dans tous les plans qui relèvent de la gestion des aires protégées.
- Dans le cas des communautés autochtones, il faut un niveau de représentation plus élevé car il peut y avoir une dilution des décisions et des suggestions émanant de ces communautés.
- Tous les règlements/lois et plans de gestion concernant l'exploitation minière et la conservation des aires protégées doivent être harmonisés et se compléter, en prenant en compte les droits des communautés locales et l'environnement.
- Des commissions sont mises en place pour donner des conseils sur l'allocation durable des blocs miniers (représentées par les institutions gouvernementales et les communautés locales). En Guyane, il existe le Grand Conseil Coutumier, l'organisation légale représentant la communauté autochtone et la communauté afro-descendante). Chaque fois que le Gouvernement aura un projet, il devra passer par ce Conseil pour la réalisation et ce dernier reviendra vers les communautés pour les informer et obtenir leurs réactions. Une fois que le Conseil aura obtenu la décision des communautés, il formulera quelques conseils pour le Gouvernement. Et le Gouvernement peut décider d'approuver ou non le projet. À la fin, la décision est prise par le Gouvernement. Le Conseil souhaiterait que la loi soit modifiée à ce sujet afin qu'il puisse disposer d'un plein pouvoir de décision plutôt que d'un pouvoir consultatif.
- Au Suriname, il existe également une commission chargée de délivrer les permis d'exploitation minière, mais c'est le ministre des Ressources Naturelles qui prend la décision finale.
- Il est nécessaire de mettre en place et d'éduquer les institutions gouvernementales, les communautés locales et les détenteurs de permis afin d'avoir une bonne restauration des anciens sites d'orpaillage.
- Inclure les populations locales dans les activités de recherche afin qu'elles puissent prendre conscience des ressources de la région et de l'impact potentiel.

- 2) *Stratégies de contrôle adaptées aux défis de l'orpaillage illégal et légal à proximité et dans les aires protégées :*
- *Stratégies internes : Qu'est-ce qui peut être fait par l'aire protégée elle-même ? Quelles ressources peuvent être mobilisées ?*
  - *Stratégies externes : Se rapportent à la mobilisation d'autres institutions.*
- Éducation et sensibilisation des communautés locales aux aires protégées et aux menaces que représentent les activités d'orpaillage illégal
  - Surveillance du trafic à destination et en provenance de l'aire protégée
  - Organisation des groupes qui ont un intérêt contre l'exploitation minière afin que leur voix puisse être mieux entendue
  - Développement d'activités de subsistance alternatives basées sur la situation locale
  - Mise en place de réseaux au sein des différentes communautés
  - Conversion des esprits et des mentalités
  - Une meilleure coopération, tant du point de vue international que national
  - Renforcement de la capacité de surveillance



*xiii. Groupes de discussion*

## GROUPE 2

- 1) *Comment promouvoir l'inclusion des gestionnaires des aires protégées et des communautés locales dans le processus de planification stratégique du secteur minier (par exemple, plans d'occupation des sols, prospection, octroi de permis miniers, surveillance des impacts, restauration) ?*
- Guyane Française - le chef local a demandé à la direction du parc d'organiser des réunions pour obtenir de l'aide face à ce défi car les communautés disposent de ressources limitées pour faire face aux impacts de l'exploitation minière
  - Partage des connaissances - dans les deux sens, notamment le renforcement de la gouvernance locale des communautés afin qu'elles puissent être impliquées, en particulier, l'approche multisectorielle au Suriname et en Guyane incluant les ONG, etc.
  - Utilisation et formation - méthodes et technologies plus récentes pour résoudre les problèmes de gestion des aires protégées mais aussi pour les communautés qui gèrent leurs propres ressources et régions... par exemple, vidéos participatives/reportages photos
  - En cas de barrières de la langue - trouver des moyens de transmettre des informations aux communautés afin d'obtenir une participation plus active dans la gestion des aires protégées et les solutions
    1. Le système éducatif français n'a pas la capacité de s'adapter en permanence aux besoins des communautés
    2. Suriname - la langue officielle est le néerlandais, mais toutes les communautés ne parlent pas le néerlandais ; certaines utilisent les langues locales de manière informelle, mais aucun effort n'a été fait sur le programme en faveur de l'enseignement bilingue ; cependant, certains efforts ont porté sur les mathématiques
    3. Guyana - l'anglais est utilisé dans les écoles mais des efforts sont faits pour enseigner dans les langues locales dans certaines écoles
    4. Comment les communautés perçoivent-elles la langue (de manière plus holistique) et comment s'expriment-elles dans leur langue afin que le Gouvernement et les autres institutions puissent comprendre ? C'est souvent l'inverse ; les efforts doivent être à double sens
  - Projet en Guyane dans le Parc National - mieux gérer les ressources. Choisir des médiateurs dans différentes communautés - ils rencontrent les communautés et obtiennent leur avis sur les préoccupations concernant les ressources naturelles, par exemple les questions relatives à la chasse des espèces protégées de singes-araignées ; formation des médiateurs - cadres juridiques dans les aires protégées, et avantage du dialogue
  - Les peuples tribaux peuvent-ils avoir la possibilité de présenter leurs propres visions et stratégies concernant la gestion de l'utilisation des terres, la manière de traiter avec les aires protégées et la manière de protéger leur région

2) *Stratégies de contrôle adaptées aux défis de l'orpaillage illégal et légal à proximité et dans les aires protégées :*

- *Stratégies internes : Qu'est-ce qui peut être fait par l'aire protégée elle-même ? Quelles ressources peuvent être mobilisées ?*
- *Stratégies externes : Se rapportent à la mobilisation d'autres institutions.*

i. *Stratégies internes*

• *Systèmes de surveillance*

- Parc Amazonien - lobbying par le biais de rapports remis aux membres du Conseil d'administration ou diffusés aux médias afin que cela devienne un problème à traiter ; très sensible et doit être fait de manière stratégique (essayer de faire passer l'idée que l'exploitation minière illégale n'a pas seulement un impact sur l'environnement mais aussi sur la population)
- Les aires protégées doivent investir dans les techniques et les équipements de surveillance - par exemple, les équipements de contrôle de la qualité de l'eau, l'accès aux survols, etc.
- Il est nécessaire de procéder à des évaluations plus fréquentes pour les aires protégées, par exemple les survols comme c'est le cas dans certains territoires où les mineurs illégaux arrivent en plus grand nombre, par exemple du Brésil

• *Communautés locales également employées en tant que gardes forestiers et gestionnaires*

- Inclure les communautés dans le processus de recrutement des gardes forestiers et autres personnels

• *Les protocoles d'engagement des communautés doivent être clairs et suivre le principe FPIC (Consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause)*

ii. *Stratégies externes*

- *Le partenariat de collaboration est important - Gouvernement, ONG, universités, donateurs, etc.*
- *Il est important de mettre en place des systèmes de règlement des litiges*
- *Il est important que les aires protégées aient un certain niveau d'autonomie, par exemple, la PAC au Guyana est semi-autonome, ainsi que le Parc Amazonien de Guyane*



#### xiv. Groupes de discussion

### GROUPE 3

- 1) *Comment promouvoir l'inclusion des gestionnaires des aires protégées et des communautés locales dans le processus de planification stratégique du secteur minier (par exemple, plans d'occupation des sols, prospection, octroi de permis miniers, surveillance des impacts, restauration) ?*
- Ce qui est en place et qui fonctionne/ne fonctionne pas
    - ✓ L'exploitation minière n'est pas autorisée dans les aires protégées du Guyana. La PAC consultera la GGMC pour identifier les sites miniers dans les nouvelles aires protégées et la GGMC pourra identifier de nouveaux sites
    - ✓ La GGMC devrait prendre en considération la priorité de la conservation lors de la délivrance de nouveaux permis d'exploitation
    - ✓ Le Suriname se réorganise : populations afro-descendantes, peuples autochtones et directions de l'agriculture - travaillent avec les communautés locales pour créer des plans de développement durable à long terme (perspective communautaire et nationale). Plateforme pour définir le développement pour l'avenir, mais aussi pour inclure la perspective du Gouvernement (lien vers le plan stratégique du Gouvernement)
    - ✓ Le Gouvernement du Suriname a facilité l'exploitation minière à petite échelle dans le parc naturel de Brownsberg (en éliminant une partie). Le Gouvernement encourage également l'action collective avec les mineurs
  - Le processus consultatif doit être défini et doit être aussi inclusif que possible et DOIT impliquer les communautés
    - Principe FPIC et autres sauvegardes, par exemple, le genre



- Les communautés doivent recevoir les informations sous une forme qu'elles comprennent, et leur Retours doit être retraduit pour les planificateurs
  - Il faut faire attention à la représentation (qui représente la communauté)
  - La situation au Suriname est complexe : Les tribus afro-descendantes ont des sous-clans et les sous-clans ne peuvent pas décider pour d'autres sous-clans □ il faut définir un processus de consultation des sous-clans/villages satellites
  - Les consultations sont très coûteuses et les communautés ont besoin de temps pour réfléchir
  - Veiller à ce que le budget consacré au processus consultatif soit bien défini et inclus dans le budget global du processus de planification stratégique
  - Projet de modification de la législation en cours : recommandations visant à inclure davantage de consultation
- 2) *Stratégies de contrôle adaptées aux défis de l'orpaillage illégal et légal à proximité et dans les aires protégées :*
- *Stratégies internes : Qu'est-ce qui peut être fait par l'aire protégée elle-même ? Quelles ressources peuvent être mobilisées ?*
  - *Stratégies externes : Se rapportent à la mobilisation d'autres institutions.*
- i. *Stratégies internes*
- *Qu'est-ce qui peut être fait par l'aire protégée elle-même ? Quelles ressources peuvent être mobilisées ?*
    - Les gestionnaires des aires protégées doivent collaborer avec le secteur de l'orpaillage
    - Augmentation du partage d'informations, de la surveillance conjointe et de l'action commune
- ii. *Stratégies externes*
- *Se rapportent à la mobilisation d'autres institutions*
    - Coordination et action multipartites, par exemple coordination inter-agences entre le Suriname et le Guyana, Guyane Française – EMOPI : collaboration de différents services pour agir contre la pêche et l'exploitation minière illégales
    - Surveiller la mise en œuvre de la conformité
    - Conformité
    - Nécessité d'une coordination et d'une collaboration/coopération transfrontalières
    - Le groupe transfrontalier Guyana-Brésil (Roraima/Rupununi) peut être utilisé comme exemple

## GROUPE 4

### *Réflexions et idées générales*

Aménagement du territoire : y a-t-il place à l'inclusion ?

- ✓ Nécessité d'un cadre législatif fort
- ✓ Nécessité d'organisations communautaires pour une meilleure représentation de la communauté

- ✓ Importance de faire une bonne planification et d'impliquer tout le monde dès le début pour construire une base solide
- ✓ Ne pas sous-estimer les défis de la communication (langues, cultures différentes)
- ✓ Des approches et processus participatifs doivent être conçus pour chaque contexte
- ✓ Améliorer les avantages - par exemple, l'emploi ; le travail bénévole est difficile

1) *Comment promouvoir l'inclusion des gestionnaires des aires protégées et des communautés locales dans le processus de planification stratégique du secteur minier (par exemple, plans d'occupation des sols, prospection, octroi de permis miniers, surveillance des impacts, restauration) ?*

Guyana :

- La question de l'aménagement du territoire est sur la table
- Au Guyana, il existe des groupes représentatifs de la communauté comme le KMCRG et le NRDDB

Guyane Française :

- Il faut tenir compte de l'opinion des gens - organisations de consultations adéquates
- Trop d'attentes suscitées - pas de confiance/relations
- L'aménagement doit être par conséquent réaliste
- CVL (Comité de Vie Locale) : un bon outil, mais il faut des compétences pour être efficace

Suriname :

- Nécessité d'un cadre législatif qui donne le ton
- Approche verticale
- Chevauchement et conflit des travaux des organismes gouvernementaux
- Formation à l'environnement requise

2) *Stratégies de contrôle adaptées aux défis de l'orpaillage illégal et légal à proximité et dans les aires protégées :*

- *Stratégies internes : Qu'est-ce qui peut être fait par l'aire protégée elle-même ? Quelles ressources peuvent être mobilisées ?*
- *Stratégies externes : Se rapportent à la mobilisation d'autres institutions.*

Guyana :

- Planification participative

Guyane Française :

- Des relations et une confiance doivent être instaurées
- Nécessité de trouver un moyen d'effectuer une planification qui transcende les cycles électoraux
- Difficulté à faire participer les personnes qui ont un emploi, une famille, etc.

Suriname :

- Nécessité d'impliquer la population locale dans le parc naturel de Brownsberg
- Nécessité d'introduire des gardes champêtres au sein des communautés

- Impliquer les communautés dans la gestion
- Rechercher et promouvoir d'autres moyens de subsistance

## GROUPE 5

1) *Comment promouvoir l'inclusion des gestionnaires des aires protégées et des communautés locales dans le processus de planification stratégique du secteur minier (par exemple, plans d'occupation des sols, prospection, octroi de droits miniers, surveillance des impacts, restauration) ?*

### **Perspective locale**

- Souligner l'importance de l'inclusion de toutes les parties prenantes (en particulier les communautés locales) avant l'établissement d'une aire protégée ; chaque partie prenante doit mentionner ses besoins (pour le Suriname seulement, pas de principe FPIC). Cela permet au Gouvernement et aux communautés locales de créer des moyens de subsistance alternatifs qui répondent aux besoins de la population locale
- Inclure les communautés locales dans les instances de décision
- Sensibiliser les jeunes des communautés locales à propos des aires protégées et lancer des programmes leur permettant d'assumer des rôles de leadership afin de favoriser une meilleure prise de décisions
- Favoriser la communication entre les communautés locales et les gestionnaires des aires protégées
- Formation des gardes forestiers locaux

*Le défi pour la durabilité de cette initiative est l'officialisation par le gouvernement central du poste de ces gardes forestiers formés. (Suriname)*

- Volonté politique

*Le Guyana a une meilleure position par rapport aux communautés autochtones ; la femme du Président est originaire d'une communauté autochtone, de même que trois ministres*

### **Initiative régionale**

- Créer une force armée (Suriname, Guyane Française et Guyana) financée par les Nations unies (« casques bleus ») et bénéficier de l'action de la France dans le démantèlement des opérations d'orpaillage illégal

2) *Stratégies de contrôle adaptées aux défis de l'orpaillage illégal et légal à proximité et dans les aires protégées :*

- *Stratégies internes : Qu'est-ce qui peut être fait par l'aire protégée elle-même ? Quelles ressources peuvent être mobilisées ?*
- *Stratégies externes : Se rapportent à la mobilisation d'autres institutions.*

## i. Stratégies internes:

- Restrictions budgétaires, importance de la collaboration avec les ONG internationales pour le financement des activités. Exemple du Guyana : avocat natif de la région, éducation des jeunes pour des communautés plus fortes (*favoriser le leadership au sein de la communauté*). Préserver les traditions locales d'agriculture, de tourisme, d'exploitation minière, etc.

## ii. Stratégies externes:

- Approche régionale : créer un *patrimoine mondial entre* les trois Guyanes

Utiliser le concept de « crime contre l'humanité », qui existe déjà au niveau international, pour faire reconnaître celui de « crime contre la nature ».

**Quelques idées :**

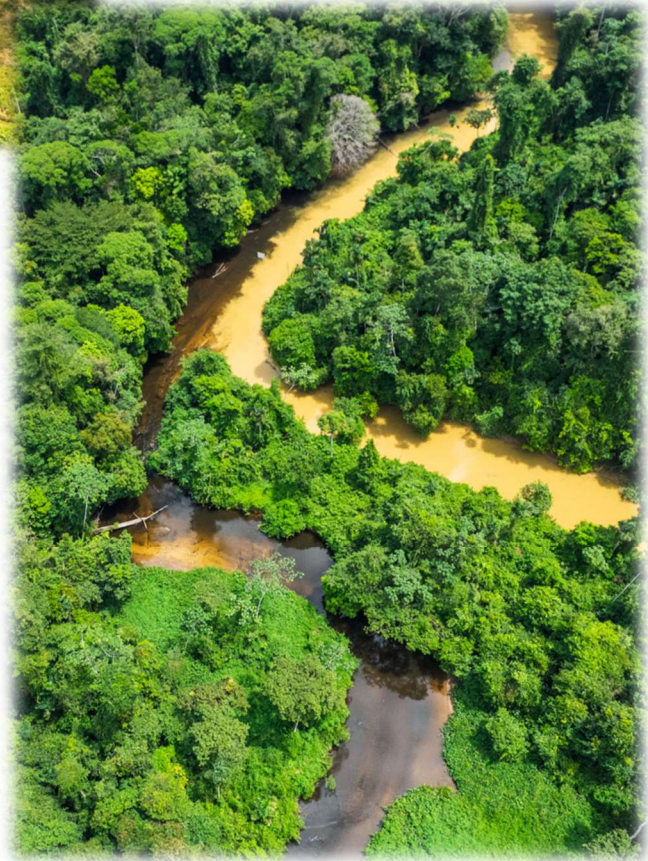
- Susciter l'intérêt des célébrités pour ce concept
- Utiliser les réseaux sociaux : création de groupe WhatsApp fermé (pas de barrières de la langue, groupe réactif ; il y a les pous et les contres ; émotionnel) ; le coordinateur du projet RENFORESAP peut être l'administrateur
- Utiliser le système juridique international

## Photos des survols



**xvi. Confluent des criques Brodel et Mazin  
- impacts de l'orpaillage légal et illégal  
©Clément Villien - WWF**

**xv. Sentiers de la forêt de Bélizon et crique  
Jalbot - fin de la phase de restauration  
d'une concession légale ©Clément Villien -**





**xvii. Routes forestières de Bélizon & Jalbot - phase de restauration d'une concession légale**  
©Sevahnee Pyneecandy - PAG



**xviii. Crique Brigitte - site minier légal pendant l'exploitation** ©Clément Villien - WWF

## Agenda de l'atelier



Atelier régional RENFORESAP sur

### Les stratégies de lutte contre l'orpaillage à proximité et dans les aires protégées des Guyanes

Cayenne & Régina, Guyane Française

12 – 14 février 2020

**Objectif de l'atelier :**

*Améliorer la gestion des aires protégées à travers le partage des bonnes pratiques et expériences entre les parties prenantes et les communautés*

**Retombées attendues :**

*Contribuer à un plan d'action pour les stratégies de lutte contre l'orpaillage à proximité et dans les aires protégées des Guyanes et identifier les opportunités de coopération*

**JOUR 1 : Mercredi 12 février 2020 – HOTEL ROYAL AMAZONIA DE CAYENNE**

8:30 – 9:00	<b>Inscription</b>
9:00 - 9: 25	<b>Allocutions de bienvenue</b>
09:25 – 09:45	<b>Présentation du projet RENFORESAP &amp; Objectifs de l'atelier</b>
09:45 – 10:15	<b>Connaître les participants - logistique de l'atelier</b>
10:15 – 10:25	<b>Introduction de l'atelier &amp; Objectifs</b>
10:25 – 10:40	<b>PAUSE</b>
10:40 – 11:40	<b>L'orpaillage et les aires protégées</b> – Présentation du cadre légal de chaque territoire
11:40 – 12: 55	<b>L'orpaillage et les aires protégées</b> – Présentation de la situation dans chaque territoire


12 :55 – 2 :00	<b>DEJEUNER</b>
2:00 – 2:25	<b>Perspectives régionales – Exposé WWF Guyane</b>
2:25 – 3:40	<b>Présentation des suivis : Comment les aires protégées réagissent-elles aux incidents et aux impacts de l'exploitation aurifère illégale et légale ?</b>
3:40 – 3:55	<b>PAUSE</b>
3:55 – 5:10	<b>Panel de discussion sur les partenariats innovants :</b> <b>(1) Frontière diplomatique</b> <b>(2) Inter-agence</b> <b>(3) Aires Protégées- Communautés locales</b>
5:10 – 6:40	<b>Discussion de groupe sur :</b> <b>Quelles sont les potentiels mécanismes de contrôle dans le périmètre des aires protégées (dans et autour) ?</b>
6:40	<b>FIN DE LA JOURNEE</b>




<b>JOUR 2 : Jeudi 13 février 2020 – CAMP CISAME</b>	
6: 00 – 10:00	<b>Départ pour le Camp Cisame</b>
10: 00 – 10:30	<b>Arrivée au Camp Cisame – Point logistique (fonctionnement du site + déroulement des ateliers)</b>
10: 30 – 12:00 am	<b>Approches innovantes : techniques de restauration pour sites impactés, restauration de la biodiversité et de l'écosystème, etc.</b>
12:00 – 1:30 pm	<b>DEJEUNER</b>
1:30 – 3:00 pm	<b>Panel de discussion sur les impacts sur les communautés :</b> <b>- Implication des communautés locales pour développer des alternatives viables pour la prévention des impacts de l'exploitation aurifère illégale et légale sur leurs moyens de subsistance ?</b> <b>- Quelles nouvelles alternatives de revenus et opportunités peuvent être développées pour les communautés locales ?</b>
3:00 – 3:15 pm	<b>PAUSE</b>
3:15 – 5:00 pm	<b>Echanges sur les enseignements tirés et les meilleures pratiques dans la région du Plateau des Guyanes - Présentation de chaque territoire</b>
5:00 pm	<b>FIN DE LA JOURNEE</b>



<b>JOUR 3 : Vendredi 14 février 2020 – CAMP CISAME</b>	
7: 30 – 8:00 am	<b>Inscription</b>
8:00 – 9:15 am	<b>Panel de discussion sur la planification stratégique pour répondre aux impacts de l’orpaillage dans les aires protégées des Guyanes</b>
9:15 – 9:30 am	<b>Brief sur les survols d’hélicoptère</b>
9 : 30 am – 2 :00 pm (Comprend le déjeuner)  Début des rotations d’hélicoptères  Durée du survol est de 25 minutes	<b>Discussion de groupe sur :</b>  <b>1) Comment promouvoir l'inclusion des gestionnaires d'aires protégées et des communautés locales dans le processus d'attributions des concessions minières (par exemple plans d'utilisation des terres, prospection, octroi de droits miniers, suivi des impacts, restauration)</b>  <b>2) Stratégies de contrôle pour lutter contre l'extraction d'or illégale et légale dans et autour des zones protégées :</b>  <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Stratégies internes : que peut faire l'AP elle-même, quelles ressources mobiliser ?</b></li> <li>• <b>Stratégies externes : concerne la mobilisation d'autres institutions</b></li> </ul>
2:00 – 2:45 pm	<b>Temps de restitution pour la discussion de groupe</b>
2 :45 – 3 :00 pm	<b>Mots clôture</b>
3:00 pm	<b>FIN DE LA JOURNEE ET RETOUR A CAYENNE</b>

# Les participants



**TROMBINOSCOPE • WHO'S WHO • FOTO PAGINA**


**Strategies against the threats from illegal goldmining in the protected areas of the Guianas**

**Les stratégies de lutte contre l'orpaillage à proximité et dans les aires protégées des Guyanes**


---

Cayenne & Régina, Guyane Française du 12 au 14 février 2020


## RENFORESAP PARTNERS




**Claude Suzanon**  
President du Parc amazonien de Guyane




**Arnaud Anselin**  
Deputy Director Parc amazonien de Guyane




**Denise Fraser**  
Commissioner Protected Areas Commission, Guyana




**Odacy Davis**  
Deputy Commissioner Protected Areas Commission, Guyana




**Wilco Finisie**  
Permant Secretary RO Ministry of Regional Development, Suriname




**Kaminie Tajib-Rakimoen**  
Policy Advisor/Lawyer Ministry Spatial Planning, Land & Forest Management, Suriname




**Sevahnee PYNEEANDY**  
RENFORESAP coordinator  
renforesap@guyane-parcnational.fr  
www.renforesap.com



**Hector Pindard**  
Rapporteur



**Cathleen Mac Andrew**  
Interpreter English-Dutch



**Catherine Guigui**  
Interpreter French-English



## Who's Who • Trombinoscope • Foto pagina

Strategies against the threats from illegal goldmining in the protected areas of the Guianas  
Les stratégies de lutte contre l'orpaillage à proximité et dans les aires protégées des Guyanes

Cayenne & Régina, Guyane Française du 12 au 14 février 2020

### Suriname Delegation



**Valerie Lalji**  
Deputy Secretary  
Ministry of Natural Resources



**Roy Ho Tsoi**  
Chef Nature Conservation  
Paramaribo  
Ministry of Spatial Planning,  
Land & Forest Management



**Haidy Bouman**  
Regional leader Nature  
Conservation  
Ministry Spatial Planning,  
Land & Forest Management



**Katia Delvoye**  
Regional Coordinator  
South East  
Amazon  
Conservation Team



**John Johans**  
Mining Inspector  
Goldmining Management  
Department - Ministry of  
Natural Resources



**Jurgens Sinclair Mawie**  
Regional Coordinator  
Ministry of Regional  
Development



**Nathalie Emanuels**  
Consultant



**Rudi Harold Clemens**  
KAMPOS



**Ramon Finkie**  
...  
Anton De Kom  
University



**Priscilla Dragtenstein**  
Game warden  
Ministry of Spatial Planning,  
Land & Forest Management



**Sagi Somopawiro**  
Game warden  
Ministry of Spatial Planning,  
Land & Forest Management



**Ewald Poetisie**  
Lecturer  
Anton De Kom  
University



**Josee Artist**  
Community development  
specialist  
VIDS

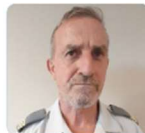


**Ipomadi Toko Pelenapin**  
Wayana chief of  
Kwawemhaken (Lawa)  
VIDS

### French Guiana Delegation



**Pascal Vardon**  
Director French Guiana  
Amazonian park



**Antonio Lopez**  
Head of the territorial  
delegation of PAG's  
Centre territory  
French Guiana  
Amazonian park



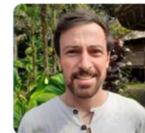
**Samagnan Djo**  
Président - Local Life  
Committee - French Guiana  
Amazonian Park



**Arnaud Jahn Oyac**  
Environmental police  
French Guiana  
Amazonian park



**Cécile Hugret**  
Officer in Charge of protec-  
ted areas General Direc-  
torate of the Territories  
and the Sea (DGTM)



**Clément Villien**  
Forest Program Officer  
World Wildlife Fund



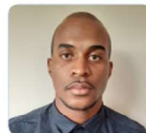
**Stéphanie Mahé**  
Officer in charge of  
Mining titles and Mining  
General Directorate of  
the Territories and  
the Sea (DGTM)



**Denis Lenganey**  
Territory surveillance  
manager / Environmental  
police expert  
French Guiana  
Amazonian park



**Jennifer  
Devillechabrolle**  
Conservation Officer of  
the Nouragues Natural  
Reserve National Office  
of Forestry



**Yoan Talvin**  
Environmental officer  
Collectivité Territoriale de  
Guyane - Service Forêt,  
Bois, Mines et Carrières



**Sylvio Van der Pijl**  
Président -  
Customary Chiefs Council



**Ludovic Rizo**  
Officer in charge of the  
development of solidarity  
tourism Capitaine (CNE)



**Alexandre David**  
Officer in charge of  
Mining Activities -  
National Office of Forestry



## Who's Who • Trombinoscope • Foto pagina

Strategies against the threats from illegal goldmining in the protected areas of the Guianas  
 Les stratégies de lutte contre l'orpaillage à proximité et dans les aires protégées des Guyanes  
 Cayenne & Régina, Guyane Française du 12 au 14 février 2020

### French Guiana Delegation



**Jean-Maurice Montoute**  
 Head manager  
 communication  
 Gendarmerie -CCO



**Claudia Berthier**  
 Multimedia Project Manager  
 French Guiana  
 Amazonian park



**Yves Retho**  
 Chef de la section  
 Conduite et Planification  
 Commandement de la  
 Gendarmerie de Guyane



**Xavier Richard**  
 Représentant  
 Solicaz

### Guyana Delegation



**Dr. Raquel Thomas-Caesar**  
 Director, Resource  
 Management & Training/  
 Chairman of PAC Board  
 Protected Areas  
 Commission & Iwokrama  
 International



**Colis Primo**  
 Senior Environmental  
 Officer - Mining  
 Environmental Protection  
 Agency



**Rene Edwards**  
 Director,  
 Field Implementation  
 Conservation  
 International Guyana



**Quincy Thom**  
 Senior Environmental  
 Officer  
 Guyana Geology and  
 Mines Commission



**Anupa Puran**  
 Senior Protected Areas  
 Officer, Ecological  
 Threat Monitoring & Re-  
 search Protected Areas  
 Commission



**Sara Henry**  
 Senior Protected Areas  
 Officer, Planning &  
 Monitoring Protected  
 Areas Commission



**Timothy Babb**  
 GIS Officer, Ecological  
 Threat Monitoring  
 and Research  
 Protected Areas  
 Commission



**Micah Davis**  
 Head Ranger  
 Iwokrama International  
 Centre for Rainforest  
 Conservation



**Octavious Hendricks**  
 Senior Ranger, Kanuku  
 Mountains Protected Area  
 Santa Rosa Village near  
 to Shell Beach Protected  
 Area



**Ashley Vosper**  
 Project Leader, Frankfurt  
 Zoological Society (FZS)  
 FZS/Protected Areas  
 Commission



**Cleavon Haydoc**  
 Warden (Class I)  
 Corp of Wardens,  
 Compliance Depart.,  
 Ministry of Natural  
 Resources



**Nikita Urquhart**  
 Logistical Officer  
 Protected Areas  
 Commission



**Francisco Gomes**  
 TSite Coordinator,  
 Kanuku Mountains  
 Protected Area  
 Protected Areas  
 Commission



**Jessica George**  
 Senior Protected Areas  
 Officer, Planning &  
 Monitoring  
 Protected Areas  
 Commission



**Astrid Aguilar**  
 Gold Mining and  
 Conservation Coordinator  
 Frankfurt Zoological Society  
 (FZS), South America

## Liste de contacts

Pays	Nom	Contact	Intitulé de poste	Institution
Guyane	Alexandre Branchesi	<a href="mailto:branchesia@afd.fr">branchesia@afd.fr</a>	Chargé de projet - secteur public	Agence Française de Développement
	Alexandre David	<a href="mailto:alexandre.david@onf.fr">alexandre.david@onf.fr</a>	Chef de projet - Activité Minière	Office National des Forêts
	Alexis Lopes	<a href="mailto:alexis.lopes@douane.finances.gouv.fr">alexis.lopes@douane.finances.gouv.fr</a>	Administrateur supérieur des douanes - directeur régional de Guyane	Douanes
	Anne Suard	<a href="mailto:anne.suard@guyane.pref.gouv.fr">anne.suard@guyane.pref.gouv.fr</a>	Conseillère diplomatique	Mission diplomatique auprès du Préfet de région de la Guyane
	Antonio Lopez	<a href="mailto:en-alopez@guyane-parcnational.fr">en-alopez@guyane-parcnational.fr</a>	Chef de délégation de la Délégation territoriale du Centre du PAG	Parc amazonien de Guyane
	Arnaud Anselin	<a href="mailto:arnaud.anselin@guyane-parcnational.fr">arnaud.anselin@guyane-parcnational.fr</a>	Directeur adjoint	Parc amazonien de Guyane
	Arnaud Jahn Oyac	<a href="mailto:arnaud.jahnoyac@guyane-parcnational.fr">arnaud.jahnoyac@guyane-parcnational.fr</a>	Chargé de police de l'environnement	Parc amazonien de Guyane
	Axelle Tempe	<a href="mailto:cen.guyane@gmail.com">cen.guyane@gmail.com</a>	Coordinatrice	Conservatoire des Espaces Naturels de Guyane
	Bénédicte Maximin	<a href="mailto:benedicte.maximin@ctguyane.fr">benedicte.maximin@ctguyane.fr</a>	Responsable	Collectivité Territoriale de Guyane - Service Forêt, Bois, Mines et Carrières
	Benjamin Soccac	<a href="mailto:benjamin.soccac@gendarmerie.interieur.gouv.fr">benjamin.soccac@gendarmerie.interieur.gouv.fr</a>	Lieutenant-colonel	Gendarmerie -CCO
	Catherine Guigui	<a href="mailto:cmguigui2@gmail.com">cmguigui2@gmail.com</a>	Interprète Anglais-Français	
	Cécile Hugret	<a href="mailto:cecile.hugret@developpement-durable.gouv.fr">cecile.hugret@developpement-durable.gouv.fr</a>	Chargé de mission espaces protégés	Direction Générale Territoires et Mer
	Célia Biancat	<a href="mailto:c.biancat@oieau.fr">c.biancat@oieau.fr</a>	Coordinatrice en Guyane	Office International de L'Eau
	Clara Valerius	<a href="mailto:clara.valerius@ctguyane.fr">clara.valerius@ctguyane.fr</a>	Instructeur	Pôle des Affaires Européennes
	Claude Suzanon	<a href="mailto:claud.suzanon@wanadoo.fr">claud.suzanon@wanadoo.fr</a>	President	Parc amazonien de Guyane
	Claudia Berthier	<a href="mailto:claudia.berthier@guyane-parcnational.fr">claudia.berthier@guyane-parcnational.fr</a>	Chargé de communication et multimédia	Parc amazonien de Guyane
	Clément Villien	<a href="mailto:cvillien@wwf.fr">cvillien@wwf.fr</a>	Chargé de Programme Forêt	World Wildlife Fund
	Damien Ripert	<a href="mailto:damien.ripert@guyane.pref.gouv.fr">damien.ripert@guyane.pref.gouv.fr</a>	Chef d'Etat-Major	EMOPI - Etat-Major de lutte contre l'orpaillage et la pêche illicites
	Delphine Boulanger	<a href="mailto:caexgeo@wanadoo.fr">caexgeo@wanadoo.fr</a>	CAEX	
	Denis Lenganey	<a href="mailto:denis.lenganey@guyane-parcnational.fr">denis.lenganey@guyane-parcnational.fr</a>	Responsable surveillance du territoire	Parc amazonien de Guyane
	Didier Looten	<a href="mailto:didier.looten@intradef.gouv.fr">didier.looten@intradef.gouv.fr</a>	Général de division aérienne	Forces Armées de Guyane
	Jean-Alexis Poupon	<a href="mailto:jean-alexis.poupon@intradef.gouv.fr">jean-alexis.poupon@intradef.gouv.fr</a>	Lieutenant-colonel	Forces Armées de Guyane
	Jean-Maurice Montoute	<a href="mailto:jean-maurice.montoute@guyane-parcnational.fr">jean-maurice.montoute@guyane-parcnational.fr</a>	Responsable du service de communication	Parc amazonien de Guyane
	Jennifer Devillechabrolle	<a href="mailto:jennifer.devillechabrolle@onf.fr">jennifer.devillechabrolle@onf.fr</a>	Conservatrice de la Réserve Naturelle des Nouragues	Office National des Forêts
Julien Souquet	<a href="mailto:julien.souquet@intradef.gouv.fr">julien.souquet@intradef.gouv.fr</a>	Lieutenant-colonel	Forces Armées de Guyane	
Kévin Pineau	<a href="mailto:kevin.pineau@gepog.org">kevin.pineau@gepog.org</a>	President	Conservatoire des Espaces Naturels de Guyane	
Laurent Fakhoury	<a href="mailto:fakhouryl@afd.fr">fakhouryl@afd.fr</a>	Directeur	Agence Française de Développement	

Guyane	Loïc Buzare	<a href="mailto:loic.buzare@ctguyane.fr">loic.buzare@ctguyane.fr</a>	Collectivité Territoriale de Guyane	
	Ludovic Rizo	<a href="mailto:ludovic.rizo@intradef.gouv.fr">ludovic.rizo@intradef.gouv.fr</a>	Capitaine (CNE)	Forces Armées de Guyane
	Manon Dubois		Membre	Fédération des Opérateurs Miniers de Guyane
	Manouchka Ponce	<a href="mailto:coordination@federation-gne.fr">coordination@federation-gne.fr</a>	Coordinatrice	Guyane Nature Environnement
	Nicolas Vignon	<a href="mailto:nicolas.vignon@guyane.pref.gouv.fr">nicolas.vignon@guyane.pref.gouv.fr</a>	Officier de liaison - Coopération Policière Internationale	Mission diplomatique auprès du Préfet de région de la Guyane
	Pascal Vardon	<a href="mailto:pascal.vardon@guyane-parcnational.fr">pascal.vardon@guyane-parcnational.fr</a>	Directeur	Parc amazonien de Guyane
	Samagnan Djo	<a href="mailto:bonidjo@gmail.com">bonidjo@gmail.com</a>	Président	Comité Vie Local - Parc amazonien de Guyane
	Sebastien Linares	<a href="mailto:sebastien.linares@guyane.pref.gouv.fr">sebastien.linares@guyane.pref.gouv.fr</a>	Chef de projet	EMOPI - Etat-Major de lutte contre l'orpaillage et la pêche illicites
	Stéphanie Mahé	<a href="mailto:stephanie.mahe@developpement-durable.gouv.fr">stephanie.mahe@developpement-durable.gouv.fr</a>	Industries extractives - Police des mines	Direction Générale Territoires et Mer
	Stéphanie Rey	<a href="mailto:stephanie.rey@developpement-durable.gouv.fr">stephanie.rey@developpement-durable.gouv.fr</a>	Qualité des milieux aquatiques	Direction Générale Territoires et Mer
	Sylvio Van der Pijl	<a href="mailto:grandconseilcoutumier@gmail.com">grandconseilcoutumier@gmail.com</a>	Président	Grand Conseil Coutumier
	Thibaut BROUARD	<a href="mailto:thibaut.brouard@ctguyane.fr">thibaut.brouard@ctguyane.fr</a>	Géologue	Collectivité Territoriale de Guyane - Service Forêt, Bois, Mines et Carrières
	Xavier Richard	<a href="mailto:xavi@athys.org">xavi@athys.org</a>	Solicaz	
	Yannick Mainet		Membre	Fédération des Opérateurs Miniers de Guyane
Yoan Talvin	<a href="mailto:Yoan.talvin@ctguyane.fr">Yoan.talvin@ctguyane.fr</a>	Chargé de projet environnement	Collectivité Territoriale de Guyane - Service Forêt, Bois, Mines et Carrières	
Yves Retho	<a href="mailto:yves.retho@gendarmerie.interieur.gouv.fr">yves.retho@gendarmerie.interieur.gouv.fr</a>	Gendarmerie -CCO		
Guyana	Anupa Puran	<a href="mailto:apuran.pac@gmail.com">apuran.pac@gmail.com</a>	Agent principal des Aires Protégées - Surveillance & recherche sur les menaces biologiques	Commission des Aires Protégées du Guyana
	Ashley Vosper	<a href="mailto:ashley.vosper@fzs.org">ashley.vosper@fzs.org</a>	Chef de projet, Frankfurt Zoological Society (FZS), Guyana	FZS/Commission des Aires Protégées du Guyana
	Astrid Aguilar	<a href="mailto:astrid.aguilar@fzs.org">astrid.aguilar@fzs.org</a>	Coordinatrice - Extracton aurifère et conservation	Frankfurt Zoological Society (FZS), South America
	Cleavon Haydoc	<a href="mailto:cleavcola@yahoo.com">cleavcola@yahoo.com</a>	Garde	Garde - Ministère des Ressources Naturelles
	Colis Primo	<a href="mailto:cprimo@epaguyana.org">cprimo@epaguyana.org</a>	Agent principal de l'environnement - Activité minière	Agence de Protection de l'Environnement
	Denise Fraser	<a href="mailto:denisef.pac@gmail.com">denisef.pac@gmail.com</a>	Commissaire	Commission des Aires Protégées du Guyana
	Francisco Gomes	<a href="mailto:filhogomez.pac@gmail.com">filhogomez.pac@gmail.com</a>	Coordinateur de site, Aire Protégée des Kanuku Mountains	Commission des Aires Protégées du Guyana
	Jessica George	<a href="mailto:jegeorge.pac@gmail.com">jegeorge.pac@gmail.com</a>	Agent principal des Aires Protégées - Plannification & Suivi	Commission des Aires Protégées du Guyana
	Micah Davis	<a href="mailto:micahdavis1991@gmail.com">micahdavis1991@gmail.com</a>	Garde Forestier	Iwokrama International Centre for Rainforest Conservation
	Nikita Urquhart	<a href="mailto:nikita.pac@gmail.com">nikita.pac@gmail.com</a>	Agent logistique	Commission des Aires Protégées du Guyana
	Octavious Hendricks	<a href="mailto:octavioushendricks@gmail.com">octavioushendricks@gmail.com</a>	Garde principal, Aire Protégée des Kanuku Mountains	Commission des Aires Protégées du Guyana
Odacy Davis	<a href="mailto:odavis.pac@gmail.com">odavis.pac@gmail.com</a>	Commissaire adjointe	Commission des Aires Protégées du Guyana	

Guyana	Quincy Thom	<a href="mailto:quincy.thom@gmail.com">quincy.thom@gmail.com</a>	Agent principal de l'environnement	Commission de la Géologie et des Mines du Guyana
	Raquel Thomas-Caesar	<a href="mailto:rthomas@iwokrama.org">rthomas@iwokrama.org</a>	Directrice, gestion des Ressources & Formation	PAC & Iwokrama International
	Rene Edwards	<a href="mailto:redwards@conservation.org">redwards@conservation.org</a>	Directeur des mise en oeuvres terrain	Conservation International Guyana
	Sara Henry	<a href="mailto:sarahenry.pac@gmail.com">sarahenry.pac@gmail.com</a>	Agent principal des Aires Protégées - Plannification & Suivi	Commission des Aires Protégées du Guyana
	Timothy Babb	<a href="mailto:tbabb.pac@gmail.com">tbabb.pac@gmail.com</a>	SIG - Menace écologique, suivi et recherche	Commission des Aires Protégées du Guyana
Suriname	Ewald Poetisie	<a href="mailto:ew.poet@gmail.com">ew.poet@gmail.com</a>	Anton De Kom University	
	Haidy Bouman	<a href="mailto:haidybouman@hotmail.com">haidybouman@hotmail.com</a>	Chef régional de la Conservation de la Nature	Ministère de la Plannification Spatiale
	Ipomadi Toko Pelenapin	<a href="mailto:sandra_arichero@yahoo.com">sandra_arichero@yahoo.com</a>	Chef Wayana de Kwawemhaken (Lawa)	VIDS
	John Johans	<a href="mailto:johnjohans2@gmail.com">johnjohans2@gmail.com</a>	Ministère des Ressources Naturelles	
	Josee Artist	<a href="mailto:joseeartist@yahoo.com">joseeartist@yahoo.com</a>	Spécialiste du Développement Communautaire	VIDS
	Jurgens Sinclair Mawie	<a href="mailto:jejomawie@hotmail.com">jejomawie@hotmail.com</a>	Coordinateur régional	Ministère du Développement Régional
	Kaminie Tajib	<a href="mailto:kaminietajib@gmail.com">kaminietajib@gmail.com</a>	Conseillère légale	Ministère de la Plannification Spatiale
	Katia Delvoye	<a href="mailto:k.delvoye@act-suriname.org">k.delvoye@act-suriname.org</a>	Agent de la Gouvernance Interne	Amazon Conservation Team
	Priscilla Dragtenstein	<a href="mailto:sharondragtenstein@gmail.com">sharondragtenstein@gmail.com</a>	Garde	Ministère de la Plannification Spatiale
	Ramon Finkie	<a href="mailto:ramon.finkie@uvs.edu">ramon.finkie@uvs.edu</a>	Anton De Kom University	
	Roy Ho Tsoi	<a href="mailto:rhotsoi@gmail.com">rhotsoi@gmail.com</a>	Chef de la Conservation de la Nature à Paramaribo	Ministère de la Plannification Spatiale
	Rudi Harold Clemens	<a href="mailto:kamos.samenwerkingsverband@gmail.com">kamos.samenwerkingsverband@gmail.com</a>	KAMOS	
	Sagi Somopawiro	<a href="mailto:sagisoemopawiro44@gmail.com">sagisoemopawiro44@gmail.com</a>	Garde	Ministère de la Plannification Spatiale
	Valerie Lalji	<a href="mailto:valerie.lalji@gov.sr">valerie.lalji@gov.sr</a>	Secrétaire adjoint	Ministère des Ressources Naturelles
	Nathalie Emanuels	<a href="mailto:n.d.emanuels@hotmail.com">n.d.emanuels@hotmail.com</a>	Consultant	
	Cathleen Mac Andrew		Interprète Néerlandais-Anglais	
	Wilco Finisie	<a href="mailto:wfinisie@gmail.com">wfinisie@gmail.com</a>	Secrétaire permanent	Ministère du Développement Régional